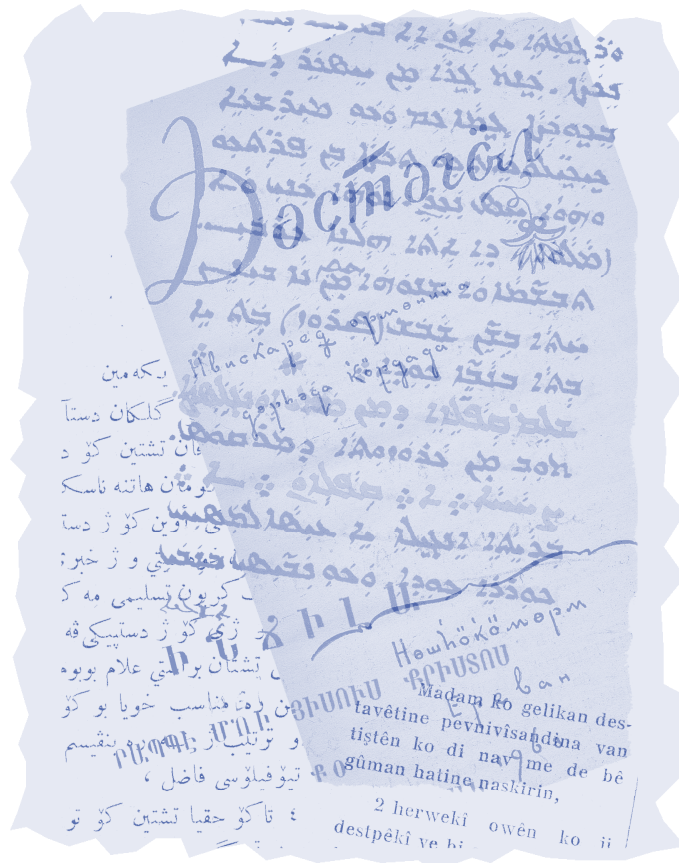


Études kurdes

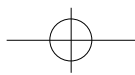
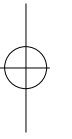
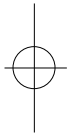
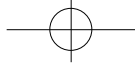
revue biannuelle de recherches



N° 1 - février 2000

FONDATION
INSTITUT
KURDE
DE PARIS

L'Harmattan



ÉDITO	5
ÉTUDES	
• <i>Les Kurdes, États et tribus</i> , Martin van Bruinessen	9
• <i>La guerre des mots pour nommer les Kurdes et leur territoire au Conseil de l'Europe</i> , Salih Akin ..	33
• <i>Le théâtre kurde en URSS</i> , Lucina Jafarova ..	47
DOCUMENTS	
• <i>L'accord de Washington</i> , Ali Babakhan	59
ARCHIVES	
• <i>Mémoires de l'émir Kamuran Bedir-Khan</i> , Joyce Blau	73
• <i>Paysans du Diarbekir mangeant les «Gâteaux du Printemps»</i> , S. A.	93
COMPTE RENDUS	
• <i>Chroniques Bibliographique</i> , Hamit Bozarслан	97
CHRONOLOGIE	
<i>Chronologie des événements</i> , Rûşen Werdî . . .	113

Conseil scientifique :

Martin van BRUINESSEN (Utrecht),
Kendal NEZAN (Paris),
Jean-Baptiste MARCELLESI (Paris),
Philip KREYENBROEK (Göttingen),
Robert OLSON (Kentucky),
Jean-François PEROUSE (Toulouse),
Yona SABAR (Californie),
Ephrem Isa YOUSIF (Paris),
Sami ZUBEIDA (Londres).

Comité de rédaction :

Christine ALLISON (Londres), Gülistan GÜRBEY (Berlin),
Michael CHYET (Washington), Hans-Lukas KIESER (Bâle),
Hussein FUAD (Amsterdam), Michiel LEEZENBERG (Amsterdam),
Nelida FUCCARO (Exeter), Maria O'SHEA (Londres),
Mirella GALLETTI (Rome), Abbas VALI (Swansea).

Equipe éditoriale :

Salih AKIN,
Ali BABAKHAN, directeur de publication,
Joyce BLAU, rédactrice en chef,
Hamit BOZARSLAN, rédacteur en chef adjoint,
Hosham DAWOD,
Hasan Basri ELMAS.

Éditeurs :

ÉDITIONS L'HARMATTAN
7, rue de l'École Polytechnique, F-75005 Paris
www.editions-harmattan.fr

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette, F-75010 Paris
www.institutkurde.org

mise-en-page & conception : Sacha Ilitch / fikp

Paris, février 2000

*D*urant ces dernières années, le nombre d'ouvrages, d'études et d'articles sur divers aspects de la culture et de la société kurdes a augmenté de façon très significative. Les centres de recherche, universitaires ou non, des instituts culturels kurdes publient les travaux de chercheurs qui manifestent un intérêt grandissant pour les études kurdes. Ce qu'on pourrait appeler la «Bibliothèque kurde» s'enrichit d'année en année par des publications en langues occidentales et moyen-orientales.

La revue Études Kurdes, qui participe à cet élan, se donne un double objectif.

D'abord, elle souhaite mettre à la disposition des spécialistes une revue bi-annuelle, en français, dans le dessein de les informer sur tous les aspects de la société kurde : langue, littérature, sociologie, anthropologie, histoire... Il va de soi que cette tâche ne peut être menée à terme que dans le strict respect de l'objectivité et de la pluralité d'opinions. Ensuite, elle a le projet de devenir un forum pour les jeunes chercheurs, en nombre croissant, qui travaillent sur divers aspects de la société kurde, mais dont les études ne sont connues que d'un cercle limité de spécialistes.

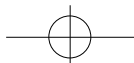
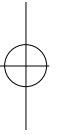
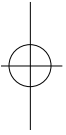
Notre revue respectera scrupuleusement les normes et la déontologie en vigueur dans le monde universitaire. Pour autant, elle ne se limitera pas à des articles purement scientifiques. Elle a également pour vocation de mettre à la disposition de ses lecteurs - spécialistes ou non - des documents



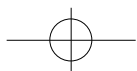
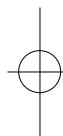
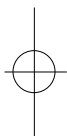
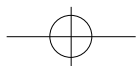
• 6 • *Études kurdes* - N° 1 - FÉVRIER 2000

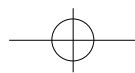
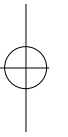
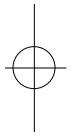
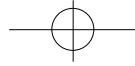
contemporains ou d'archives, des résumés et des comptes-rendus d'ouvrages et d'études parus sur la question kurde, ainsi qu'une chronologie. En d'autres termes, notre revue a pour ambition d'être un instrument de travail pour les études kurdes dans leur ensemble.

L'équipe éditoriale d'Études kurdes



études





Les Kurdes, Etats et tribus

La population kurde vit à la périphérie de deux ou plusieurs Etats voisins et sert de tampon entre eux depuis longtemps. Des années 1500 jusqu'à la Première guerre mondiale, les Etats en question étaient l'Empire ottoman à l'Ouest et les Séfévides à l'Est et plus tard les Qajar (ainsi que la Russie et l'Empire britannique qui petit à petit se sont introduits dans la région au nord et au sud respectivement). Après la Première guerre mondiale, le Kurdistan a été partagé entre quatre Etats modernes, soi-disant nationaux, qui ont succédé à ces empires; il est devenu une région périphérique souvent considérée avec méfiance, par chacun d'entre eux. Tous ces Etats (empires ou Etats nationaux) ont exercé leur autorité sur le Kurdistan sous des formes variées qui se sont fortement répercutées sur l'organisation sociale et politique de la société kurde. Les formations tribales particulières qui existaient dans la population kurde au cours des différentes périodes de l'histoire étaient, à bien des égards, la conséquence de l'interaction entre la société kurde et ces Etats.

Continuité et variabilité

**Martin van
BRUINESSEN**
Université d'Utrecht

En étudiant les noms des tribus kurdes mentionnés dans diverses sources au cours des quatre derniers siècles, on constate que certaines tribus ont disparu alors que de nouvelles apparaissaient mais que de nombreuses tribus importantes se

sont remarquablement conservées depuis tout ce temps¹. Cependant l'importance numérique et le degré de complexité de ces tribus ont subi des variations considérables selon l'époque et il paraît peu probable par exemple que la tribu des Milli ou celle des Jaf des années 1950 ait ressemblé à de multiples égards à la tribu du même nom qui existait en 1859 ou en 1999².

Les tribus sur lesquelles nous possédons des descriptions plus ou moins fiables (à une époque ou à une autre) varient beaucoup du point de vue de leur importance numérique et de leur complexité structurelle³. Certaines sont, ou étaient jusqu'à une période récente, des bergers nomades, d'autres combinent l'agriculture avec la transhumance des troupeaux, d'autres enfin sont des agriculteurs sédentaires. Actuellement de larges parties de nombreuses tribus sont urbanisées sans avoir complètement renoncé aux valeurs tribales et à l'organisation tribale, ce qui dans certains contextes urbains pourrait en fait être un avantage (du point de vue des plus anciennes couches urbaines, notamment à Istanbul et Ankara, l'arrivée en masse d'immigrants kurdes dans ces villes au cours des dernières décennies a eu pour effet d'orienter la politique locale et nationale dans un sens «tribal», avec des solidarités fondées sur la famille, la tribu ou la région).

Certaines tribus, notamment celles de moindre importance, constituent des groupes généalogiques assez bien définis, bien qu'il y ait souvent au moins quelques individus dont la lignée généalogique est sujette à caution ou qui sont reconnus comme membres loyaux sans lien de parenté. Dans les tribus les plus importantes, l'aspect d'affiliation politique et de loyauté à l'égard d'un chef commun ou d'une lignée dirigeante est plus évident, même si l'idéologie des liens du sang joue un rôle important. Bien que les Kurdes ne partagent pas la fascination des tribus arabes pour leur généalogie, il peut arriver, même

1- Les sources principales sur les tribus Kurdes sont: le **Chéreffnameh** (histoire des émirats kurdes, écrite vers la fin du XVIème siècle), **Türkay 1979** (compilation de données sur les tribus kurdes d'après les documents ottomans), **Hursîd Pasa 1997** (1860) (écrit par un membre turc de la commission qui a tracé la frontière Iran-Turquie en 1848-52), **Jaba 1860**, **Sykes 1908**, **Mayevski 1300/1914**, **Noël 1919**, **Gökalp 1992** (écrit au début des années 1920) **'Azzâwî 1937/56**, **Razm-ârâ 1320**, **Hütteroth 1959** et l'anonyme **Asîretler raporü**, (la liste la plus complète des tribus kurdes en Turquie établie probablement dans les années 1970 par l'un des services de sécurité).

2- Pour un exemple de tels changements sur une période relativement courte, voir **Bruinessen 1983** (sur la tribu Shikâk).

3- Voir **Bruinessen 1992**, ch. 2 «**Tribes, chieftains and non tribal groups**» pour un examen plus détaillé de la diversité des formes d'organisation tribale au Kurdistan.

dans les tribus importantes, que la croyance en une ascendance commune de tous les membres s'établisse en l'espace de quelques générations après que la tribu ait émergé en tant que coalition politique.

La plupart des tribus importantes ont une structure hiérarchisée avec une lignée dominante, un certain nombre de lignées ou clans moins nobles, des lignées satellites et une paysannerie non-tribale soumise. Certaines de ces tribus reconnaissent clairement l'hétérogénéité de leur structure (c'est pourquoi certains auteurs les appellent «confédérations»).

C'est ainsi que la grande tribu Milli (établie dans un vaste espace entre Urfa et Mardin) réunissait au XIX^{ème} siècle des sous-tribus arabes et kurdes, et parmi ces dernières des groupes musulmans, yézidis et sunnites. La tribu Heverkan de Tur Abdin comprenait des groupes kurdes yézidis et sunnites, ainsi que des lignées satellites chrétiennes.

Bien qu'il ne faille pas sous-estimer le dynamisme propre de la société kurde (les conflits entre tribus et les coalitions avaient un impact considérable sur la structure tribale), le degré de complexité et de stratification interne au sein des tribus semble avoir dépendu principalement de deux facteurs extérieurs: les ressources disponibles et l'importance de l'ingérence des Etats dans la région.

Administration indirecte et structure tribale

Cette corrélation est bien illustrée par l'histoire des émirats kurdes, instances de pouvoir qui étaient des confédérations de tribus (nommées et encore identifiables dans bien des cas) dirigées par des dynasties héréditaires officiellement reconnues par les Etats (ottoman, séfévide et qajar). L'existence de ces émirats nous a été d'abord révélée par le Chéreffnameh rédigé en 1597 par le souverain kurde de Bitlis, Chéreff Khan. Bien que Chéreff Khan attribue un âge vénérable à la plupart des émirats, il ne donne aucun élément concret avant la période des Karakoyunlu et son récit souligne la différence de traitements des dynasties kurdes par les Karakoyunlu, Akkoyunlu, Séfévides et Ottomans. La structure des émirats rappelle celle des empires turcomans, les tribus étant organisées en aile gauche et droite maintenues en équilibre par le souverain. Chaque tribu, de son côté, avait un chef héréditaire (dans certains cas deux familles dirigeantes en com-

pétition la dirigeaient alternativement) dont les fils ou les proches parents devaient vivre à la cour de l'émir pour maintenir les tribus sous contrôle.

Il a été suggéré par Xavier de Planhol que le nomadisme kurde dans les montagnes tel qu'il était connu à l'époque ottomane est apparu tout d'abord comme une synthèse culturelle du nomadisme turcoman horizontal à longue distance et de la pratique kurde de transhumance verticale de proximité. Nous savons que des confédérations tribales nomades kurdes-turques ont existé à l'époque de l'Empire ottoman, les Boz Ulus étant la plus importante d'entre elles⁴. Il n'est pas impossible qu'au moins un certain nombre d'émirats kurdes sont nés également de la rencontre entre Kurdes et Turcomans. En tout cas, les émirs se sont plus ou moins stabilisés et consolidés à la suite de leur incorporation dans l'Empire ottoman qui leur a accordé une autonomie formelle et a renforcé l'autorité des émirs désormais sanctionnée par le pouvoir central. Par suite de leur interaction avec l'Etat ottoman, les cours des émirs kurdes sont devenues de plus en plus semblables aux cours ottomanes, toutes proportions gardées⁵.

Chaque émirat était organisé comme une unité administrative ottomane séparée et les pouvoirs administratifs étaient en majeure partie ou entièrement délégués aux émirs. Certains émirs versaient une somme forfaitaire en impôts, d'autres même pas. La seule obligation pour tous les émirs envers l'Etat ottoman était d'assurer le service militaire lors de toute campagne dans la région. Il n'est pas étonnant de constater que les émirs autonomes se trouvaient dans les régions les plus périphériques où la collecte des impôts aurait été de toute façon très difficile. Les régions de production agricole proches des centres urbains étaient administrées directement par des gouverneurs nommés par le pouvoir central ou par d'autres. Bitlis est le seul des grands émirs qui avait une position stra-

4- Voir **Demirtaş** 1949,
Gündüz 1997.

5- Voir les notes sur les
émirs de Bitlis, Baban et
Jazira dans **Bruinessen**
1992, p.161-180.

tégique importante sur une grande route commerciale et comptait en son sein une communauté très importante d'artisans et de commerçants.

Les grandes tribus nomades avaient un statut semblable à celui des petits émirats, c'est-à-dire une large autonomie ; la tâche de collecter tous les impôts confiée au chef de la tribu qui reversait à l'Etat une somme forfaitaire ou rien du tout⁶. Ni les grandes tribus nomades ni les émirats n'étaient des créations de l'Etat ottoman au sens propre. Ils existaient déjà lors des premiers relevés fiscaux. Cependant, le fait qu'ils aient été reconnus et aient reçu une délégation de pouvoir de l'Etat ottoman fixait l'état de choses existant dans la périphérie kurde et les renforçait en tant qu'unités politiques.

Il faut signaler que la politique des Séfévides envers les tribus était différente de celle des Ottomans. Alors que ces derniers consolidaient les formations tribales qui consentaient à collaborer avec eux, les Séfévides essayaient - et souvent réussissaient - à forger de nouvelles grandes unités tribales à partir de nombreux petits groupes disparates d'origine hétérogène. Dans le cas des Kurdes, le cas le plus spectaculaire de la constitution d'une telle tribu par l'Etat central est celui des Chamishkazaklu qui auraient rassemblé quelque 40.000 familles originaires d'Anatolie et du Caucase et que Shah 'Abbas allait installer dans le Khorassan-nord vers 1600 pour protéger la frontière de l'Iran contre les incursions des Ouzbeks. Ils étaient administrés par un «Ilkhani» nommé par l'Etat; plus tard, ils allaient se diviser en trois «il», chacun administré par un «Ilkhani» nommé par l'Etat mais dès lors héréditaire⁷.

6- Ceci apparaît très nettement analysé dans les documents ottomans du XVI^{ème} siècle sur la région de Tur Abdin.

7- **Bruinessen**, 1978: 215-220, **Tawahhudi** 1359/1981

Certains émirats réagirent à l'affaiblissement de l'Empire ottoman au XVIII^{ème} siècle et début du XIX^{ème} siècle en élargissant les territoires sous leur contrôle et en gardant pour eux les

recettes auparavant versées au Trésor. Cependant les réformes militaires et les efforts de centralisation entrepris sous les sultans Mahmud II (1808-1839) et Abdulmajid (1839-1861) sonnèrent le glas des derniers émirats autonomes.

Les émirs traditionnels furent remplacés par des gouverneurs nommés par l'Etat, mais ces gouverneurs n'avaient pas la légitimité traditionnelle nécessaire pour garder sous leur contrôle les notables et les chefs de tribus de leur district, de sorte qu'ils se trouvaient obligés de laisser à ceux-ci un important degré d'autonomie. De ce fait, des tribus isolées ou confédérées, qui jusqu'alors faisaient partie d'un émirat, devenaient les plus importantes unités sociales et politiques. Partout les chefs de tribu s'efforçaient d'étendre leur pouvoir et influence aux dépens l'un de l'autre. Les missionnaires et autres voyageurs au milieu du XIX^{ème} siècle rapportent les doléances des gens sur l'insécurité croissante qui sévissait depuis l'abolition des émirats, et les luttes tribales incessantes. La nature segmentaire de l'organisation sociale kurde était plus évidente qu'au temps des émirats.

A chaque relance des réformes administratives et des efforts de centralisation, les représentants du gouvernement central s'incrustaient davantage dans la région. Chaque nouvelle génération de personnalités officielles nommées par le pouvoir central devait s'accomoder à l'environnement tribal et finissait par exercer une sorte d'autorité indirecte fût-ce à des échelons de plus en plus bas de l'échelle administrative. Les entités tribales que nous voyons s'articuler à chaque phase de centralisation administrative deviennent en conséquence plus petites, moins compliquées et plus homogènes du point de vue généalogique: les émirats cèdent la place aux confédérations tribales, les confédérations de grandes tribus à des tribus de plus petite dimension⁸.

8 - Ce processus est exposé, avec plus de détails, dans **Bruinessen** (voir le résumé p. 192-195).

Alliance segmentaire et opposition contre l'alliance avec des étrangers

Le modèle anthropologique bien connu d'alliance segmentaire et d'opposition correspond bien à la carte de la réalité sociale que de nombreux membres des tribus kurdes ont en tête. Les luttes entre clans étaient pour mes informateurs le meilleur exemple pour montrer ce qu'est une tribu et comment elle fonctionne. Ce n'est peut-être pas un hasard si les luttes entre clans qui se déroulaient plus ou moins selon les règles «idéales» concernaient des tribus relativement petites et homogènes sur le plan généalogique, et menaient à la mort de simples membres de la tribu plutôt que les chefs.

Le cas «le plus pur» de la lutte entre clans que j'ai observé dans mon travail sur le terrain se situe à Uludere, petite ville située près de la frontière entre la Turquie et l'Irak avec de nombreux postes de garde dont chacun était occupé par une lignée différente de la même tribu. La lutte avait été engendrée par un enlèvement au cours duquel un homme avait été tué par accident et elle avait duré plusieurs années, mobilisant deux lignées entières l'une contre l'autre.

Cependant, quand un conflit surgit entre deux familles dirigeantes ou au sein de l'une d'elles, le principe segmentaire est seulement l'un des principes du modèle d'alliances qui se développe. Selon l'idéologie tribale, un chef atteint et maintient sa position grâce à la combinaison de divers facteurs : sa haute naissance, sa personnalité («virilité», c'est-à-dire générosité et courage) et le consensus des membres de la tribu. Cependant, dans la pratique sa position est basée sur ses talents politiques et sur l'appui d'alliés extérieurs. Une des tâches principales d'un chef est de constituer un pont entre la tribu et le monde extérieur dans lequel d'autres tribus et l'Etat (ou les Etats) sont les principaux acteurs. La reconnaissance du chef par l'Etat - qui pour les émirats prenait la forme d'un manteau d'investiture somptueux et d'un acte de confirmation magnifiquement calligraphié et qui, à l'heure actuelle, au niveau le plus bas, se manifeste par la bonne entente avec le commandant de la gendarmerie locale - est la garantie la meilleure possible de sa position.

Dans le cas, qui n'est pas rare, d'un conflit au sein de la famille dirigeante d'une tribu, par exemple entre deux prétendants à la fonction de chef, le conflit tend à s'étendre bien au-delà des deux groupes de proches parents de chaque prétendant et peut diviser toute la tribu. Habituellement chacun des deux rivaux cherche à s'assurer le soutien des forces extérieures les plus puissantes, c'est-à-dire des tribus voisines et surtout d'un Etat fort dans la région. Le Kurdistan diffère de beaucoup d'autres régions périphériques du fait qu'il y a toujours eu plus d'un Etat voisin avec lequel un chef de tribu pouvait s'allier.

C'est ainsi que nous voyons vers 1600 la grande confédération Mukri se diviser en deux factions violemment antagonistes parce que deux candidats à la direction, proches parents, se sont alliés l'un avec les Séfévides et l'autre avec les Ottomans. Dans l'une des batailles une partie de la tribu combattait du côté des Ottomans et l'autre du côté des Séfévides. Nous ne savons pas exactement comment s'est divisée la tribu mais comme les rivaux étaient de proches parents, cela ne devait pas s'être fait suivant un modèle segmentaire pur⁹.

Le voisinage du Kurdistan avec plus d'un Etat allait également permettre aux chefs kurdes de jouer un Etat contre un autre ou, du moins, de chercher la protection de l'un contre l'autre. Le *Chéreffnameh* donne plusieurs exemples de maisons princières kurdes passant alternativement du Sultan au Chah en tant que protecteur royal. L'auteur de cette œuvre, Chféreff Khan, passa lui-même une bonne partie de sa vie au service des Séfévides avant de retourner à Bitlis et de recevoir les honneurs des Ottomans.

A une époque plus récente, à la veille de la Première guerre mondiale, des officiers britanniques, agents politiques au Kurdistan méridional, ont observé que de nombreuses tribus importantes avaient un chef qui était «loyal» (c'est-à-dire

9 - *Malcolm* 1815; 541-2.
Pour un incident ultérieur
mais similaire concernant
également la tribu Mukri,
voir **Eskandar Beg**
Monshi 1978,
p.1015-1019.

acceptaient de coopérer avec les autorités britanniques) et soutenaient la loi et l'ordre, mais qu'il y avait aussi un ou plusieurs chefs rivaux, en général parents proches, qui étaient « rebelles »¹⁰. La « rébellion » d'un chef était souvent provoquée par un conflit au sein de la famille dirigeante de sa tribu (ou un conflit avec une tribu voisine) plutôt que par un désaccord avec le gouvernement du moment.

Au début des années 1960, les nationalistes kurdes ont engagé une guérilla contre le gouvernement central; dans cette lutte les deux parties ont mobilisé des tribus kurdes l'une contre l'autre dans un système compliqué d'alliances et d'oppositions.

Des dirigeants de plusieurs grandes tribus ont pris une part active dans le mouvement kurde (jouant le rôle d'un Etat), tandis que d'autres ont coopéré avec le gouvernement et même ont organisé au sein de leurs tribus des milices pro-gouvernementales.

Le même phénomène est apparu en Turquie dans les années 1980 et 1990 quand le PKK a déclenché un violent conflit armé contre le gouvernement central et ses « collaborateurs » kurdes. Beaucoup de familles dirigeantes comptaient des membres dans les forces gouvernementales et d'autres actifs au sein du PKK¹¹.

L'exemple le plus frappant est celui de la tribu Bucak dont la famille dirigeante s'est divisée entre les forces gouvernementales et les nationalistes kurdes. En 1965, Fayik Bucak, qui a été l'un des fondateurs du Parti démocratique du Kurdistan en Turquie, a été assassiné dans des circonstances obscures, probablement dans un combat entre clans. Depuis lors ses enfants occupent une place de premier plan dans le mouvement national kurde. Serhat Bucak s'est rallié au PKK. Une autre branche de la famille, sous la direction de Mehmet Celal Bucak et puis

10 - De nombreux exemples figurent dans Edmonds 1957, le plus frappant étant peut-être celui de la tribu Pizhdar, p.217-220 et 228-259

11 - Cela apparaît dans un rapport intéressant rédigé pour les Chambres de Commerce et d'industrie turques en 1995. On a demandé à 1267 habitants de la Turquie orientale dont la plupart étaient des personnalités locales bien intégrées dans la vie politique et économique turque si elles avaient des proches ou des amis dans le PKK. Les deux tiers ont refusé de répondre à cette question, mais 15% (soit 45% de ceux qui ont répondu) ont déclaré avoir effectivement des proches dans le PKK.

celle de son successeur Sedat Edip Bucak, a coopéré activement avec l'Etat. Dans son premier attentat symbolique contre un «collaborateur» kurde en 1979, le PKK avait pris pour cible Mehmet Celal Bucak, ce qui a ranimé la lutte entre ce clan Bucak et le PKK. Sedat Edip Bucak a dirigé une importante milice de «gardiens de villages» créée dans le contexte de la guerre contre le PKK, qui a surtout servi à Sedat Edip Bucak à établir son autorité sur les tribus voisines.

Au cours des deux dernières décennies de nombreux membres de la tribu Bucak ont été tués dans les combats qui ont opposé les deux camps¹².

Cependant, les divisions des tribus ou des familles dirigeantes entre factions pro- et anti-gouvernementales, ne sont pas toujours le reflet d'un conflit sérieux au sein d'une famille. Dans certains cas, il s'agit d'une politique délibérée de ne pas mettre tous les oeufs dans le même panier, une vieille stratégie des familles dirigeantes partout dans le monde.

Les milices tribales

L'influence de l'Etat sur la société tribale s'est particulièrement fait sentir lorsque l'Etat a organisé les milices tribales. Le prototype des milices tribales kurdes ont été les régiments Hamidiye, créés en 1891 sous le règne du sultan Abdulhamid II, soit-disant sur le modèle des Cosaques russes. Les Ottomans et les Séfévides avaient déjà largement utilisé sur le plan militaire leurs sujets membres des tribus, en les déplaçant sur de grandes distances pour consolider des régions nouvellement conquises ou menacées de leurs empires. Les Hamidiye étaient cependant quelque peu différents à la fois du point de vue de leur organisation et de leur fonction. Les tribus kurdes sunnites existantes (ainsi qu'une tribu Karapapakh isolée et quelques tribus arabes) furent embrigadées pour former des régiments de

12 - Sur la tribu Bucak voir Sahin 1995. Sedat Edip Bucak s'est acquis une notoriété de mauvais aloi par ce qu'on appelle "le scandale Susurluk" qui a révélé la coopération illégale mais rentable avec les opposants aux insurgés, les militants de droite et les crimes organisés.

cavalerie irréguliers commandés par leurs propres chefs tribaux. Un régiment comptait de 500 à 1150 hommes. Certaines grandes tribus constituèrent plus d'un régiment (par exemple les Millis fournirent quatre régiments). A la fin de la décennie on comptait cinquante cinq régiments¹³.

Les régiments Hamidiye restaient hors de la structure de commandement de l'armée régulière, mais tous les commandants de ces régiments étaient placés sous l'autorité de Zéki Pacha, commandant du 4ème corps d'armée basé à Erzincan. La tâche évidente des Hamidiye consistait à protéger la frontière contre les incursions étrangères (c'est-à-dire russes) et de garder sous contrôle la population arménienne des provinces orientales de l'Empire. Pour le Sultan, ces régiments représentaient un système parallèle de défense de l'Est, indépendant de la bureaucratie et de l'armée régulière en qui il n'avait pas entièrement confiance.

Les Hamidiye jouissaient d'un haut degré d'immunité légale. Ni l'administration civile, ni même la hiérarchie militaire régulière n'avaient d'autorité sur eux et aucune cour n'était compétente pour juger des crimes commis par leurs membres, de sorte que les régiments devenaient pratiquement des unités indépendantes. Leurs commandants pouvaient non seulement consolider leur contrôle sur leurs propres tribus mais également l'étendre aux tribus voisines qui n'entraient pas dans les régiments Hamidiye. Si l'institution des Hamidiye n'a pas entraîné la création de nouvelles tribus, elle a renforcé économiquement et politiquement certaines des tribus existantes aux dépens de leurs voisines et a accentué leur structure hiérarchique interne. Elle a aussi semé les graines de conflits tribaux qui allaient faire surface quelques décennies plus tard¹⁴.

Les régiments Hamidiye furent démantelés par le régime des Jeunes Turcs qui en 1909 renversa le sultan Abdulhamid; mais

13 - *Kodaman* 1987, 21-66, et *Duguid* 1973.

14 - *Firat* (1970) décrit la manière dont sa propre tribu alévie Hormek s'est retournée contre la rébellion du cheikh Said en 1925 pour punir la tribu sunnite Cibran qui tenait un rôle dirigeant dans la rébellion et qui autrefois avait opprimé les Hormek.

quelques années plus tard ils furent reconstitués sous un autre nom. Des régiments formés de tribus kurdes prirent part à la Première guerre mondiale et disparurent avec l'Empire ottoman après la guerre. Les Britanniques allaient tenter en Irak une brève expérience avec une force de police tribale, mais ils y renoncèrent rapidement lorsqu'ils s'aperçurent que le déploiement de ces recrues exacerbait les conflits tribaux plutôt que de rendre plus acceptable l'occupation britannique à la population kurde en général.

Un nouveau type de milice tribale, destinée à lutter contre les guérillas kurdes nationalistes par leurs propres méthodes, apparut en Irak dans les années 1960. Même avant que n'éclatent en 1961 les premiers heurts entre les nationalistes kurdes et les unités de l'armée irakienne, les relations entre les Barzani et les tribus voisines - et surtout leurs rivaux traditionnels - les Zibari, les Baradost et les Lalan - s'étaient rapidement détériorées et des combats avaient eu lieu¹⁵. Le retour de 850 combattants Barzani de leur exil en URSS allait modifier l'équilibre des forces et fut ressenti comme une menace par les tribus voisines. Les Barzani pensaient que le gouvernement central incitait les tribus contre eux pour maintenir la division entre Kurdes. Quoiqu'il en fût, lorsque Mulla Mostefa Barzani et le PDK entrèrent ouvertement en guerre contre le gouvernement central, celui-ci allait soutenir activement les tribus hostiles aux Barzani et les utiliser comme mercenaires dans la lutte contre la guérilla.

Au départ, les Barzani et leurs opposants kurdes menaient la guerre comme une guerre tribale traditionnelle; des deux côtés il n'y avait pas d'organisation militaire formelle. A partir de 1963, le gouvernement tenta d'imposer une certaine forme d'organisation aux forces armées tribales en les incorporant dans la structure du commandement militaire comme régiments de cavalerie irrégulière (al-Fursan). Le nombre de tribus

*15 - Pour la chronologie des événements et le rôle des tribus, voir **Kîmnané** 1964: 59-81, **Dann** 1969: 19-69 et 198-199, **Jawad** 1981: 50-54, **Mc Dowell** 1996: 302-313.*

mobilisées dans les Fursan allait s'accroître au fil des années¹⁶. Les tribus acceptaient avec joie les armes et le salaire que le gouvernement leur offrait, mais leur participation au conflit continua à dépendre davantage de leurs propres rapports avec Barzani (et avec les tribus alliées à Barzani) que des décisions politiques du gouvernement central. Les tribus qui entrèrent dans les Fursan (appelées jash- «bourricots» par les nationalistes) n'étaient pas toujours hostiles au mouvement nationaliste et à ses alliés tribaux; en fait, les nationalistes prétendaient qu'ils recevaient armes et munitions fournies en cachette par les tribus jash. On raconte aussi que certaines tribus changèrent d'allégeance plus d'une fois en fonction des revenus tirés respectivement du gouvernement et du mouvement kurde.

La guerre au Kurdistan fournissait ainsi l'occasion aux tribus (ou plutôt à leurs chefs) de recevoir des subsides gouvernementaux très importants et conférait à ces tribus une importance accrue en tant que formes d'organisation sociale et politique. On n'a pas d'informations concrètes sur les effets de l'incorporation d'une tribu individuelle dans les Fursan, mais sur le plan général on a constaté la consolidation de ces tribus et du rôle dirigeant des chefs avec qui le gouvernement traitait. Ces régiments de milices étaient traités de façon collective, les armes, l'argent, les ordres étant transmis par les chefs. Cela a eu pour effet de renforcer le contrôle des chefs sur leurs tribus et d'accentuer les aspects hiérarchiques et centrifuges plutôt qu'égalitaires et segmentaires de l'organisation tribale.

16 - A côté des Zibari, Baradost et Lalan, les puissantes tribus Herki et Surchi, qui elles aussi avaient été auparavant en conflit avec Barzani furent parmi les premières à être recrutées comme Fursan. D'autres tribus qui suivirent allaient tenir un rôle moins important dans les combats.

Au départ ce sont des tribus existantes qui furent mobilisées dans les régiments Fursan, mais ensuite on forma des unités similaires qui n'étaient pas vraiment constituées de tribus (au sens de formations politico-sociales portant un nom, avec une idéologie d'ascendance commune) et qui étaient commandées par des personnalités influentes autres que les chefs de tribu. A la fin des années 1970 et au début des années 1980, des paysans, disciples d'un leader

religieux - un cheikh de confrérie soufi qadiri - allaient former également un régiment Fursan qui s'est comporté plus ou moins comme une tribu bien que ce ne fût absolument pas un groupe de même ascendance.

Pendant la guerre Iran-Irak (1980-1988), une partie considérable de la population kurde fut incorporée dans des milices; ceci fut considéré comme un substitut au service militaire permettant à des jeunes hommes d'éviter le front. Les commandants des milices (appelés mustashar «conseiller») recevaient des armes et les salaires pour tous leurs hommes, souvent même en excédent sur le nombre réel de combattants sous leurs ordres, et bénéficiaient d'un certain degré d'autonomie. Dans ces conditions les tribus et plus précisément leurs chefs devinrent plus puissants qu'ils ne l'avaient été.

Il est à noter que dans la plupart des cas, c'étaient les mustashar qui, au lendemain de l'opération «Tempête du désert» appelée à chasser les troupes irakiennes du Koweït, ont initié le grand soulèvement des Kurdes de mars 1991. Les partis nationalistes kurdes avaient gardé un profil bas pendant l'occupation du Koweït par crainte de représailles sur la population civile et semblent avoir été surpris par le soulèvement. Même quand les partis ont réussi à retrouver leur rôle dirigeant, ils furent obligés de partager le pouvoir avec les anciens mustashar, et cela se prolongea tout au long des années 1990. Constamment rivaux, les deux partis dirigeants n'avaient guère d'autre choix que de conclure des alliances avec le plus grand nombre possible de mustashar. Cela allait permettre à ces derniers d'acquiescer le contrôle d'une large part des ressources économiques de la région et de continuer à administrer leurs propres districts comme des seigneurs de guerre. Un observateur étranger a décrit les partis kurdes du milieu des années 1990 comme des «confédérations tribales». Cela est peut-être exagéré, mais du moins c'est une manière de décrire le rôle prépondérant que les grandes tribus sont parvenues à jouer au Kurdistan irakien¹⁷. Les tribus, commandées par ces seigneurs de guerre,

17 - **Wimmer** 1997. Pour des observations sur le rôle économique et politique des anciens mustashar, maintenant seigneurs de la guerre au Kurdistan irakien, voir **Leezenberg** 1997.

semblent être devenues moins égalitaires et ont été plutôt rassemblées par un fort «clientélisme» que par les liens du sang.

En Turquie les autorités ont réagi à la guérilla, déclenchée par le PKK en 1984, par la formation d'une milice kurde similaire: «les gardiens de village» (Köy korucuları). Les premières recrues des «gardiens de village» provenaient des tribus des districts situés au nord de la frontière entre l'Irak et la Turquie, région où le PKK avait accompli ses premières actions militaires. L'une d'entre elles est la tribu semi-nomade des Jirkan dont le chef Tahir Adigaman était resté hors-la-loi pendant des années pour avoir tué nombre de soldats. Il avait été amnistié à condition d'empêcher les combattants du PKK de passer par le territoire de sa tribu. Plusieurs des premières unités des korucu étaient des tribus constituées de contrebandiers bien connus qui savaient mieux que quiconque comment et où la frontière pouvait être franchie; ils pouvaient continuer impunément leur activité de contrebande puisqu'ils rendaient service à l'Etat sur le plan militaire¹⁸.

Le système des «gardiens de village» fut peu à peu étendu. Partout où l'on voyait le PKK en action, les paysans furent persuadés, et parfois contraints d'accepter les armes et de devenir korucu. Leur nombre s'accrût constamment. Vers la fin des années 1990, on dénombrait officiellement 65.000 à 70.000 hommes. Certains chefs entretenaient en fait des forces armées privées dont le nombre dépassait le chiffre officiel¹⁹.

Au départ les «gardiens de village» devaient seulement interdire aux combattants du PKK l'accès de leur territoire ou le passage par celui-ci. On leur donnait des armes, un salaire mensuel et une prime pour chaque «terroriste» tué. Par la suite, ils devaient également participer aux campagnes contre le PKK. Les unités korucu étaient commandées par leurs propres chefs (qui recevaient l'armement et le salaire pour leurs

18 - Sur les premières tribus korucu et leurs relations avec les autorités et les autres tribus kurdes voir **Dağlı** 1989, **Aytar** 1992, **Wiessner** 1997: 298-302.

19 - Le cas le plus notoire est celui de Sedat Edip Bucak, cf note 12 plus haut, qui avait une armée privée de quelque 10.000 hommes dont seulement 350 à 400 étaient officiellement enregistrés comme "gardes de village". Ce chiffre de 10.000 était souvent cité par la presse turque (interview de Bucak dans l'hébdomadaire **Aktüel**, n°136, 10-16 févr. 1994, p.18-24). Un rapport de l'inspecteur général Kutlu Savaş adressé au premier ministre en 1997, précise que Bucak utilisait cette force pour établir son autorité sur le district Siverek aux dépens des tribus rivales et notamment de ses vieux rivaux Kirvar et Karakeçili. Voir **Internationaler Verein für Menschenrechte des Kurden**, 1998.

hommes, ce qui renforçait considérablement leur position) et étaient incorporées théoriquement à la structure de commandement de la gendarmerie, partie des forces armées qui contrôle la campagne. Les autorités civiles n'avaient aucun pouvoir juridique sur eux, et ces unités n'étaient pas placées sous l'autorité du commandant de la gendarmerie du district, mais sous celle d'officiers de rang supérieur. Il s'ensuivait logiquement qu'elles bénéficiaient de l'immunité pour des actes de violence commis pour leur propre compte: oppression, pillage, viols et même assassinats de leurs voisins. Pour se défendre, ces voisins allaient s'unir et resserrer leur solidarité tribale. Un des effets frappants de la formation des «gardes de village» est ce qu'on pourrait appeler la «re-tribalisation» de grandes régions du Kurdistan turc.

Un autre soutien des tribus : le pouvoir électoral

La re-tribalisation de la population kurde en Turquie n'est pas uniquement due au système de «gardiens de village». Ce processus a commencé bien avant que ce système ne soit mis en place. L'organisation tribale a acquis une nouvelle fonction quand, au lendemain de la deuxième Guerre mondiale, la Turquie est devenue une démocratie multi-partis avec des élections libres. Comme la Turquie a opté pour un système de scrutin régional dans lequel chaque province élit des députés au Parlement, il est devenu impératif pour les partis politiques en compétition d'avoir une solide représentation à la base. Chaque parti s'est mis à la recherche de militants et de candidats locaux qui pourraient mobiliser de nombreux électeurs. Dans les provinces habitées par les Kurdes - notamment au Hakkari, la province la plus «tribale» - les candidats des grands partis étaient fréquemment les chefs de tribu eux-mêmes ou bien leurs représentants.

L'affiliation à un parti politique présentait bien des avantages pour les chefs de tribu pour de nombreuses raisons. Quand ce parti était au pouvoir il avait la possibilité de récompenser ses fidèles supporters de bien des façons, et notamment sous la forme d'investissements d'infra-structure et de contrats gouvernementaux. Les députés élus, même ceux des partis d'opposition, étaient les meilleurs avocats des intérêts locaux. Une partie importante des activités des députés est consacrée à recevoir leurs électeurs qui leur demandent toute sorte de services. De ce fait, les partis politiques trouvaient de nombreux chefs de tribus très désireux de les rejoindre quel que fût leur programme politique.

Les chefs qui étaient en conflit ou en rivalité entre eux adhéraient évidemment à des partis différents. Ainsi la compétition entre partis politiques devenait étroitement imbriquée dans les conflits et rivalités des tribus. Les élections devenaient l'occasion de redistribuer d'importantes ressources au niveau provincial et local sous la forme de subsides de l'Etat. Aucune tribu n'était suffisamment importante en nombre pour envoyer un député au parlement. Pour y parvenir elle devait former une coalition avec d'autres tribus et/ou groupes d'intérêt. De ce fait le processus électoral a eu pour effet de modifier d'importants aspects du fonctionnement des tribus.

C'était surtout visible au Hakkari, la plus petite province et la plus dominée par les tribus. Pendant longtemps seuls les deux grands partis se sont disputé le seul siège du Hakkari. Les deux tribus dirigeantes s'alliaient avec l'un ou l'autre d'entre eux, et les autres tribus suivaient en fonction de leurs conflits ou de leurs alliances avec les deux premières. Ainsi s'est développé un modèle en «blanc et noir», avec seulement de légers changements se produisant de temps en temps à la suite de nouveaux conflits amenant l'un ou l'autre groupe tribal à changer de camp. Puisque pendant longtemps le Hakkari n'avait qu'un seul siège, les enjeux des élections étaient élevés, donc la tension entre les tribus en compétition s'aggravait sensiblement à la veille de celles-ci. Les solidarités tribales se renforçaient (ou, en termes plus directs, un contrôle strict était imposé afin que tous les membres de la tribu expriment leur solidarité aux urnes) et les lignes de démarcation entre tribus devenaient plus nettes.

Le comportement des électeurs dans les provinces à population kurde allait rester longtemps indépendant, dans une large mesure, des programmes politiques officiels des partis. Il arrivait que les chefs changent de parti en entraînant avec eux leurs alliés et partisans, ce qui amenait leurs rivaux à changer également de parti. Par leur insertion dans le système politique turc, les chefs de tribus kurdes acquéraient le contrôle de ressources supplémentaires et pouvaient consolider ou renforcer leur position dans leur propre environnement tribal. La politique électorale a revigoré la société tribale qui a su s'adapter pleinement aux formes d'une politique moderne.

La contrebande et le tribalisme

Le démantèlement de l'Empire ottoman après la Première guerre mondiale a eu pour résultat la création de plusieurs nouvelles frontières à travers le Kurdistan. Les prix de

nombreux produits de base et de luxe avaient toujours été différents suivant les régions; l'émergence de nouveaux Etats avec des politiques différentes a eu comme conséquence d'accentuer les différences de prix par delà les frontières. Une grande part de ce qui était auparavant un commerce normal devenait contrebande du point de vue légal, ce qui rendait d'ailleurs ce commerce plus rentable. Beaucoup de Kurdes allaient tirer des revenus considérables de la contrebande du thé, du sucre et des moutons à travers les frontières internationales.

Aussi longtemps que les frontières n'étaient pas bien gardées, tous ceux qui connaissaient la région avaient des opportunités égales et la contrebande peut bien avoir contribué à un nivellement économique ou tout au moins avoir permis une certaine mobilité sociale verticale. Quand une surveillance efficace fut mise en place, la contrebande allait exiger davantage d'habileté, ce qui a entraîné la concentration de cette activité dans des mains moins nombreuses. Les spécialistes, qui savaient comment traverser un champ de mines sans provoquer de détonation, étaient très demandés le long de la frontière entre la Syrie et la Turquie; et les bergers qui connaissaient le mieux la haute montagne des régions frontalières allaient prendre en mains une large part du commerce illégal à travers les frontières. Cependant, les opérations les plus rentables étaient les arrangements de partage des profits avec la police frontalière et les officiers locaux de la gendarmerie. Il n'y avait que quelques personnes qui pouvaient tenter de conclure de tels arrangements sans se faire tout de suite appréhender. A cet égard, les chefs de tribus étaient les mieux placés.

Les fonctionnaires, et notamment les officiers chargés de faire appliquer la loi, en service au Kurdistan constatèrent rapidement qu'ils ne pouvaient pas faire leur travail sans la coopération d'au moins quelques personnes qui détenaient une certaine forme d'autorité traditionnelle. S'ils tentaient de contourner ces autorités dans leurs rapports avec la population, ils n'arrivaient habituellement pas à percer le mur du silence faisant écran entre eux et la société locale. Ils apprenaient vite qu'ils pouvaient réussir bien mieux en s'appuyant sur un ou plusieurs chefs locaux susceptibles de les guider. Presque inévitablement, ils se trouvaient empêtrés dans le jeu du pouvoir de la société tribale avec ses conflits et rivalités perpétuels. Un chef «loyal» pouvait les aider à arrêter un contrebandier ou un bandit (qui souvent se trouvait être un rival) ou dans une autre tâche, tout en servant ses propres intérêts aux dépens de ceux de ses ennemis.

Des relations mutuellement bénéfiques se développaient ainsi entre les fonctionnaires de l'Etat et les autorités «traditionnelles», en général les chefs de tribu. A bien des égards les fonctionnaires devenaient partie prenante de la politique tribale locale; beaucoup d'entre eux y étaient très engagés. Dans ces conditions de nombreux fonctionnaires s'avéraient corruptibles et une coopération mutuellement rentable s'instaurait ainsi, transgressant les limites de la loi. Les chefs tribaux ayant établi des arrangements profitables avec ces fonctionnaires en arrivèrent à monopoliser une part toujours croissante de la contrebande. De ce fait, ils s'assurèrent le contrôle d'importantes ressources économiques, ce qui contribua à renforcer leur position au sein de leurs tribus et leur permit de centraliser leur contrôle sur celles-ci.

A partir de 1980 le commerce de contrebande se développa rapidement. A la contrebande de marchandises traditionnelles - bétail, thé, alcools, biens de consommation électroniques - s'ajouta le trafic de drogue et le passage de réfugiés politiques, avec des risques accrus mais en même temps davantage de profits. La guérilla engagée par le PKK et le recrutement par l'Etat de «gardiens de village» allaient encore compliquer la situation et conduire à l'émergence d'un nouveau type de réseaux dans les tribus existantes. Pour des raisons évidentes, le fonctionnement de ces réseaux reste habituellement secret. Cependant de temps en temps certaines activités arrivent à la lumière du jour. Le plus spectaculaire des réseaux partiellement découverts est le «gang de Yuksekova» (*Yüksekova çetesi*), portant le nom d'une ville située près de la frontière turco-iranienne. Une tribu de korucu, des officiers de gendarmerie et un renégat du PKK y avaient monté une organisation fort rentable qui combinait la lutte contre les insurgés avec le commerce de l'héroïne et l'extorsion de fonds pratiquée à l'encontre d'entrepreneurs concurrents installés dans la région (à qui l'on avait fait croire que l'extorsion était le fait du PKK, de sorte qu'ils pourraient plus tard être accusés de soutenir celui-ci)²⁰.

20 - Des révélations sur le «gang de Yuksekova» ont paru dans la presse en 1997. Pour un aperçu préliminaire, voir **Berberoğlu** 1998: 143-171.

Conclusion

Les tribus kurdes se caractérisent par une telle variété du point de vue de leur taille et de leurs formes d'organisation interne qu'il peut sembler impropre d'utiliser le même terme pour toutes. Elles partagent une idéologie d'ascendance commune, d'endogamie (mariage entre cousins) et d'alliance et d'opposition segmentaire. Ces principes régissent encore actuellement les petites tribus, qu'on peut appeler sous-tribus, mais ils sont mis à mal par les alliances politiques et les rapports d'autorité qui tendent à intégrer ces sous-tribus dans des ensembles plus vastes. Dans les tribus plus importantes, nous trouvons fréquemment des lignées dirigeantes qui ne sont que de loin apparentées aux lignées communes qui forment le gros de la tribu, et dont l'autorité s'appuie souvent sur une garde armée et sur la reconnaissance de l'appareil d'Etat, ce qui implique aussi le cas échéant des sanctions rigoureuses.

L'importance numérique et la complexité de la constitution des tribus, aussi bien que les rapports d'autorité à l'intérieur de celles-ci, semblent se modifier en fonction de deux éléments variables qui tiennent un rôle crucial. Le premier est la forme et le degré d'autorité indirecte que l'Etat (ou les Etats) accorde à la tribu (et qui résulte lui-même d'un processus de négociations continues entre la société et l'Etat); l'autre est l'ampleur des ressources économiques et écologiques disponibles. Les alpages, la terre arable et la paysannerie assujettie n'ont jamais été considérées comme la seule base de ressources disponibles; il y a de plus les routes de caravanes (plusieurs tribus, notamment les Hamawend, étaient spécialisées dans la protection ou le pillage des caravanes), ainsi que le service militaire pour l'Etat.

L'instauration d'Etats modernes centralisés n'a pas amené la désagrégation des tribus, ne fût-ce que parce que cela fournissait de nouvelles ressources que les tribus pouvaient exploiter. Les nouvelles frontières ont fait de la contrebande une importante source de revenus et les tribus, en tant qu'organisation, se sont révélées bien adaptées pour exploiter cette ressource en raison de leur solidarité interne et de l'ascendant du chef sur les membres. La politique électorale est devenue un mécanisme important de redistribution à l'échelle du pays et, pour des raisons évidentes, les chefs de tribu sont devenus des partenaires attrayants pour les partis politiques. Le soutien des partis a consolidé les tribus et renforcé la position des chefs en leur sein.

Les Etats qui visaient à la modernisation et à la centralisation (surtout la Turquie de Kémal et l'Iran des Pehlévis) ont essayé de dé-tribaliser la population kurde en séparant physiquement les chefs de leurs tribus et parfois en déportant des tribus entières. Le succès de ces mesures semble n'avoir été que temporaire. Quand ils se sont vus confrontés à la rébellion armée nationaliste, l'Irak et la Turquie ont l'un et l'autre formé des milices kurdes auxquelles ils ont délégué de larges pouvoirs, ce qui a revigoré certaines tribus et fait resurgir des conflits entre tribus.

Que ce soit dans les conditions de paix ou de guerre, les tribus kurdes ont fait preuve d'une grande ténacité et il est probablement vrai que dans le Kurdistan des années 1990, les tribus ont joué un rôle politique et social plus important qu'un demi-siècle auparavant.

Bibliographie

- Anon-** : *Aşiretler raporu*, İstanbul, *Kaynak*, 1998.
- Aytar, Osman** : *Hamidiye alaylarından köy koruculuğuna*, İstanbul: *Medya Güneşi*, 1992.
- al-'Azzâw-î', 'Abbâs** : *'Ashâ'ir al-'Irâq*. 4 vols. Baghd d, 1937-56.
- Berberoğlu, Enis** : *Kod adı Yüksekova, Susurluk, Ankara, Bodrum, Yüksekova fay hattı*, İstanbul : *Milliyet*, 1998.
- Bruinessen, M.M. van** : *Agha, shaikh and state: on the social and political organization of Kurdistan*. Ph.D. thesis, Utrecht University, 1978.
- Bruinessen, Martin van** : «Kurdish tribes and the state in Iran: the case of Simko's revolt», in: Richard Tapper (ed.), *The conflict of tribe and state in Iran and Afghanistan*. London, *Croom Helm*, 1983, pp. 364-400.
- Bruinessen, Martin van** : *Agha, shaikh and state: the social and political structures of Kurdistan*. London : *Zed Books*, 1992.
- Dağlı, Faysal** : «Aşiret alayları», 2000'e *Doğru*, 12-11-1989, 8-13.
- Dann, Uriel** : *Iraq under Qassem: a political history*, 1958-1963. New York, *Praeger*, 1969.
- Demirtaş [S mer], Faruk** : «Bozuluş hakkında», *Ankara Üniversitesi Dil ve Tarih-Coğrafya Fakültesi Dergisi*, 7 (1949), 29-60.
- Duguid, S.** : «The politics of unity: Hamidian policy in Eastern Anatolia», *Middle Eastern Studies* 9 (1973), 139-156.
- Eskandar Beg Monshi** : *History of Shah 'Abbas the Great (Târiq-e 'Al-amârâ-ye 'Abbâsi)*, translated by R.M. Savory. 2 vols. Boulder: *Westview Press*, 1978.

- Firat, M. Şerif** : *Doğu İlleri ve Varto tarihi*. 3^{me} édition, Ankara, 1970.
- Gökalp, Ziya** : *Kürt aşiretleri hakkında sosyolojik tetkikler*. Hazırlayan: Şevket Beysanoğlu. İstanbul: Sosyal Yayınlar, 1992.
- Göyünç, Nejat & Wolf-Dieter Hütteroth**: *Land an der Grenze : Osmanische Verwaltung im heutigen türkisch-syrisch-irakischen Grenzgebiet im 16. Jahrhundert*. İstanbul: Eren, 1997.
- Gündüz, Tufan** : *Anadolu'da Türkmen aşiretleri: Bozuluş Türkmenleri 1540-1640*. Ankara: Bilge, 1997.
- Hurşîd [Paşa], Mehmed**: *Seyâhat-nâme-i hudûd*. (evrimyazı : Al attin Eser. İstanbul: Simurg, 1997 (originally published in 1860).
- Hütteroth, Wolfgang** : *Bergnomaden und Yaylabauern im mittleren kurdischen Taurus*. Marburg : Geographisches Institut der Universität, 1959.
- Internationaler Verein für Menschenrechte der Kurden** (ed.) *Bandenrepublik Türkei? Der Susurlukbericht des Ministerialinspektors Kutlu Savaş*. Bonn : IMK, 1998.
- Jaba, Alexandre** : *Recueil de notices et de récits kourdes*, St-Petersbourg, 1860.
- Jawad, Sa'ad** : *Iraq & the Kurdish question 1958-1970*, London: Ithaca Press, 1981.
- Kinnane, Derk** : *The Kurds and Kurdistan*. London: Oxford University Press, 1964.
- Kodaman, Bayram** : *Sultan II. Abdulhamid devri Doğu Anadolu politikası*. Ankara, Türk Kültür ve Araştırma Enstitüsü, 1987.
- Leezenberg, Michiel** : «Irakisch-Kurdistan seit dem Zweiten Golfkrieg» in: Carsten Borck et al., *Ethnizität, Nationalismus, Religion und Politik in Kurdistan*. Münster : Lit Verlag, 1997, pp. 45-78.
- McDowall, David** : *A modern history of the Kurds*, London: I.B. Tauris, 1996.
- Malcolm, J.** : *The history of Persia*. London, 1815.
- Mayevski** : *Vân, Bitlis vilâyetleri 'askeri istatistiki*, İstanbul, Matba'a-i 'askeriye - Süleymânîye, 1330/1914.
- Noel, J.B.** : *Notes on Kurdish tribes : On and beyond the borders of Mosul vilayet and westward to the Euphrates*. Baghdad: Government Press, 1919.
- Razm-ârâ, 'Alî** : *Jughrâfiyâ-yî nizâmî-ye Îrân*, vols. *Adharbâyjân-e Bakhtarî, Kurdistan, Kirmânshâhân, Pusht-i Kûh*. S. 1. [Tehran], 1320/1941.
- Şahin, Osman** : *Firat'ın sırtındaki kan: Bucaklar*, İstanbul: Kaynak, 1995.
- Sharaf Khân b. Shams al-dîn Bidlîsî** : *Sharafnâme*, ed. by V. V liaminof-Zernof. 2 vols. St-Petersbourg, 1860-62. traduction française de F. Charmoy, 4 vols. St-Petersbourg, 1868-75.
- Sykes, Mark Percival**: «The Kurdish tribes of the Ottoman Empire», *Journal of the Royal Anthropological*

Institute 38 (1908), 451-486 (reprinted in M. Sykes, *The Caliph's last heritage: a short history of the Turkish Empire*. London: Macmillan and Co., 1915).

Tavahhudî «Awghâzî» Kalîmullâh : *Harakat-e târikhi-ye Kurd bi-Khurâsân dar difâ' az istiqlâl-e Îrân*, Mashhad, 1359/1981.

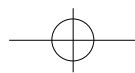
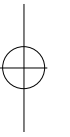
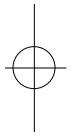
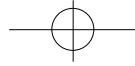
TOBB : *Doğu sorunu : teşhisler ve tespitler. Özel araştırma raporu*. Ankara, 1995.

Wiessner, Gunnar : «Grundfragen aktueller politischer und militäri-

scher Entwicklungen in den kurdischen Provinzen der Türkei», *Orient* 38 (1997), 289-310.

Wimmer, Andreas : «Stammespolitik und die kurdische Nationalbewegung im Irak», in: Carsten Borck et al., *Ethnizität, Nationalismus, Religion und Politik in Kurdistan*. Münster : Lit Verlag, 1997, pp. 11 - 43.

Yalçın-Heckmann, Lâle : *Tribe and kinship among the Kurds*. Frankfurt am Main : Peter Lang, 1991.



La guerre des mots pour nommer **les Kurdes et leur territoire** au Conseil de l'Europe

¹ - **Le rapport est consultable à la page :**
<http://stars.coe.fr/doc/doc98/FDOC8131.HTM>
et la recommandation et la directive adoptées respectivement à la page
<http://stars.coe.fr/ta/ta98/FREC1377.HTM> et à la page
<http://stars.coe.fr/ta/ta98/FDIR545.HTM>
du site Internet du Conseil de l'Europe.

² - *Déclaration faite, le 22 juin 1998, à Reuters par Lale Ataman, membre du Parti de la Mère Patrie.*

Salih AKIN
Université de Rouen

Le 25 juin 1998, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a débattu d'un rapport de la Commission des Migrations, des Réfugiés et de la Démographie, intitulé « *Situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées kurdes dans le sud-est de la Turquie et le nord de l'Irak* ». ¹ Ce rapport, préparé par la députée suisse Ruth-Gaby Vermot-Mongold, du Groupe Socialiste, avait pour objet de « *comprendre les causes des déplacements de populations, essentielle - ment d'origine ethnique kurde, tant à l'intérieur qu'en provenance du nord de l'Irak et du Sud-Est de la Turquie, et d'évaluer leur situation et leurs besoins* ». La délégation turque de cette Assemblée avait contesté le rapport dans son intégralité et reproché à son auteur de s'occuper « *surtout des problèmes politiques et non seulement humanitaires* » ². Dans la même logique, les membres turcs de ladite Commission avaient présenté un « avis divergent », dans lequel ils reprenaient toutes les observations du rapporteur pour les dénier de manière catégorique et résumaient la question kurde au seul « problème de terrorisme du PKK ». La délégation turque alla jusqu'à déposer une motion afin que la discussion du rapport soit retirée de l'ordre de jour de l'Assemblée, mais cette motion fut repoussée le 22 juin 1998 et le rapport fut finalement débattu à la date prévue.

Toutefois, le débat a révélé un conflit sur les mots et eu pour conséquence d'opérer, dans le projet de « recommandation » et de « directive » proposé par le rapporteur, des modifications portant aussi bien sur la dénomination des Kurdes et de leur territoire que sur la mise en mots des mesures à prendre pour améliorer la situation « des personnes déplacées kurdes dans le sud-est de la Turquie et le nord de l'Irak ». La présente étude a pour objet d'examiner les modifications de dénomination destinées à changer la représentation du problème abordé dans le rapport. Dans un premier temps, on abordera un certain nombre de dénominations des Kurdes et de leur territoire utilisées par le rapporteur et maintenues dans le texte de la recommandation et de la directive adopté par l'Assemblée Parlementaire. Dans un second temps, on fera une analyse contrastive et systémique des dénominations qui ont subi un changement dans la version adoptée des documents. Mais nous rappellerons tout d'abord la fonction de la dénomination dans l'organisation du monde, dans la catégorisation ethnique, territoriale et linguistique du réel.

1. Les fonctions sociolinguistiques de la dénomination

La dénomination est l'une des fonctions essentielles du langage qui permet d'associer des noms aux objets et, ainsi, de les distinguer, de les différencier, de les assigner à des classes. Tout objet doit être nommé pour pouvoir être porté à l'existence ! C'est par les noms que nous parlons des objets, qui se voient ainsi se conférer une certaine existence. Toutefois, les noms ne sont pas des éléments linguistiques « sans histoire », mais produits par l'homme. En fonction de ses prédispositions sociales, culturelles, identitaires et politiques, l'homme signifie, dans les noms qu'il donne aux objets, un peu de lui-même, sa subjectivité, sa manière de percevoir et de concevoir le monde. Les noms expriment notre relation aux objets. *Dis-moi comment tu nommes, je te dirai qui tu es* : c'est par le détournement d'une formule que l'on peut mettre en exergue ce positionnement intrinsèque à tout acte de dénomination. C'est pourquoi, la dénomination s'accompagne très souvent d'une prise de position subjective dont on peut relever la trace dans les noms. Cela permet à l'instance nommante de se distinguer à son tour, de se classer, de s'affirmer à travers les dénominations attribuées aux objets. Les noms sont aussi des programmes de sens et tendent à devenir des programmes d'actions. La dénomination des objets permet de les représenter selon notre vision du monde et d'argumenter notre action sur ces objets.

C'est sans doute dans la dénomination des populations, des territoires et des langues que les enjeux sociolinguistiques sont les plus forts. Car, il s'agit là d'une action linguistique

destinée à opérer dans les stratégies d'assignation et de construction identitaire, d'appropriation territoriale, etc. Celui qui peut imposer un nom à une population, à un territoire et/ou à une langue s'impose de lui-même en s'appropriant cette ou ces entités. L'histoire du colonialisme montre que l'une des premières opérations entreprises après l'occupation et la pacification d'un pays est de procéder à une vaste campagne de redénomination du pays, de ses habitants, de sa langue. Il en fut ainsi pour de nombreux pays qui connurent le joug du colonialisme, il en est toujours de même pour le Kurdistan.

2. Consensus pour nommer la réalité kurde au Conseil de l'Europe

Le rapport de Ruth-Gaby Vermot-Mongold constitue, à notre connaissance, un document sans précédent qui examine la situation des Kurdes déplacés dans leur pays et réfugiés à l'étranger. C'est la première fois que, dans une institution de prestige, le Conseil de l'Europe, dont l'objectif est de promouvoir la liberté, la démocratie et les droits de l'homme en Europe, un rapport issu de nombreuses enquêtes, auditions, témoignages, etc. abordait dans le fond la question de l'interminable exode kurde. Si les recommandations et directives proposées par le rapporteur n'étaient pas modifiées et leur adoption suivie d'effet, la situation des réfugiés kurdes et, avec elle, la question kurde auraient peut-être pu enfin trouver un début de solution. Car, le rapporteur proposait, dans l'alinéa 2 de son projet de directive, d'*organiser, avec la participation de toutes les parties concernées, une conférence parlementaire internationale sur la question kurde envisagée sous tous ses aspects*. Comme nous allons le voir, cette proposition a été purement et simplement supprimée de la directive.

Toutefois, un certain nombre de dénominations utilisées par le rapporteur ont été maintenues dans les documents adoptés. Il s'agit d'une part des dénominations se rapportant au peuple kurde :

- *population kurde irakienne* (2 occurrences : alinéa 2)
- *demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière d'origine kurde* (alinéa 6)
- *populations kurdes* (2 occurrences : alinéa 13.i et iv.i)
- *Kurdes* (alinéa 13.ii)
- *citoyens turcs d'origine kurde* (alinéa 13.iv.d)
- *personnes déplacées d'origine kurde* (alinéa 13.iv.l)
- *femmes, enfants et personnes âgées qui rentrent* (alinéa 13.iv.j)

et d'autre part des dénominations référant au territoire kurde :

- *nord de l'Irak* (5 occurrences : titre, alinéas 3 et 13.v.b. de la recommandation et titre et alinéa 1 de la directive)
- *partie nord de l'Irak* (alinéa 13.iv.r. de la recommandation)
- *région nord de l'Irak* (alinéa 13.vi.b. de la recommandation)
- *sud-est de la Turquie* (2 occurrences : titre de la recommandation et de la directive)
- *provinces du sud-est de la Turquie* (alinéa 13.i. de la recommandation)
- *provinces du sud-est* (4 occurrences : alinéas 13.iv.a, 13.iv.i, 13.iv.g. et 13.vi.b.)
- *partie sud-est du pays* (alinéa 13.iv.g. de la recommandation)
- *régions kurdes du sud-est de la Turquie* (alinéa 2 de la directive).

Toutes ces dénominations ont été reproduites sans modification dans le texte de la recommandation et de la directive. Si l'examen de ces dénominations fait état des difficultés discursives de dire les Kurdes et leur territoire dans les documents officiels du Conseil de l'Europe, il semble surtout révéler l'existence d'un consensus pour nommer ces entités dans cette institution. En effet, on constate rapidement que les Kurdes ne sont pas envisagés comme une entité nationale autonome. On ne relève qu'une seule occurrence de l'ethnonyme « Kurdes » reproduit dans l'alinéa 13.ii de la recommandation. Des stratégies dénominatives euphémisantes, comme le recours à *populations kurdes*, ou les rattachant aux Turcs ou aux Irakiens (*citoyens turcs d'origine kurde*) sont destinées à atténuer la portée de la réalité ethnique kurde. La description *femmes, enfants et personnes âgées qui rentrent* est une manière détournée qui permet de désigner les Kurdes par le renvoi à la situation de communication, tout en évitant de les nommer en tant qu'entité ethnique.

Le syntagme *d'origine kurde*, qui qualifie certaines dénominations, mérite sans doute un examen particulier. Sa caractéristique principale nous semble être une distanciation qu'il opère par rapport aux personnes à qui il s'applique. En l'utilisant, les locuteurs signifient qu'ils se désengagent face aux implications politiques et idéologiques qu'ils auraient entraînées s'ils avaient désigné ces personnes par l'ethnonyme « Kurdes » ou par la dénomination « peuple kurde ». Par ailleurs, l'emploi du syntagme *d'origine kurde* suppose une transformation identitaire, une métamorphose. On veut dire que si ces personnes sont *d'origine kurde*, ils sont avant tout citoyens turcs, irakiens, etc. Il en est ainsi dans la désignation *citoyens turcs d'origine kurde*. La présence du terme « kurde » n'est que secondaire par rapport au syntagme « citoyens turcs », principal désignatif qui renvoie à la nationalité de ces personnes.

Ces stratégies d'euphémisation et de distanciation et ces procédés consistant à ne pas nommer les choses par leur nom sont encore amplifiées lorsqu'il s'agit de désigner le territoire kurde. La variation et le flou règnent. Le pivot central est constitué des dénominations officielles en usage en Turquie et en Irak, à savoir les points cardinaux *sud-est* et *nord*. Ces dénominations sont précédées de *partie*, *région*, *provinces*, autant de termes qui montrent les difficultés de nommer le territoire kurde, et suivies d'*Irak* et de *Turquie*, qui se voient rattacher les entités territoriales ainsi nommées. Si la description euphémisante *nord de l'Irak* permet de couvrir la partie du territoire rattachée à l'Irak, la description *provinces du sud-est*, appliquée au Kurdistan de Turquie, opère une limitation géographique. Suivant la stratégie de diviser pour mieux régner, cette partie du territoire kurde avait été découpée en 1942 en deux régions administratives et désignée *Anatolie de l'Est* et *Anatolie du Sud-Est*³. Bien que la dénomination *Anatolie de l'Est* fût la plus récurrente pour désigner le territoire de manière synecdochique⁴ jusqu'aux années 1980, la guerre qui s'y déroule depuis une quinzaine d'années s'est d'abord traduite par une focalisation sur la dénomination *Anatolie du Sud-Est* et ensuite sur *Sud-Est*, amputé d'*Anatolie*. Si l'économie linguistique explique dans une certaine mesure ce changement dénomiatif orchestré par les autorités et relayées par les médias turcs, celui-ci opère cependant une modification dans les représentations du réel : la présence territoriale des Kurdes en Turquie est réduite à la région *sud-est* de ce pays, qui ne comprend que... 5 des 18 provinces⁵ habitées par les Kurdes. Le rapport, la recommandation et la directive reprennent donc exactement cette limitation territoriale voulue par les autorités turques.

Une seule dénomination du territoire kurde, *régions kurdes du sud-est de la Turquie* (alinéa 2 de la directive), comporte le terme « kurde ». Bien qu'elle puisse être considérée comme le signe d'une relative empreinte kurde au territoire, celui-ci est

3- L'utilisation du toponyme Anatolie dans ces dénominations a pour but de rapprocher discursivement le territoire kurde du centre de la Turquie (Akin, 1995).

4- Figure rhétorique qui permet de désigner le tout par la partie.

5- Officiellement, l'*Anatolie du Sud-Est* regroupe les provinces de Diyarbakir, Urfa, Gaziantep, Adiyaman et Mardin, tandis que l'*Anatolie de l'Est* comprend les provinces de Tunceli, Bingöl, Hakkari, Siirt, Agr, Kars, Bitlis, Van, Muş, Erzurum, Erzincan, Elazığ et Malatya.

aussitôt rattaché à la Turquie. Par ailleurs, le toponyme « Kurdistan », qui est tabou en Turquie, l'est aussi pour le Conseil de l'Europe, car aucune occurrence de ce terme n'est relevée dans la recommandation et dans la directive.⁶

Il existe donc un certain consensus au sujet de la dénomination de la réalité kurde dans cette institution. Les dénominations maintenues sont celles qui apparaissent comme étant le moins « engageantes », le moins « impliquantes » pour le Conseil de l'Europe, qui prend ainsi le risque d'une déformation de la réalité.

3. Divergences sur l'adéquation des mots à désigner le réel

Si consensus il y a, les divergences ne sont pas pour autant mineures au Conseil de l'Europe quant à la dénomination des Kurdes et de leur territoire. La suppression des termes et énoncés indésirables par les autorités turques, tout comme le remplacement d'un certain nombre de termes, montrent l'opposition du Conseil à la terminologie utilisée par le rapporteur.

3.1. Suppression des termes et énoncés indésirables

Cette stratégie concerne des termes et énoncés situés dans trois alinéas de la recommandation et un alinéa de la directive. Elle prend la forme d'une censure exercée de la part de l'institution européenne sur des mots qui mettent en cause la politique de l'Etat turc vis-à-vis des Kurdes. Ainsi, c'est l'énoncé *et dans les provinces du sud-est de la Turquie* qui a été supprimé de l'alinéa 3 du projet de recommandation :

L'Assemblée note avec une vive inquiétude la situation humanitaire précaire des populations d'origine kurde et d'autres originaires au nord de l'Irak et dans les provinces du sud-est de la Turquie.

⁶ - Le rapport utilise 14 occurrences du toponyme « Kurdistan ». Une seule occurrence fait toutefois un renvoi direct au territoire kurde, tandis que 13 sont utilisées dans les appellations des partis politiques et organismes kurdes (Parti des Travailleurs du Kurdistan, Parti Démocratique du Kurdistan, Union Patriotique du Kurdistan et Société du Croix-Rouge du Kurdistan).

L'abolition de l'énoncé qui territorialise la « situation humanitaire précaire » des Kurdes en Turquie déresponsabilise les autorités turques de leur politique désastreuse sur les plans humain, culturel et social. La même volonté de ménager l'Etat turc est également à l'œuvre dans l'alinéa 4 de la recommandation. Cette fois, ce sont le terme *kurdes* et l'énoncé *et juge la mise en œuvre du système de gardes villageois très préoccupante du point de vue des droits de l'homme* qui ont été rayés :

L'Assemblée condamne également l'évacuation et l'incendie de villages kurdes par les forces armées turques et juge la mise en œuvre du système de gardes villageois très préoccupante du point de vue des droits de l'homme.

La suppression du terme *kurdes* dans le syntagme *villages kurdes* rend floue et opère un brouillage de la responsabilité de l'évacuation et de l'incendie, dont la responsabilité est cependant explicitement attribués dans cet alinéa aux forces armées turques. Il est de notoriété publique que ces forces armées évacuent incendient des villages dans les autres régions de la Turquie. Une commission parlementaire de l'Assemblée nationale turque a en effet reconnu en 1997 l'évacuation de 3 185 villages kurdes « pour des raisons de sécurité ». Le Conseil de l'Europe prend une position non seulement moins explicite que la commission parlementaire turque, mais elle épargne également les autorités turques sur le système de gardes villageois qui, armés et payés par l'Etat, suppléent les forces armées et échappent à tout contrôle démocratique. L'alinéa 9.iv.l. de la recommandation livre un exemple plus frappant de ce souci du Conseil de l'Europe :

[L'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres d'inviter la Turquie] à adopter des mesures pour intégrer les personnes déplacées d'origine kurde qui souhaitent s'établir dans d'autres parties de la Turquie et, le cas échéant, à leur accorder, de même qu'aux rapatriés, un dédommagement pour les biens détruits par les forces armées turques.

La disparition du syntagme *par les forces armées turques* démunit la forme passive *les biens détruits* d'un agent qui serait à l'origine de l'action. C'est explicitement que les forces armées turques sont ici disculpées de leur politique de la « terre brûlée » qu'elles pratiquent depuis une quinzaine d'années. Enfin, une suppression très significative concerne la proposition d'organisation d'une conférence internationale faite dans l'alinéa 2 du projet de directive :

L'Assemblée estime qu'elle devrait jouer un rôle plus important dans la promotion de la paix et de la réconciliation dans les régions kurdes du sud-est de la Turquie et ailleurs. A cette fin elle charge les commissions concernées d'étudier plus activement cette question dans

leurs domaines de compétence respectifs et d'organiser avec la participation de toutes les parties concernées une conférence parlementaire internationale sur la question kurde envisagée sous tous ses aspects.

La disparition de cette proposition fait peser de sérieux doutes sur la volonté du Conseil de l'Europe de trouver une solution à la question kurde. Quoi qu'il en soit, cette pusillanimité montre que l'institution n'est pas prête à prendre l'initiative d'un règlement politique de la question. Elle se limite à des recommandations et directives, comme celles qui sont examinées ici qui restent, la plupart du temps, sans effets dans la pratique.

3.2. Remplacement des termes embarrassants

Cette stratégie nous place au cœur des représentations que le Conseil de l'Europe veut donner de la réalité kurde. Car, les termes supprimés sont remplacés par d'autres, jugés officiellement acceptables par le Conseil. Ainsi, c'est l'ethnonyme « Kurdes » qui a été remplacé dans l'alinéa 8 de la recommandation adoptée :

L'Assemblée considère que la gravité de la situation humanitaire des Kurdes (→ populations de la région) justifie pleinement que le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales compétentes se saisissent de cette question....

Là aussi, la désignation des Kurdes s'opère dans le brouillage total. Le remplacement de l'ethnonyme « Kurdes » par *populations de la région* permet de faire un renvoi situationnel et d'abolir toute marque d'ethnicité kurde. L'usage du pluriel dans *populations* suppose une pluralité dont les Kurdes ne seraient qu'une partie. Le remplacement ne se limite pas aux seuls termes condamnés par leur passé discursif chargé. Il concerne également un alinéa entier. Il s'agit de l'alinéa 9.iv.a qui a été intégralement modifié :

[C'est pourquoi, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres d'inviter la Turquie] à cesser l'utilisation des forces armées contre la population civile kurde (→ à trouver une solution non militaire aux problèmes qui se posent actuellement dans les provinces du Sud-Est).

D'une visée précise (*cessation de l'utilisation des forces armées contre la population civile kurde*), l'on passe à un objectif plus large (*une solution non militaire...*), qui n'est pas inintéressant en lui-même. Mais sa formulation floue (problèmes qui se posent...) et l'absence de précisions montrent que ce remplacement est avant tout destiné à éliminer la

légitime proposition du rapporteur et à ménager encore les forces armées turques. Cette attention bienveillante à l'égard de celles-ci est encore plus manifeste lorsqu'il s'agit d'inviter la Turquie à poursuivre les membres des forces armées accusés des violations des droits de l'homme, comme dans l'alinéa 9.iv.e :

[C'est pourquoi, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres d'inviter la Turquie] à restaurer l'État de droit dans la partie sud-est du pays et en particulier à lever l'état d'urgence dans les provinces du sud-est, à assurer efficacement la protection des villages, à exercer un contrôle civil sur les activités militaires dans la région, y compris par la tenue de registres et en assurant le respect des droits de l'homme, à poursuivre les membres des forces armées accusés de violations des droits de l'homme (→ toute personne qui viole les droits de l'homme).

L'énoncé *toute personne qui viole les droits de l'homme* remplace ainsi *les membres des forces armées accusés de violations des droits de l'homme*, en rendant flou ce qui était explicite. Que penser de cette stratégie opacifiante et de ce refus du Conseil de l'Europe de nommer explicitement ceux qui commettent des violations des droits de l'homme, alors même que la Cour européenne des droits de l'homme, juridiction relevant du même Conseil, condamne régulièrement les forces armées turques pour les violations des droits de l'homme commises contre les Kurdes, mais impunies en Turquie ? La visée généralisante (*toute personne qui...*) de l'énoncé remplaçant ne permet pas de déterminer avec précision de qui il s'agit. De plus, le Conseil ne recommande pas par cet énoncé une action nouvelle, mais se contente plutôt de rappeler une des règles élémentaires des démocraties, à savoir la poursuite judiciaire de ceux qui commettent des violations des droits de l'homme. Enfin, l'alinéa 9.vii. fournit un exemple de remplacement qui montre le refus du Conseil de l'Europe de considérer les Kurdes dans leur réalité ethno-culturelle :

[C'est pourquoi, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres] de mettre sur pied, conjointement avec l'Union européenne, un programme commun de coopération avec la Turquie destiné à assurer une assistance pour ce qui est du peuple kurde (→ la promotion des droits culturels de la population kurde et d'autres divers groupes de la population locale dans le sud-est de la Turquie).

Dans cet alinéa, le syntagme *pour ce qui est du peuple kurde* a été remplacé par l'énoncé *pour la promotion des droits culturels de la population kurde et d'autres divers groupes de la population locale dans le sud-est de la Turquie*. Le remplacement de la dénomination

peuple kurde revient à la caractériser explicitement comme inadéquate à désigner le réel. Pour le Conseil de l'Europe, il n'est donc pas question de considérer les Kurdes en tant que « peuple », mais plutôt comme une « population ». Son objectif est d'éviter un enchaînement argumentatif qui pourrait le conduire à reconnaître aux Kurdes le droit d'autodétermination au cas où le terme « peuple » leur était appliqué.

Les stratégies de suppression et de remplacement des termes embarrassants mettent ainsi en évidence des affrontements et des dialogismes entre des discours favorables et hostiles au sujet des Kurdes. Il s'agit d'une bataille pour les mots, qui, selon J. Authier-Revuz, est *un des éléments essentiels des "batailles pour les choses" qui marquent les pratiques sociales* (1995, p.360)

4. « Je ne reconnais plus mon rapport qui est complètement châtré »

Ce n'est sans doute pas la première fois qu'un projet de recommandation et de directive subit d'importantes altérations au Conseil de l'Europe. En revanche, l'ampleur des modifications de dénominations du groupe humain concerné et de son territoire nous pousse à penser qu'il s'agit là d'une bataille de mots sans précédent. Si on avait pu disposer du texte des amendements, il aurait été possible de relever les motivations et les points de vue divergents à l'origine des changements dénominatifs. Quoi qu'il en soit, les modifications opérées dans les documents ne sont pas passées inaperçues : le rapporteur a protesté, tandis que les médias ont mis en cause la volonté du Conseil de l'Europe de trouver une solution aux problèmes des réfugiés kurdes et à la question kurde.

« *Je ne reconnais plus mon rapport qui est complètement châtré. Il ne contient plus rien dont les réfugiés pourraient se réjouir. Le Conseil de l'Europe a montré une fois de plus qu'il était pusillanime et qu'il ne prenait pas au sérieux sa tâche qui est d'aider les victimes des violations des droits de l'Homme* » : c'est dans ces termes que le rapporteur Ruth-Gaby Vermot-Mongold, dans une conférence de presse tenue après le vote⁷, s'est indignée des modifications opérées dans son rapport par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Dans une dépêche intitulée « *Kurdes : Strasbourg renonce à une conférence internationale* » datée du 25 juin 1998, l'agence de presse *Reuters* a souligné la disparition d'une importante proposition du rapporteur. La dépêche précise que les modifications de déno-

mination opérées dans le projet de recommandation et de directive ont résulté d'un marchandage entre la délégation turque et les groupes de la droite parlementaire. Les principaux amendements modifiant la dénomination des Kurdes et de leur territoire, ainsi que certaines propositions du rapporteur, ont été, d'après *Reuters*, présentés par les parlementaires Walter Schwimmer (Autriche, groupe PPE, démocrate-chrétien), David Atkinson (Grande-Bretagne, groupe GDE, conservateur) et Lord Russel-Johnston (Grande-Bretagne, groupe LDR, libéral).

Une dépêche de l'AFP, intitulée « *Le Conseil de l'Europe trébuche sur le problème kurde* » (25 juin 1998) notait que « *l'Assemblée parlementaire, coupée en deux, droite contre gauche, a adopté une recommandation vidée de sa substance, sur la base d'un compromis de la droite et de la délégation turque [...]. Les parlementaires n'ont, cette fois encore, pas osé mécontenter la Turquie et ont sabré les trois points les plus importants de la recommandation : le terme "kurde" et les critiques contre les forces armées ont été gommés quasiment partout, la proposition d'organiser une conférence parlementaire internationale sur les Kurdes a été biffée ainsi que la proposition de cessez-le-feu faite par le PKK dans une lettre adressée à tous les parlementaires des "40" ».*

5. Ambiguïtés linguistiques et politiques du Conseil de l'Europe

Malgré l'opposition affichée par la gauche aux amendements proposés par la droite parlementaire, ceux-ci ont donc été finalement adoptés. Si les décisions du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe requièrent l'unanimité, celles de l'Assemblée parlementaire nécessitent une majorité des deux tiers des représentants des Etats. Il apparaît ainsi que c'est la responsabilité et le prestige du Conseil de l'Europe dans son ensemble qui sont engagés sur la question kurde. Les modifications qui ont été opérées sur le projet de recommandation et de directive reviennent à dénaturer la réa-

7 - Dépêche d'AFP, du jeudi 25 juin 1998.

lité kurde et à modifier les modalités de position de la question kurde. La plupart des mesures favorables aux Kurdes préconisées par le rapporteur ont dans la foulée été éliminées.

Comme on l'a vu, le Conseil de l'Europe a pratiqué une stratégie consistant à éviter de nommer les choses par leur nom. Il est resté dans le non-dit, dans le brouillage et dans le flou. Le dire autrement qu'il a adopté s'est certes traduit par des occurrences du terme « kurde », mais, à chaque fois, les Kurdes ont été réduits ethniquement et leur pays a subi une importante limitation territoriale.

Sans doute, le Conseil de l'Europe reconnaît-il l'existence des Kurdes. Cette reconnaissance ne signifie toutefois pas que les Kurdes sont considérés comme un peuple à part entière, le Conseil montre ses limites dès lorsqu'il s'agit de s'attaquer au cœur du problème kurde et d'essayer de lui trouver une solution. La suppression et le remplacement des termes embarrassants montre l'importance de l'influence politique turque au Conseil. La politique de dénégation ethnique pratiquée en Turquie à l'égard des Kurdes a trouvé dans l'institution européenne des défenseurs, qui refusent d'assumer leurs responsabilités lorsqu'il s'agit de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie et de la prévention des conflits.

Bibliographie

- AKIN S., 1995, *Désignation du peuple, du ter - ritoire et de la langue kurdes dans le discours scientifique et politique turc*, thèse de doctorat, Université de Rouen, 500 p.
- AKIN S., 1998a, « Stratégies langagières de dénégation de l'autre », in *L'Autre en Discours*, Coll. DYALANG & PRAXLING, Montpellier, p.85-103.
- AKIN S., 1998b, « Stratégies redénotatives de rucs en Hongrie », in Revue *PAROLE*, n°5-6, Mons, p.7-26.
- AKIN S., 1999, « *Sans-papiers* : une dénotation dans cinq quotidiens de mars à août 1996 », in *MOTS*, n°60, p.59-75.
- AUTHIER-REVUZ J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-conïncidences du dire*, éd. Larousse, tome 1-2, 869 p.
- KLEIBER G., 1984, « Dénomination et relations dénotatives », *Langages*, 76, p.77-94.
- KLEIBER G., 1997, « Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », *Langages*, 127, p.9-37.
- SIBLOT P., 1995, "*Comme son nom l'indique..*" *Nomination et production de sens*, Doctorat d'Etat, Université de Montpellier, Tome 2, 235 p.
- SIBLOT, 1997, « Nomination et production de sens: le praxème », in *Langages*, 127, p.38-55.

Le théâtre kurde en URSS

L'Arménie a été le berceau de la culture kurde soviétique. Aucune autre république de l'ex-Union Soviétique ne peut se vanter d'avoir contribué autant au développement de l'art et de la littérature kurdes. Les Kurdes vivant en Géorgie, république voisine, ont bénéficié de l'écho de la culture kurde qui se développait en Arménie.

Les premières présentations scéniques en langue kurde ont été organisées par Lazo (Hakop Kazarian) au club *Loukachine* à Tbilissi, lors de soirées culturelles prévues à cet effet. Ces fameuses soirées étaient préparées par des Kurdes et des Arméniens qui écrivaient les scénarios pour de petits essais théâtraux.

Les premiers pas

La première troupe théâtrale fut formée par l'écrivain kurde Ahmedê Mîrazî à la fin des années 1920. Son engagement dans la vie du théâtre était sans réserve: il y accomplissait à la fois les tâches de metteur en scène, de dramaturge, d'artiste, de peintre, de décorateur. Sa troupe de théâtre était toujours la bienvenue et avait un grand succès auprès des spectateurs de Tbilissi et des villages d'Arménie à majorité kurde.

**Lucina
JAPHAROVA**

Doctorante, Paris

C'est à cette époque que Ahmedê Mîrazî (1899-1961) écrit sa première pièce dramatique *Zemanê çûyî* (Le temps passé). La première présentation de ce spectacle fut donnée à Tbilissi pour devenir ensuite la pièce maîtresse du

répertoire théâtral lors des tournées organisées à travers l'Arménie. Pour ses débuts dramaturgiques, l'auteur avait réussi à attirer l'attention du public par les thèmes d'actualités traités dans la pièce. Dans cette œuvre historique, l'auteur traite aussi de problèmes sociaux, des relations entre pauvres et riches. Ce sujet social deviendra la ligne générale la plus exploitée dans la littérature kurde soviétique.

Durant les années 1930, la littérature soviétique met l'accent sur la thématique socio-politique qui se retrouve aussi sur la scène du théâtre kurde. La pièce *Revandina jinê* (Le rapt de la femme) écrite en 1935 par Wezîrê Nadiî (1911-1945) en est une bonne illustration. L'émancipation de la femme, sa lutte contre les coutumes rétrogrades de la société traditionnelle patriarcale kurde, son adhésion à la vie politique du jeune pays socialiste forment l'épine dorsale des œuvres dramatiques. En Arménie, cette œuvre est montée avec l'appui des étudiants et des enseignants de l'Ecole Technique Pédagogique kurde d'Arménie. Elle joua un grand rôle dans la vie des Kurdes de cette époque. Les questions abordées sur la condition féminine faisaient partie des thèmes tabous de la société conservatrice kurde et allaient à l'encontre des traditions séculaires.

Dans le répertoire théâtral, de cette période, on retrouvait les œuvres de Ahmedê Mîrazî et Wezîrê Nadiî mais aussi celles des dramaturges arméniens, russes et géorgiens. Les troupes kurdes étaient soutenues par le gouvernement arménien, dirigé alors par le Comité Central du parti communiste d'Arménie, qui les encourageait de maintes façons. C'est ainsi qu'en 1937, le premier théâtre kurde d'Etat était fondé dans le village d'Alageoz habité essentiellement par les Kurdes, Les responsabilités de l'organisation des activités théâtrales étaient confiées au metteur en scène Tsolak Nikorosian (d'origine arménienne) et au directeur du théâtre Celat Kotoî (d'origine kurde). Leur premier objectif fut de créer une troupe permanente d'acteurs. Le grand acteur arménien de l'époque, Mkrtitch Djanan, fut chargé de la partie artistique.

Le plus difficile pour le jeune théâtre kurde était de créer ses propres traditions artistiques. Les premières cinq années furent consacrées à la quête artistique et à la capitalisation du savoir-faire. Le théâtre bénéficia de l'aide d'artistes arméniens et c'est à Amo Khazarian que l'on doit la formation de la première troupe théâtrale. Pour la musique et la dramaturgie, le théâtre kurde fait également appel aux amis arméniens : à Samson Gasparian, un merveilleux connaisseur de la musique kurde et auteur du premier ouvrage écrit sur le sujet. Parmi les dramaturges, notons Suren Ginossian, Haroutiune

Chaldjian, Vartgess Chogherian et Achot Chaïbon qui ont contribué à l'essor du théâtre kurde.

Les premiers spectacles furent mis en scène au théâtre d'Alagoez et la première pièce fut celle de Samson Kajoyan : «*Le soleil se lève*». Son succès provenait de sa parfaite adéquation au caractère et à l'âme des Kurdes. Les témoins de cette époque se souviennent que le théâtre affichait complet tous les soirs. La troupe du théâtre kurde d'Alagoez comptait dix-huit acteurs et deux actrices de nationalité arménienne, Anouch Saakian et Sirouch Aslanian; les coutumes kurdes d'alors ne permettaient pas aux femmes kurdes de monter sur les planches.

Le théâtre d'Alagoez reçut également le soutien des intellectuels kurdes, Heciyê Jindî (1908-1990), Emînê Avdal (1906-1964), Celîlê Celîl (1908-1998), Wezîriyê Nadiîrî, Usivê Beko (1909-1969), Siyamendê Siyabendov (1909-1998, premier secrétaire du Comité régional du Parti communiste), Nado Mehmudov (1907-1991), Aramê Çaçan (1908-1993). Jusqu'à la fin des années 1940, la troupe théâtrale d'Alagoez connut différents directeurs, tous de nationalité kurde: Cerdoyê Genjo (1904 - 1945) déporté à la fin des années 1930, Salah Jafarov (1912 - 1942) tué à la guerre en 1942, Mîrowê Asad (né 1919), écrivain et rédacteur-en-chef du journal kurde *Riya Teze* (La voie nouvelle).

Les premières années d'existence du théâtre kurde furent productives et, dès 1939, il avait acquis une réelle reconnaissance. C'est ainsi qu'il participe au festival théâtral d'Arménie qui rassemblait les théâtres professionnels. Pour l'occasion, la troupe théâtrale kurde avait choisi le spectacle «*La jeune femme de Mirak*» de Suren Ginossian. Le sujet de cette pièce répondait à la préoccupation socio-politique de l'époque et traitait des problèmes de collectivisation et des obstacles que la jeunesse soviétique rencontrait sur le chemin de la construction d'une société nouvelle. Après sa présentation au festival d'Arménie, cette pièce fut jouée à Tbilissi.

Un autre succès du théâtre de Alagoez fut la mise en scène de la pièce *Ker û Kulik* de Suren Ginossian. Le sujet tiré d'une épopée kurde touchait profondément le spectateur kurde.

Le succès ne fut cependant pas toujours au rendez-vous. Nous avons retrouvé un article critique, publié dans le journal arménien «*Au rythme socialiste*», et consacré à la pièce «*Le train*» de Varkesse Chogherian. L'auteur de l'article, qui relève la pauvreté de la scé-

nographie, le mauvais éclairage, les costumes insignifiants, ajoute que ces imperfections étaient pardonnées par le spectateur kurde fier de son théâtre national : «*Malgré tous les défauts dans la présentation du spectacle, et à mon étonnement, le spectateur suit la pièce avec grand intérêt et l'interrompt souvent par de chaleureux applaudissements. J'ai alors compris que pour le spectateur le plus important est l'existence du théâtre, le sentiment de fierté qu'il ressent en écoutant du kurde sur la scène du théâtre. Et il a raison car le théâtre d'Alagoz est unique au monde*».

La deuxième étape du fonctionnement du théâtre coïncide avec les années de guerre de 1941-1945 et se termine en 1947. Pendant la guerre, la troupe théâtrale choisit de manifester sa solidarité avec les aspirations du pays et intégra dans son répertoire des pièces dramatiques au thème patriotique en relation avec la guerre. Dans le répertoire du théâtre kurde de cette période, nous trouvons des oeuvres des dramaturges arméniens Suren Ginossian, Achot Chaïbon, Achot Papayan, Nâiri Zarian, Melik Kotcharian, etc.

Les dramaturges arméniens composaient des pièces adaptées au théâtre kurde et à ses spectateurs. Ainsi, la pièce dramatique *Hasso* de Suren Ginossian conte le destin d'un jeune couple kurde, Hasso et Leylê, qui incarnait l'image de la jeunesse soviétique dont le patriotisme constituait une force puissante dans la lutte contre les envahisseurs fascistes. Le théâtre kurde avait également dans son répertoire des pièces écrites sur des thèmes kurdes. Nous citerons les pièces de Ginossian : *Xecêzerê û Siyabend*, *Ewledê çiyayê resh* (Les fils de la montagne noire) et *Mêrxasê bajarê Cizîrê* (le héros de la ville de Djêzirê).

L'internationalisme est un autre aspect de l'activité du théâtre d'Alagoz durant la période 1941-1947. L'une des pièces, «*Nazar le courageux*», l'œuvre de Derenik Demirtchan, fut jouée par les acteurs kurdes en arménien. Dans le répertoire du théâtre, nous trouvons des œuvres écrites par des dramaturges arméniens, mais aussi par des auteurs géorgiens, azerbaïdjanais et kurdes. J'ai trouvé dans le répertoire de la période de la guerre, une pièce écrite par le folkloriste et écrivain kurde Hacıyê Cindî. Cette œuvre était intitulée *Miraz*¹ mais aucune des bibliographies consacrées à la littérature kurde n'en fait mention.

En 1947, les difficultés financières et la dissolution de l'Union des théâtres régionaux entraînent la fin du théâtre kurde d'Alagoz. Son parcours créatif a néanmoins servi d'exemple aux groupes théâtraux amateurs qui se créaient dans les villages kurdes d'Arménie. Citons le groupe théâtral qui fut créé vingt-six ans plus tard, en 1974, dans

le bourg d'Etchmiadzine, dirigé par le philologue kurde Shîralî Cafaov (né en 1951) qui réussit à rassembler une trentaine d'acteurs amateur.

Le renouveau des années 1950 et 1960

Les mises en scène à la radio kurde d'Erévan remplaçaient le théâtre. Entre 1955 et 1974, la radio kurde d'Erévan joua un rôle très important dans la vie culturelle des Kurdes, d'URSS et hors des frontières de l'URSS, au Kurdistan de Turquie... La radio se substitua au théâtre et les écrivains kurdes écrivaient des pièces dramatiques pour les compositions radiophoniques. Ceci prit un caractère plus systématique à partir des années 1950. La radio kurde devint le seul endroit où les auteurs kurdes pouvaient présenter leurs œuvres dramatiques. On peut considérer que la radio kurde d'Erévan fut le centre culturel de la vie kurde en Arménie jusqu'aux années 1980. Les dramaturges Askerê Boyîk (né en 1941) et Ezîzê Gerdenziyarî (né en 1945), par exemple, ont débuté à la radio.

La première expérience de mise en scène dramatique à la radio kurde fut réalisée par Emînê Avdal en 1957. La pièce était intitulée *Gulîzer*. Le metteur en scène de ce spectacle, Tsolak Nikoghossian, avait conçu la plupart des mises en scène montées à la radio kurde d'Erévan. Aujourd'hui encore l'intelligentsia kurde est reconnaissante envers Tsolak Nikoghossian.

A partir de l'an 1965, l'activité théâtrale de la radio kurde ralentit son rythme et s'arrêta. La radio passait et repassait les mêmes compositions, et il n'y eut plus de créations. Durant l'année 1974, un nouveau théâtre populaire kurde fut créé au village d'Alagoez. Celui-ci fonctionna jusqu'au tragique tremblement de terre de Spitak (1988). Durant ce séisme, la Maison de la Culture d'Alagoez où siégeait le théâtre kurde fut complètement détruite.

1 - Hraîr Hovakimian,
**«Les pages d'histoire
des théâtres azerbaïd -
janais et kurdes
d'Arménie»**,
en arménien,
Hayastan,
Erevan 1976, 70 p.

Les troupes théâtrales de Tbilissi n'ont jamais pu se développer suffisamment pour monter un théâtre à part entière. Bien que la capitale de la Géorgie jouit d'une réputation de ville culturelle, il n'y avait cependant pas de traditions théâtrales kurdes. Si les troupes théâtrales étaient épisodiques c'est parce que la naissance de l'intelligentsia kurde fut tardive à Tbilissi et que le problème de la préservation de la culture nationale kurde ne se posait pas en Géorgie. Le potentiel intellectuel de la population kurde demeura longtemps inexploité et n'a pas connu de développement énergétique, comme ce fut le cas en Arménie.

Avec l'arrivée au pouvoir d'Edouard Chevarnadzé, la politique à l'égard des minorités changea en Géorgie. Trois résolutions du Comité Central du Parti Communiste de la République prises en 1974, 1978 et 1980 portaient sur le développement culturel de la communauté kurde. En 1979, les Kurdes de Géorgie célébrèrent la création du théâtre kurde et entre septembre et décembre une troupe d'acteurs amateurs était montée. Au mois de décembre 1979, le théâtre ouvrait ses portes dans l'enceinte de la Maison de la Culture des Travailleurs du Commerce. La comédie de Eskerê Boyîk, *Sinco qîza xwe dide mêr* (Sinjo marie sa fille), marque l'ouverture de la saison théâtrale. Le choix avait été porté sur cette œuvre parce qu'elle reflétait les problèmes qui se posaient à la société kurde à cette époque. Le sujet de la pièce aborde les coutumes nuptiales kurdes et souligne les aspects rétrogrades, telle l'obligation de payer une "dot" avec toutes ses conséquences cocasses.

Au printemps 1980, une nouvelle comédie était montée; elle traitait des relations entre une belle-mère et sa bru. Intitulée *Xasî* (La belle-mère), elle est écrite par le dramaturge azerbaïdjanais Mehdi Chamkhalov. Elle est traduite en kurde et, avec l'accord de l'auteur, adaptée au style kurde par le traducteur Shîralî Cafarov et le metteur en scène Mirazê Uzo (né en 1947). "La belle-mère" est devenue l'œuvre fétiche du théâtre kurde de Tbilissi. Cela fait plus de vingt ans que ce spectacle est à l'affiche et qu'il fait partie du répertoire de la troupe. Ce spectacle a été donné durant les tournées organisées en Arménie, en 1983, au Kazakhstan, en 1987, à Moscou en 1988 et en 1990, à Paris en 1991, en Syrie en 1992. Il fut présenté deux fois aux Festivals d'œuvres populaires d'URSS (*Narodnoe tvortchestvo*) et à chaque fois il a été primé. D'après son metteur en scène, Mirazê Uzo, ce succès est dû au jeu réaliste et talentueux de l'actrice Gulçera Usiv (né en 1951), dont le professionnalisme et le savoir-faire sont souvent cités.

Au début de 1981, le théâtre reçut le statut de «Théâtre populaire» à la suite d'une décision prise par le gouvernement géorgien et par le Comité Central des Unions professionnelles (*profsoz*) et le Collège du ministère de la Culture octroyait à Mirazê Uzo le titre de "Metteur

en scène de grande qualité”. Le théâtre kurde de Tbilissi devint le symbole de la vie culturelle de la communauté kurde de la capitale géorgienne. Au mois de mars de 1981, des journées de la culture kurde furent organisées à Tbilissi où l’on invita les personnalités kurdes de toutes les républiques de l’URSS. Ce fut un événement important pour la communauté kurde car c’était la première fois qu’un tel rassemblement culturel kurde était organisé en URSS. Les Kurdes s’initiaient à leur culture nationale et les peuples de Géorgie découvraient la richesse et l’originalité de la culture kurde.

Le théâtre kurde de Tbilissi avait acquis une base solide, mais le déficit en pièces dramatiques originales écrites par des dramaturges kurdes demeurait important. Le public kurde réclame des mises en scène qui correspondent à son caractère national, à l’actualité kurde, aux traditions kurdes. L’équipe théâtrale a choisi de conserver la tendance humoristique du répertoire qui répond au thème du quotidien au lieu de reprendre les œuvres écrites dans les années 1930-1940. L’humour social et les questions touchant à la vie quotidienne présentent plus de souplesse pour la traduction. D’après Mirazê Uzo, le théâtre mi-professionnel n’a pas le droit de présenter des œuvres de dramaturges non professionnels pour ne pas nuire à l’image du théâtre et risquer de freiner son évolution artistique, ce qui entraînerait sa perte. La condition principale est que l’œuvre choisie puisse être reprise sur une base culturelle kurde.

En suivant ce principe, en 1981, le metteur en scène du théâtre mit en scène la pièce dramatique *Xecêzerê û Siabend* de l’auteur arménien Haïk Beylerian qui s’était inspiré du poème du poète arménien Hovanesse Chirasse qui s’est lui-même s’était inspiré du folklore kurde. Le théâtre de Tbilissi modifia un certain nombre de détails pour redonner à l’œuvre sa particularité nationale originelle. La traduction en kurde a été réalisée par le poète Tosinê Reshît (né en 1942)². La pièce connut trois mises en scène et la direction

2 - *Siyabend û Xecê*,
éd. Roja Nû,
Stockholm 1988.
Tosinê Reshît a traduit de
l’arménien la pièce
de Hayk Beylerian.
Il n’en est pas l’auteur.

du théâtre, toujours mécontente des résultats, travaille sur une quatrième mise en scène.

Le répertoire du théâtre kurde de Tbilissi comporte aujourd'hui un grand nombre de pièces dramatiques écrites par des auteurs étrangers : «*Avant que la charrette ne se renverse*» d'Otia Iosseliani, «*De trois à six heures*» d'Alexandre Tchkhaidzé, «*La branche du bou - leau*», dédiée à la célébration du quarantième anniversaire de la victoire sur le fascisme d'Uri Vizbor, «*Ma maison n'est pas la tien - ne*» de Girair Anannian, «*Le fiancé de Paris*» d'Achot Papayan.

À la fin des années 1980, le théâtre kurde n'avait toujours pas trouvé son auteur national. Il faudra attendre 1990, pour qu'émerge un jeune écrivain, médecin de profession, Ezîzê Gerdenziârî. Le théâtre a trouvé en lui un ami et un dramaturge fidèles. En collaborant avec cet auteur, le théâtre peut enfin offrir un nouveau répertoire et aborder le thème national, la problématique sociale et philosophique, l'identité nationale kurde. Le travail effectué en duo par l'écrivain et le metteur en scène du théâtre a donné naissance au drame historique *Zarîna çiya* (Lamentations des montagnes, 1990). Cette pièce dramatique, publiée en 1989³, narre l'exode des Kurdes yézidis de l'empire ottoman vers les pays de Transcaucasie pendant la Première guerre mondiale. L'auteur de l'œuvre invite à un débat sur les causes et les conséquences de cet exode forcé. Il souligne aussi des questions douloureuses pour les Kurdes telles les relations entre les Kurdes musulmans et yézidis. Le conflit national est le point de départ de l'œuvre. Mirazê Uzo déclare avec fierté que le spectacle a connu un grand succès. Le spectacle a vu le jour à une époque où, à la suite à l'effondrement de l'Union soviétique, les questions nationales se posaient avec âpreté. C'était aussi le temps où l'on célébrait des héros nationaux dont les noms, pendant le régime soviétique, étaient soumis à une stricte censure.

3 - Ezîzê Gerdenziyari,
Zarîna çiya
(Lamentations des
montagnes),
Erévan 1989, 62 p.

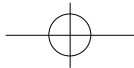
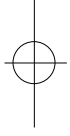
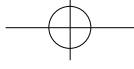
Situation actuelle

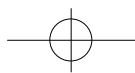
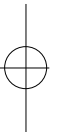
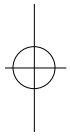
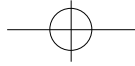
Actuellement, le théâtre travaille sur une autre pièce historique *Xanê Çengzêrîn* (Le Khan ou bras d'or) de Ezîzê Gerdenziyarî. Cette pièce est écrite à partir de l'épopée kurde *Dimdim*. Le dramaturge et le metteur en scène du théâtre préparent ensemble une autre œuvre dédiée au Molla Mustafa Barzani, à sa vie et à sa lutte héroïque pour la libération du Kurdistan. L'équipe théâtrale envisage d'entamer les préparations de la mise en scène de cette pièce à la fin de l'année 1999.

Cette année le théâtre populaire kurde de Tbilissi célébrera ses vingt ans d'existence. Rien n'a été facile, et rien ne lui a été épargné. Par exemple, il fallu arrêter les activités du théâtre de 1992 à 1997 faute de subvention. La troupe d'acteurs conserva le moral et ne s'est pas éparpillée; elle a pu se reconstituer à la réouverture du théâtre en 1998 grâce à la décision du Parlement géorgien d'accorder les subventions nécessaires. Pendant notre entretien, Mirazê Uzo nous disait combien il était reconnaissant à tous les amis du théâtre qui avaient soutenu son équipe durant ces vingt dernières années. Il évoqua l'amitié qui liait son théâtre à l'Institut kurde de Paris et en particulier à son président Kendal Nezan qui avait organisé l'enregistrement de huit spectacles qui furent ensuite diffusés auprès des communautés kurdes.

Un des mérites du théâtre, et non des moindres, réside dans le fait qu'il a produit un large cercle de comédiens dont il peut se glorifier. Ces artistes du théâtre kurde de Tbilissi poursuivent d'une façon ou d'une autre leurs activités artistiques. Que ce soit à New York, à Sydney, à Alma Ata, au Danemark, à Cologne ... ils sont toujours présentés comme "*les comédiens du théâtre kurde de Tbilissi*".

documents





L'accord de Washington

L'accord signé le 17 septembre 1998 à Washington par Massoud Barzani, président du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak et Jalal Talabani, président de l'Union patriotique du Kurdistan sous l'égide américaine et en présence de Mme Madeleine Albright, secrétaire d'État, a mis un terme aux affrontements opposant depuis mai 1994 par intermittence les deux formations politico-militaires kurdes irakiennes.

Avant de présenter ce document important, il serait sans doute utile de rappeler brièvement les développements intervenus au Kurdistan irakien depuis la fin de la guerre du Golfe.

La défaite de Saddam Hussein face à la coalition internationale en 1991 avait encouragé les chiites au sud de l'Irak et les Kurdes au nord à se révolter. Les peshmergas s'emparèrent des principales villes mais furent vite submergés par les unités d'élite de l'armée irakienne - la Garde présidentielle - que les Occidentaux laissèrent rentrer du Koweït pour sévir contre les insurgés chiites et kurdes. Traumatisés par la perspective d'une nouvelle utilisation des armes chimiques deux millions de Kurdes prirent alors le chemin de l'exil vers l'Iran et la Turquie. Sous la pression de l'opinion publique internationale bouleversée par les images médiatisées de l'exode kurde, les Alliés

**Ali
BABAKHAN**

*Docteur en Sciences
politiques, Paris*

durent créer une zone de sécurité dans le nord de l'Irak, qui permit le retour des réfugiés et assura le contrôle des organisations kurdes sur la région.

Les négociations engagées en mai 1991 par les organisations kurdes, regroupées dans un Front du Kurdistan, avec les autorités irakiennes en vue de l'établissement d'une région autonome kurde se soldèrent par un échec. En octobre 1991 l'administration irakienne se retira de la région kurde, refusa de verser leur traitement aux fonctionnaires et imposa un blocus économique sur la région kurde. Dès lors le Front du Kurdistan prit la direction de la région et procéda à l'organisation d'élections générales pour mettre en place un Parlement et un gouvernement. Plusieurs partis se présentèrent aux élections du 19 mai 1992 : seuls le Parti démocratique du Kurdistan, qui obtint 45,26% des voix, et l'Union patriotique du Kurdistan, 43,81%, franchirent la barre des 7% des suffrages nécessaires pour être représentés au parlement. 51 sièges devaient revenir au PDK, 49 à l'UPK. Quatre sièges étaient réservés au Mouvement Démocratique Assyrien, et un à l'Union Chrétienne.

La régularité des élections est mise en cause et les deux partis décident de se partager les sièges, la présidence de l'Assemblée revenant au PDK, celle du Gouvernement à l'UPK. Lors du scrutin présidentiel, 47,51% des voix vont à M. Barzani et 44,48% de voix vont à J. Talabani (les sources de l'UPK font état, quant à elles, de 44,50% pour le PDK et 44% pour l'UPK).

La première séance du Parlement kurde se tint le 4 juin 1992 sous la présidence de Jawhar Nameq (PDK) et le premier gouvernement, présidé par Fouad Massoum (UPK), vit le jour lors d'une séance du parlement le 4 juillet 1992, en présence de Mme. Danielle Mitterrand et M. Bernard Kouchner ainsi que de plusieurs autres personnalités.

Pour marquer sa position vis-à-vis de Bagdad, le Parlement kurde adopta le régime fédéral. La nouvelle administration kurde dut faire face à un pays dévasté où les problèmes étaient légion : reconstruction des infrastructures et de 4500 villages détruits, retour des villageois dans leurs villages, désarmement des centaines de milliers de mines anti-personnelles... tout cela sous le double embargo imposé par Bagdad et la communauté internationale. Les profondes divergences entre les deux partis, sur le partage et l'exercice du pouvoir, les ingérences de l'Iran et de la Turquie dans le Kurdistan irakien, l'ab-

sence de reconnaissance internationale de l'administration kurde, finirent par engendrer l'affrontement entre les deux partis. Le conflit dura de mai 1994 à novembre 1997.

Une première tentative de règlement de ce conflit fratricide fut engagée en juin 1994 avec le soutien du président François Mitterrand. Une conférence de paix se tint au Château de Rambouillet du 16 au 22 juillet 1994. L'accord conclu, instaura une trêve qui dura jusqu'en janvier 1995, date à laquelle l'UPK s'empara d'Erbil, capitale régionale, siège du Parlement et du gouvernement kurdes. Les tentatives de médiation américaines (conférences de Drogheda en Irlande) eurent également des effets précaires tout comme l'accord signé à Ankara le 21 octobre 1996.

Finalement les efforts de réconciliation américains conduits par David Welch, aboutissent à l'accord de Washington du 17 septembre 1998 – dont la conclusion a été facilitée par plusieurs facteurs : volonté des deux dirigeants kurdes convaincus de l'impossibilité de la victoire de l'une ou l'autre partie de parvenir à un terrain d'entente, nouvelle orientation politique du président iranien Khatami, le renforcement des relations économiques irako-syriennes après une rupture de dix-neuf ans, appui de Bagdad au PKK.

Obstacles et perspectives

L'Accord de Washington a certes instauré une trêve durable, mais faute de mise en œuvre de ses dispositions essentielles il n'a pas encore pu supprimer la partition de fait du Kurdistan irakien.

Son application rencontre une série d'obstacles et tout se passe comme si pour des raisons diverses les deux parties se contentaient du *statu quo* actuel et une paix véritable.

I.- L'ingérence des États voisins

La Turquie : craignant qu'un vide de pouvoir ne profite au PKK, joue un rôle important pour le respect de la trêve tout en s'opposant au développement des institutions politiques fédérales. Porte sur l'Europe pour la circulation des personnes et des marchandises, elle est aussi la base de l'aviation alliée qui assure la protection d'une partie du Kurdistan. Elle est un élément essentiel pour le maintien de l'embargo sur l'Irak en dépit d'un commerce illégal entre Ankara et Bagdad via la région kurde.

L'Iran : si le courant conservateur continue de dominer la vie politique iranienne, les ingérences iraniennes se poursuivront. Par contre si la politique d'ouverture du président Khatami se confirme, les relations entre l'Iran et l'Europe pourraient s'améliorer et les risques d'ingérences seront moindres.

La Syrie : L'influence de ce pays au Kurdistan irakien a diminué depuis la capture d'Abdullah Ocalan.

Le pouvoir central de Bagdad représente un danger constant pour la mise en place de l'accord : il peut reprendre le contrôle du Kurdistan à tout moment, accentuer les divergences entre le PDK et l'UPK, réduire les échanges commerciaux entre Ankara et Bagdad via la région kurde entraînant une baisse de revenus pour le Kurdistan.

2. - Les divergences entre l'UPK et le PDK relatives à l'application de l'accord

Le parlement : L'UPK considère que cette assemblée n'a plus de légitimité depuis les événements du mois d'août 1996 qui ont conduit à l'occupation d'Erbil par l'armée irakienne et le contrôle de la ville par les troupes de M. Barzani, tandis que le PDK considère le parlement comme une assemblée parfaitement légitime et demande que le partage du pouvoir se fasse sur la base des résultats des élections de 1992, en attendant la tenue de nouvelles élections.

La normalisation : signifie le retour vers leur lieu d'origine de tous les Kurdes déplacés et ce sur l'ensemble du territoire kurde en Irak. L'UPK souhaite accueillir immédiatement les personnes qui avaient fui, tandis que le PDK propose que le retour se fasse en douceur et par étapes.

Les droits de douane : le PDK a effectué un premier versement à l'UPK de 60 millions de dollars sur les droits de douanes prélevés sur les voies de passage entre la Turquie et l'Irak. Le différend porte sur l'évaluation des rentrées : l'UPK estime celles-ci à un million de dollars par jour, tandis que le PDK soutient que les ressources ont baissé du fait de la réouverture des frontières syro-irakiennes et fait valoir que l'UPK dispose aussi des rentrées douanières avec l'Iran.

Le PKK : Pour l'UPK, l'organisation d'élections libres permettront aux Kurdes d'Irak de se doter d'un gouvernement qui aura pour mission de mettre fin aux activités du PKK sur

le territoire du Kurdistan d'Irak. Le PDK considère que la lutte contre le PKK fait partie des accords de Washington, et que le PKK n'a rien à faire au Kurdistan irakien.

L'attitude vis-à-vis de Bagdad : l'UPK qui, plus que le PDK, entretient des rapports avec l'opposition irakienne, souhaite un changement démocratique et demande que soit réactivée la résolution 688 relative aux droits de l'homme pour mettre fin à la dictature de Bagdad. M. Barzani qui doute du sérieux de l'engagement américain à renverser Saddam Hussein et de la capacité de l'opposition non kurde, adopte une position d'attente et affirme qu'il vaut mieux privilégier le dialogue à l'affrontement à condition que le pouvoir accepte la solution fédéraliste.

Les perspectives

Si l'on peut considérer à juste titre que l'accord de Washington est une victoire de la diplomatie américaine, il a également permis à Bill Clinton de marquer un point sur ceux qui critiquent sa politique irakienne. L'administration américaine fonde ses espoirs sur le développement des forces d'opposition au régime de Bagdad. Le Congrès américain avait adopté en octobre 1998 une loi dite de la «*Libération de l'Irak*» selon laquelle un des objectifs de la politique étrangère des Etats-Unis est le renversement du régime irakien et, dès le 15 novembre 1998, Bill Clinton s'engageait à œuvrer en ce sens.

Il faut également reconnaître que le parrainage américain, l'approbation du régime fédéral et l'engagement réitéré de défendre le Kurdistan d'Irak contre toute menace de Bagdad, est une victoire pour les Kurdes. Certains politiques kurdes vont jusqu'à affirmer que cette victoire est aussi importante que le Traité de Sèvres de 1920.

L'accord de Washington signifie également la protection du Kurdistan contre toute ingérence extérieure. Mais dans la pratique, les incursions fréquentes de l'armée turque sont tolérées par les Américains.

L'accord trace des perspectives optimistes pour les Kurdes. Le PDK et l'UPK sont conscients qu'ils ne peuvent l'emporter sur l'autre, car malgré l'existence des deux administrations à Erbil (PDK) et à Suleimanieh (UPK), la région kurde connaît un développement important. Elle compte trois universités, plusieurs stations de télévision, une presse abondante et libre. L'économie du Kurdistan se porte mieux que celle du reste de l'Irak même si le Kurdistan ne jouit que de 13% des recettes de la résolution «pétrole

contre nourriture». La situation sanitaire est meilleure qu'ailleurs en Irak comme en témoigne le rapport de l'UNICEF qui indique une baisse sensible de la mortalité infantile au Kurdistan par rapport aux années 1980, alors qu'elle a plus que doublé dans l'Irak arabe pendant la même période.

Enfin, la déclaration commune publiée par les deux parties pour célébrer le premier anniversaire de l'accord de Washington insiste sur le fait que «malgré les efforts des deux parties et d'autres, l'accord n'est pas encore appliqué intégralement. Cependant des pas importants ont été faits en direction de la paix. Les deux parties ont ainsi pu parvenir à une position commune concernant la mise en œuvre de la résolution 986 des Nations Unies».

Les dirigeants kurdes sont conscients du fait que le *statu quo* en Irak et au Kurdistan ne durera pas indéfiniment. Le régime irakien peut à tout moment être tenté de restaurer son autorité sur la région kurde. Il peut aussi s'effondrer et laisser place à un Irak libre, démocratique et fédéral. Quelle que soit l'issue de la crise actuelle, seule l'unité politique peut assurer un meilleur avenir aux Kurdes d'Irak.

**Déclaration finale à l'issue de la réunion
des dirigeants kurdes le 17 septembre 1998 ***

Rappel des réalisations antérieures.

Au nom du Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) et de l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK), nous remercions la secrétaire d'Etat Mme Albright et le gouvernement des Etats Unis pour avoir permis la tenue de réunions amicales et fructueuses ici à Washington, au cours de ces derniers jours. Nous sommes reconnaissants de leurs efforts pour nous aider à nous retrouver pour créer un cadre pour notre coopération dans l'avenir. Ces réunions ont constitué une étape importante vers

* *Traduit de l'anglais*

une réconciliation complète et durable qui ouvre de nouveaux espoirs aux Kurdes, aux Turcomans, aux Assyriens et aux Chaldéens de la région du Kurdistan irakien.

Les deux partis remercient également les gouvernements de Turquie et du Royaume-Uni pour leur engagement dans le processus de paix et de réconciliation. Nous tenons à reconnaître le rôle irremplaçable joué par les consultations à Ankara et à Londres pour le succès de ces négociations.

A Washington nous avons discuté des moyens d'améliorer l'administration régionale des trois provinces du nord et de régler les différences d'interprétation des accords d'Ankara d'octobre 1996. Dans plusieurs domaines nous sommes arrivés à des solutions communes pour l'application de ces accords.

Nous nous prononçons pour l'intégrité territoriale et l'unité de l'Irak. Les trois provinces du nord - Dohuk, Erbil et Suleimaniyah font partie de l'Etat irakien. Le PDK et l'UPK admettent sans réserve les frontières internationales reconnues de l'Irak. Les deux partis s'engagent à prévenir toute violation de ces frontières par des terroristes ou qui que ce soit d'autre.

Les deux partis apporteront leur concours à la construction d'un Irak unifié, pluri-national et démocratique qui assurerait le respect des droits de l'homme et des droits politiques pour le peuple kurde et pour tous les Irakiens sur les bases politiques choisies par toute la population de l'Irak.

Les deux partis souhaitent pour l'Irak une réforme à contenu fédéral qui assurerait l'unité nationale et l'intégrité territoriale. Nous pensons que les Etats Unis partagent de telles aspirations pour le bien de toute la population de l'Irak.

Les deux partis condamnent les luttes intestines et s'engagent à s'abstenir de toute violence pour régler des désaccords et renoncent à rechercher l'intervention de l'étranger.

Les deux partis s'accordent à penser que l'Irak doit respecter les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unis, y compris celles qui concernent les droits de l'homme dans la résolution 688.

Pour assurer une atmosphère plus sereine nécessaire à la réconciliation, nous allons intensifier notre action pour le respect du cessez-le-feu, faciliter les déplacements des citoyens et nous abstenir de toute déclaration négative à la presse.

La phase transitoire

Nous nous sommes mis d'accord pour soutenir le Haut Comité de Coordination (HCC) pour assurer le respect des droits de l'homme dans le Kurdistan irakien et pour que les droits sociaux et politiques soient complètement honorés. Les décisions du HCC seront prises à l'unanimité de tous ses membres.

Le HCC préparera une réconciliation complète entre tous les partis, y compris la normalisation de la situation à Erbil, Suleimanieh et Dohuk; la remise en activité de l'administration unifiée et de l'Assemblée (régionale) sur la base des résultats des élections de 1992; la remise du contrôle exclusif de toutes les ressources à l'administration régionale; et l'organisation de nouvelles élections régionales.

Le HCC assurera la coordination et la coopération des services publics locaux en charge des besoins de la population dans toute la région du Kurdistan irakien. Les partis s'assureront que ces services publics reçoivent les sommes nécessaires à leur fonctionnement. Le PDK reconnaît que la différence des besoins exige un flux régulier de fonds pour les services humanitaires de la région actuelle du PDK à la région actuelle de l'UPK.

Le HCC établira un processus pour aider à rapatrier tous ceux qui ont été obligés de quitter leur résidence dans les trois provinces du nord à la suite du conflit entre les partis, pour leur restituer leurs propriétés ou offrir une compensation pour leurs pertes.

Le HCC s'assurera que les deux partis coopéreront pour prévenir toute violation des frontières turques et iraniennes. Il mettra en œuvre un procédé de surveillance pour contrôler le passage des gens à travers ces frontières et interdire le passage aux terroristes. Les deux partis qui œuvrent avec le HCC refusent le droit d'asile aux membres du Parti des Travailleurs Kurdes (PKK) dans tout le territoire du Kurdistan irakien. Ils s'assureront que le PKK n'ait pas de bases dans cette région. Ils empêcheront le PKK de saper ou de déstabiliser le processus de paix et de violer la frontière turque.

Le HCC s'efforcera de former un gouvernement régional provisoire uni qui devra être confirmé dans les trois mois par l'Assemblée régionale.

Administration unifiée

Trois mois après sa reconstitution, l'Assemblée se réunira dans ses bâtiments à Erbil ou à Suleimanieh ou Dohuk. Les membres de cette Assemblée provisoire seront les personnalités qui avaient été élues au Parlement en 1992.

La première réunion de l'Assemblée provisoire se tiendra dans trois mois. Après sa formation l'Assemblée devra entériner toutes les décisions du HCC et du gouvernement régional provisoire.

L'Assemblée provisoire pourrait décider de donner au HCC d'autres fonctions, y compris les relations avec la communauté internationale.

Pour assurer la sécurité des élections régionales et contribuer à la normalisation du statut d'Erbil, de Dohuk et de Suleimanieh, le HCC et l'Assemblée pourraient décider de former une force de sécurité conjointe entre l'UPK, le PDK, les Turcs et les Assyriens. Plus tard, le nouveau gouvernement régional pourrait décider de prendre d'autres mesures pour unifier les structures de commandement des *peshmergas*.

Après les élections régionales dont on parlera plus loin, l'Assemblée provisoire sera remplacée par la nouvelle Assemblée régionale qui désignera un nouveau gouvernement régional sur la base du nombre de votes pour chaque parti dans l'assemblée.

Quand le gouvernement régional sera formé, le HCC sera automatiquement dissous. Le mandat de l'Assemblée régionale et du gouvernement régional est de trois ans.

Le Partage des Revenus

Jusqu'à la mise en place du nouveau gouvernement régional provisoire conjoint des fonds seront régulièrement versés par la région actuelle PDK à la région actuelle UPK pour le fonctionnement des services publics en raison de la différence des revenus. Après

consultation de l'administration existante des impôts et des finances, le HCC aura la responsabilité de répartir les ressources dans la région.

Quand le gouvernement provisoire conjoint sera mis en place, il assurera la collecte et la distribution de toutes les ressources. Après l'élection de la nouvelle Assemblée régionale, un seul ministère des finances et des impôts assurera la collecte de toutes les ressources, y compris les impôts et les taxes douanières. Les fonds collectés seront mis à la disposition du gouvernement régional pour être utilisés suivant les décisions de l'Assemblée.

Statut d'Erbil, de Dohuk et de Suleimanieh

L'Assemblée provisoire et le HCC seront chargés de la normalisation du statut d'Erbil, de Dohuk, de Suleimanieh et des autres villes. Le HCC pourrait demander l'aide de médiateurs internationaux si cela s'avérait nécessaire. Le statut de ces villes devra être suffisamment normalisé pour permettre la tenue d'élections libres et incontestables.

Élections

L'Assemblée provisoire et le HCC devront organiser des élections libres et régulières pour élire une nouvelle Assemblée régionale; elles devront avoir lieu dans les six mois après la formation de l'Assemblée provisoire.

La composition de la nouvelle Assemblée régionale sera basée sur les données statistiques les plus fiables concernant la population des trois provinces du nord et l'importance relative des groupes ethniques et religieux dans ces provinces. Des sièges seront réservés pour les communautés turcomanes, assyriennes et chaldéennes.

Si possible, l'Assemblée provisoire et le HCC, en collaboration avec la communauté internationale, organiseront un recensement dans la région pour établir un registre électoral. A défaut d'aide internationale en temps voulu, l'Assemblée provisoire et le HCC organiseront eux-mêmes le recensement ou bien se serviront des données existantes. Ils feront la meilleure estimation possible de la population après consultation d'experts étrangers.

L'Assemblée provisoire et le HCC feront également appel à des spécialistes d'élections internationaux pour les assister dans les élections elles-mêmes et former des moniteurs locaux.

Situation dans la région du Kurdistan irakien

La résolution 688 du Conseil de Sécurité de l'ONU signale les sévères mesures de répression à l'encontre des Irakiens, particulièrement à l'encontre des Kurdes en Irak. Le pression de la répression n'a pas décliné depuis 1991 quand cette résolution fut prise. Il faut rappeler que le rapporteur spécial de l'ONU a trouvé des preuves évidentes de centaines d'exécutions sommaires au cours de l'année dernière dans les prisons irakiennes et de la poursuite de la politique d'expulsion de Kurdes et de Turcomans de Kirkouk et d'autres villes. Cette politique équivaut à l'épuration ethnique des Kurdes et des Turcomans irakiens avec l'appropriation de leurs terres et de leurs biens par les forces gouvernementales pour les distribuer à des Arabes. De nombreux nouveaux arrivants ont été incités à partir par des mesures d'intimidation.

Devant la poursuite de cette menace, nous devons remercier la communauté internationale pour nous avoir aidés dans notre action humanitaire et avoir prévenu la répétition des événements tragiques de 1991 et des campagnes terribles de *Anfal* en 1987 et 1988.

Le programme spécial de l'ONU «pétrole contre nourriture» pour le Kurdistan irakien a contribué à améliorer quelque peu les conditions de vie de la population. Nous souhaitons que la communauté internationale continue à soutenir ce programme avec une subvention spéciale pour la région du Kurdistan irakien et nous espérons que dans le proche avenir un service de liaison pour cette région puisse être créé au siège de ECOSOC pour mieux coordonner l'aide. Nous espérons également qu'au cas où le programme «pétrole contre nourriture» serait suspendu par suite d'une intervention unilatérale du gouvernement irakien, l'ONU poursuivra son assistance aux besoins économiques du Kurdistan irakien et aux besoins de sa population.

Les États-Unis, la République de Turquie et le Royaume-Uni dans l'opération Nord

La surveillance a aidé à protéger la région. Nous leur demandons, ainsi qu'à toute la communauté internationale, de continuer à être vigilants pour protéger et sécuriser la région du Kurdistan irakien.

Les nombreuses ONG qui travaillent dans les trois provinces du nord ont allégé notre isolement et nous ont aidés de mille façons.

Prochaines réunions entre les dirigeants

Le président du PDK et le secrétaire général du UPK se réuniront au moins tous les deux mois à l'intérieur ou à l'extérieur du Kurdistan irakien dans un lieu choisi d'un commun accord. En attendant l'accord du gouvernement nous espérons tenir la première de ces réunions à Ankara et la suivante à Londres.

La réunion d'Ankara comprendra des discussions sur notre décision commune d'éliminer le terrorisme par le renforcement des mesures de sécurité aux frontières de l'Irak. Celle de Londres pourrait préciser d'autres détails concernant le statut d'Erbil, de Dohuk et de Suleimanieh et mettre au point le mécanisme d'élections libres et régulières.

Signé par :

Jalal Talabani - UPK

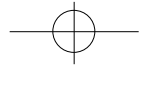
Massoud Barzani - PDK

Certifié par C. David Welsh, premier secrétaire adjoint au bureau des affaires
du Proche Orient au Département d'Etat, Washington D.C.

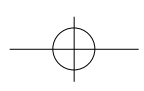
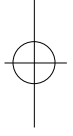
Washington, 17 Septembre 1998

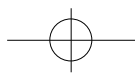
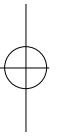
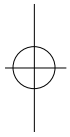
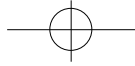
Calendrier de l'application

- 1^{er} octobre 1998 : Le PDK commence à augmenter son assistance financière mensuelle aux services publics dans la région dirigée par l'UPK
- 5 octobre : Calendrier établi pour le rapatriement des personnes déplacées au cours du précédent conflit. Accord sur la restitution de leurs biens ou compensation par les partis responsables.
- 1^{er} novembre : Les deux partis consultent le gouvernement turc. Mise au point de la coordination et de la coopération avec les organismes humanitaires. Transfert accéléré des contributions du PDK aux services publics de la région dirigée par l'UPK.
- 15 novembre : Progrès sur le projet de rapatriement, unification des services administratifs, partage des ressources.
- 1^{er} janvier 1999 : Première réunion de l'Assemblée provisoire. Le gouvernement conjoint établit un plan pour la normalisation de la situation à Erbil, Dohuk et Suleimanieh
- 1^{er} avril : Le gouvernement provisoire conjoint établit un plan pour l'organisation des élections.
- 1^{er} juillet : Elections régionales.



archives





Mémoires de l'émir Kamuran Bedir-Khan

Dans le cadre de notre projet de publier des documents d'archive qui contribuent à la connaissance des personnalités qui ont marqué l'histoire des Kurdes, nous présentons à nos lecteurs un document puisé dans les archives du kurdologue Thomas Bois.

Ce document, tapé à la machine par le révérend Père Thomas Bois, sur un papier de format 31 cm x 20,5 cm. comporte 26 pages. Il est intitulé :

*Mémoires de l'émir Kamuran Bedir-Khan
dictées au R.P. Thomas Bois, O.P.
à Beyrouth du 7 au 10 décembre 1946.*

Thomas Bois ajoutait à la main : *Ce document est unique. Il n'en existe pas d'autres copies. Ce récit — malheureusement inachevé — me fut dicté en décembre 1946 à Beyrouth par l'émir Kamuran Bedir-Khan qui avait l'intention d'écrire ainsi ses mémoires. Fr. Thomas Bois.*

La dictée, commencée le samedi 7 Décembre 1946, se terminait le 10 décembre 1946.

Il est inutile de présenter à nos lecteurs l'émir Kamuran Bedir-Khan, petit fils du célèbre Bedir-Khan, prince de Djézireh Botan. Né à Damas, le 21 août 1895, il a été élevé comme ses

Joyce **BLAU**
INALCO

deux frères aînés, Sureya et Celadet, dans le culte du grand-père qui avait voulu, au milieu du XIX^{ème} siècle, rassembler le peuple kurde sous son sceptre et bâtir un grand Kurdistan.

Au lendemain de la Première guerre mondiale, un projet de Kurdistan indépendant est envisagé, mais n'est pas sorti des archives. Mustafa Kemal, qui prend le pouvoir en Turquie, envoie l'armée ravager le Kurdistan et fait déporter des centaines de milliers de Kurdes. Tout en poursuivant des études de droit, Kamuran milite avec ses deux frères pour la cause kurde. L'aîné, Sureya, vient de fonder le parti *Xoybûn* (Indépendance) ou Ligue nationale kurde, qui publie et diffuse tracts et documents. L'insurrection éclate en 1927 près du Mont Ararat. A sa tête un chef prestigieux, Ihsan Nouri Pacha. Mais Mustafa Kemal fait donner l'aviation, l'artillerie lourde, les blindés, et c'est le carnage. Les frères Bedir-Khan prennent le chemin de l'exil. Sureya s'installe en Egypte, Celadet en Syrie, et Kamuran part pour l'Allemagne préparer une thèse de doctorat à la Faculté de Droit de Leipzig.

De retour à Beyrouth, Kamuran ouvre un cabinet d'avocat et collabore aux revues *Hawar* (l'Appel, Damas 1932-1943), *Ronahî* (la Clarté, Damas 1941-1944) autour desquelles la fine fleur de l'intelligentsia kurde, qui ne pouvait plus vivre dans la Turquie kémaliste, s'était regroupée. Cette période marque la renaissance et l'épanouissement des lettres kurdes. Le rayonnement de «l'École de Hawar» attire de jeunes orientalistes français : Pierre Rondot, Roger Lescot... L'émir Kamuran édite son propre journal *Roja Nû* (Le jour nouveau, Beyrouth 1943-1946), un magazine bilingue kurde-français où il affirme son opposition au nazisme tout en faisant connaître au monde les souffrances de son peuple.

Beyrouth réunit l'émir Kamuran et le Père Thomas Bois ¹

Thomas Bois est né le 6 mai 1900 à Dunkerque, dans le nord de la France, dans une famille catholique. Très jeune, il choisit d'entrer dans l'ordre des Pères dominicains. Il étudie le latin, le grec, l'anglais, l'hébreu, l'italien, le russe. L'histoire de la Mission dominicaine à Mossoul, au Kurdistan d'Irak, le passionne. Dans le courant de 1927, les supérieurs de l'Ordre des Dominicains le désignent pour la Mission de Mossoul où Thomas Bois arrive en octobre de cette même année. Il se voit confier de multiples charges d'enseignement. Il apprend l'arabe qu'il maîtrise bientôt. Il étudie également le

syriaque ou soureth - la langue des chrétiens et des juifs au Kurdistan - et le kurde.

Très vite le Père Bois s'intéresse à l'histoire et la vie sociale du peuple kurde où il a compté, avec les années, d'innombrables amis fidèles et dévoués. En 1932, il est nommé Supérieur de Mar-Yacoub, une forteresse construite sur un piton, au nord-ouest d'Alkosh, au coeur du Badinân² où il fonde un petit pensionnat. Mais la vie y était rude, austère et souvent dangereuse puisque les pères dominicains se retrouvent souvent sous le feu croisé des belligérants kurdes et assyriens quand éclatent les troubles de juillet et août 1933.

¹ - Voir l'article « Vie et œuvre de Thomas Bois, 1900-1975 » publié dans **The Journal of Kurdish Studies**, vol.I, Louvain Peeters Press 1995, pp. 85-96.

² - Le couvent de Mar-Yacoub a une histoire très particulière. Bâti à 900 mètres d'altitude, sur l'emplacement d'un monastère nestorien qui fut prospère du VIII^{ème} au XII^{ème} siècle, le couvent de Mar-Yacoub a été construit en 1847 par le Père Marchi (1805-1875)

³ - Cf. « Au pays de lumière et de misères », in : **Missions dominicaines**, 1936.

⁴ - le 13 août 1945, n° 53, p. 4

⁵ le 1^{er} septembre 1945, n° 56.

En 1936, Thomas Bois est désigné pour assumer la nouvelle Mission dominicaine de la Haute-Djézireh³, en Syrie. En 1940, Thomas Bois tombe gravement malade et va passer sa convalescence dans la Bekaa libanaise, où il retrouve la santé. En 1946, il est nommé aumônier au Carmel de St-Joseph de Beyrouth.

Dès le début des années 1940, Thomas Bois entre en contact avec l'« Ecole de Hawar » et les liens d'amitiés qui se tissent avec les frères Bedir-Khan ne faibliront jamais. Ils collaborèrent souvent. Thomas Bois fait paraître des articles dans *Roja Nû*; il y publie une belle étude sur le poète Cegerxwîn (Chaykhmus Hasan, 1903-1984)⁴, le « Djébel Sindjar au début du XIX^{ème} siècle »⁵. A la demande de son ami Kamuran Bedir-Khan, il revoit les traductions kurdes des *Metholokên Hezretê Silêman* (Proverbes de Salomon, Beyrouth 1947), et de *l'Incîla Lûqa* (L'Evangile selon St Luc, Beyrouth 1953) qui avaient été commandées par la Société Biblique à Beyrouth.

C'est encore l'émir Kamuran Bedir-Khan qui fournit les matériaux et les documents qui permettent à Thomas Bois, sous le pseudonyme de Lucien Rambout, de publier *Les Kurdes et le Droit*, aux éditions du Cerf, Paris 1947.

En préface à l'ouvrage, Thomas Bois écrit :

«... Circulant à travers les pays du Moyen-Orient depuis près de vingt ans, parlant le kurde et l'arabe, j'ai pu étudier à loisir les habitants de ces contrées aux mille visages. Chrétiens de tous rites, musulmans de diverses sectes, juifs de la diaspora, adorateurs du diable même ont été à maintes reprises mes interlocuteurs. Arméniens et Assyriens, Arabes et Kurdes, Druzes et Yézidis, tour à tour m'ont raconté leurs gloires passées, leur détresse souvent et leurs aspirations aussi. Mais c'est avec les Kurdes peut-être que j'ai eu les contacts les plus étroits. Avec eux j'ai fumé leur délicieux tabac en ces pipes si longues qu'on ne peut les allumer soi-même; en leurs larges écuelles d'étain j'ai bu leur petit-lait si rafraîchissant durant les chaleurs d'été; et que de fois n'ai-je pas écouté avec plaisir leurs bergers, la main à l'oreille, chanter leurs mélodies que répercute l'écho des montagnes et qu'il me semble entendre encore lorsque je ferme les yeux et essaye d'évoquer mes souvenirs d'autrefois...

Or, depuis un an, la presse mondiale parle souvent des Kurdes à propos des événements d'Iran, d'Irak ou de Turquie. Les correspondants d'agence de presse sont à l'affût de nouvelles sensationnelles concernant ces régions totalement ignorées chez nous. Quotidiens et hebdomadaires rivalisent du désir d'éclairer l'opinion publique.

De l'Humanité à Mondes, de Temps Présent à Temps Nouveaux, de Combat à Terre des Hommes, du Monde à Samedi-Soir, et j'en passe, bien sûr, tous les périodiques ont publié outre les informations des agences A.F.P. ou Reuter, des articles sur la question kurde où, sous l'objectivité apparente des nouvelles, perce souvent une interprétation qui dévie du droit chemin....

Après avoir lu tout cela, j'ai pensé qu'il y avait encore bien d'autres choses à dire sur ces «bandits kurdes» que j'ai fréquentés et que des Gouvernements soi-disant démocratiques déportent, bombardent et massacrent depuis 20 ans, sous l'oeil indifférent ou presque des Grands Etats

Ces quelques pages voudraient montrer qu'un chrétien digne de ce nom, un homme de foi qui croit en un Dieu personnel, un laïque épris d'Idéal et d'Humanité, ne peuvent rester insensibles devant une question qui s'agite trop souvent dans une atmosphère imprégnée de l'odeur du pétrole.

Ce sont des documents qui prouvent le droit des Kurdes que je mettrai sous les yeux du lecteur. Je les ferai suivre des faits que toute conscience droite hésitera à croire et qui pourtant sont authentiques....»

La guerre terminée, Roger Lescot⁶ revient à Paris. Il inaugure en 1945 une chaire de kurde à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes (ENLOV). Mais en 1947, Roger Lescot est appelé par le Ministère des Affaires Etrangères pour être premier secrétaire d'Orient au Caire. Il fait alors appel à son ami l'émir Kamuran pour le remplacer à la chaire de kurde. Ce dernier pense qu'il pourra être plus utile en Europe qu'en Orient en menant à partir de Paris une action susceptible de sensibiliser l'opinion publique internationale et les gouvernements des grandes puissances. C'est ainsi qu'en novembre 1947, l'émir Kamuran Bedir-Khan est désigné par l'administrateur de l'ENLOV⁷ pour diriger la chaire du kurde où il sut entretenir avec ses élèves des relations chaleureuses jusqu'au moment où il fit valoir ses droits à la retraite en 1970, à l'âge de 75 ans.

⁶ - Né à Lyon en 1914, mort à Paris en 1975, Roger Lescot fut Ambassadeur de France, ministre plénipotentiaire, officier de la légion d'honneur. Il fut de 1936 à 1939 chargé de mission de l'Institut français d'Etudes arabes de Damas (IFEAD), de 1941 à 1942, directeur de l'Ecole supérieure de Damas et de 1942 à 1944 secrétaire général de l'IFEAD.

⁷ - Pour devenir ensuite l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).

C'est l'émir Kamuran qui me conseilla de prendre contact avec le Père Thomas Bois à Beyrouth lorsque je décidai de consacrer mon mémoire de maîtrise au problème kurde. C'est encore l'émir Bedir-Khan qui propose la candidature de Thomas Bois pour l'enseignement de la civilisation des Kurdes à l'ENLOV lorsque ce dernier sent que sa tâche en Orient est terminée et qu'il décide de rentrer en France. De 1966 à 1970, Thomas Bois enseigne aux «Langues O», le folklore, la littérature, le théâtre et les divers aspects de la religion des Kurdes. Son étonnante jeunesse d'esprit, sa fraîcheur d'âme, et surtout son immense culture rendaient ses cours particulièrement vivants et animés. Nous sommes nombreux à nous en souvenir avec émotion.

Mémoires de l'émir Kamuran Bedir-Khan

dictées au R.P. Thomas Bois, O.P.

à Beyrouth du 7 au 10 décembre 1946

Je suis le petit-fils de l'émir Bedir-Khan. Notre famille régnait au Botan, région du Kurdistan située entre le Tigre et le Botan-Sou. Djézireh-ibn-Omar est la capitale de cette principauté. Mon grand-père fut proclamé prince du Botan en 1821. Son désir était d'unir les différentes parties du Kurdistan et créer un Kurdistan indépendant. Toute la vie de mon grand-père se caractérise par les luttes qu'il a menées pour arriver à ce but, mais après d'âpres combats en 1847, il fut battu par l'armée ottomane, puis exilé à Candie et mourut finalement à Damas en 1868. Mon grand-père eut quatorze femmes et quatre-vingt-dix-neuf enfants. À sa mort, quarante-deux enfants vivaient encore, vingt et une fille et vingt et un fils. Le Palais, qui dirigeait toute la politique turque, avait une politique composée de générosité, tyrannie et astuce. C'était naturel qu'un Empire aussi vaste eût une politique de grande envergure. Mon père et mes oncles furent ainsi en partie de grands fonctionnaires et en partie attachés directement au Palais. Et notre famille jouissait de prérogatives. L'une était que tous les enfants et petits-enfants de l'émir Bedir-Khan étaient admis au meilleur lycée de Constantinople, à Galata-Saray. Ce lycée, le principal de Constantinople, avait un corps professoral composé de maîtres français qui nous enseignaient en leur langue les principales sciences.

Il y a des journées d'automne très chaudes à Constantinople. Je jouais dans le jardin de l'école, après le déjeuner. Je transpirais très fortement et je courais vers les robinets pour éteindre ma soif. Mon frère Djeladet, de deux ans plus âgé que moi, et qui était dans une autre cour, vint chez nous et m'appela. Je n'avais pas l'habitude de le voir, puisqu'il était deux classes au-dessus de la mienne. Je ne le rencontrais que le soir au dortoir. Je fus très surpris de le voir arriver. Il me dit: «Viens, montons au dortoir». - «Mais pourquoi donc?» - «Il nous faut aller à la maison». Je fus très heureux à cette nouvelle, car les études ne me plaisaient guère et je jouissais à l'avance de ces quelques journées de vacances imprévues. Nous montâmes en courant au dortoir. Devant la porte je vis deux personnages vêtus de redingotes noires et en restai tout surpris. Je demandai donc à mon frère: «Qui sont ces deux messieurs?» Et j'eus alors l'impression que mon frère me cachait quelque chose. Et plus tard je n'eus jamais l'idée de demander à mon frère si lui alors savait déjà de quoi il s'agissait. J'avais neuf ans. Mon frère en avait onze. A peine

avons-nous revêtu nos habits de sortie que le surveillant général, Djamal Bey, homme très sympathique, de quarante-cinq ans environ et portant une barbe carrée, entra au dortoir et souriant me demanda si j'étais content d'aller à la maison. J'étais effectivement un des enfants terribles de Galata-Saray. Le jeu, les bagarres m'intéressaient beaucoup plus que toutes les études qu'on s'efforçait de m'imposer. Au lycée, il y avait trois espèces de sanctions : Piquet, Retenue et Privé. Le piquet durait un quart d'heure, la Retenue une heure et le Privé empêchait l'élève de sortir à la fin de la semaine. Quatre retenues valaient un Privé. J'arrivais en une semaine à récolter soixante-dix retenues et douze privés. Ce qui faisait le désespoir de mon frère aîné Souraya (ou Soureya), qui était dans la classe supérieure de Galata-Saray et l'étonnement de mes neuf cousins également élèves de ce collège. C'est sans doute à cela que pensait Djamal Bey en me demandant si j'étais content d'aller à la maison. Tout en bavardant nous descendîmes avec le surveillant général, mais quelle ne fut pas notre étonnement lorsqu'on nous dit qu'avant de partir nous avions à passer chez le Directeur du Collège, Abdul-Rahman Bey. C'était une personnalité marquante de Constantinople. On le connaissait pour son libéralisme, son intégrité. Il était le défenseur de la liberté de pensée au Collège en face des exigences du Palais. Arrivé dans le hall, précédant le bureau du Directeur je vis que tous mes cousins y étaient déjà réunis. Mon frère aîné seul, Souraya (ou Soureya) était manquant. Il y avait aussi tout un groupe de messieurs en redingote noire, comme ceux que j'avais déjà remarqués au dortoir. Après une dizaine de minutes d'attente, on nous introduisit chez le Directeur. Je n'oublierai jamais l'aspect que présentait alors notre Directeur. Debout derrière son bureau, le visage pâle, la voix peu assurée pour répondre que nous étions tous là à un de ces messieurs qui demandait si nous étions au complet. Il passa devant nous tous, s'arrêta près de moi, me tapota la joue, en disant d'une voix à peine perceptible: «Pauvre petit!». Et il ajouta: «Ils y sont tous. Ils sont onze».

Sortant du hall, nous constatâmes que le nombre des personnes en redingote avait encore augmenté. Nous sortîmes dans la grande allée et, à mon grand étonnement, au lieu de sortir par la porte ordinaire je vis que le grand portail, que je n'avais jamais vu ouvert, l'était tout grand. Dans la rue une file de fiacres fermés nous attendait. On nous fit monter deux par deux dans chaque voiture, avec deux policiers en vis-à-vis, et un troisième près du cocher.

Entretemps un orage avait éclaté et la pluie commençait à tomber. Les voitures prirent la direction de Galata, ce qui était la route normale pour nous rendre à la maison. Déjà

dans le hall en face de chez le Directeur nous nous étions douté qu'il s'agissait de quelque chose de pas ordinaire et nos aînés avaient en kurde fait la réflexion qu'il nous fallait nous méfier. En route, nos messieurs nous posaient des questions, s'efforçant en particulier de savoir combien il y avait d'hommes dans la maison que nous habitions. Arrivés au pont de Galata où normalement nous devions nous embarquer pour Kadi-Keuy où se trouvait notre habitation, nous pensions descendre, mais les messieurs en redingote nous firent remarquer que nous devions aller un peu plus loin. Là nous avons commencé à comprendre qu'il ne s'agissait pas d'aller chez nous. Les voitures se dirigèrent vers Bab-Zabtiya, où se trouvait la direction générale de la police. Elles entrèrent directement dans la grande cour murée et on nous fit monter dans une grande salle. Un fonctionnaire vint faire l'appel de nos noms. Nous étions inscrits sur la liste par rang d'âge, si bien que j'étais le dernier de la liste, car j'étais le plus jeune. Puis on nous laissa seuls. C'était la première fois, depuis qu'avait commencé cette aventure inexplicable que onze petits Kurdes, onze petits Bedir-Khan purent tenir conseil. L'aîné du groupe, Souleyman, fils de mon oncle Khalid Bey, avait alors quinze ans et était déjà au courant de l'affaire. Il nous apprit alors que, sur l'ordre de la famille Bedir-Khan, quatre Kurdes avaient assassiné le Préfet de Constantinople, Redwan Pacha; que le Gouvernement avait fait arrêter nos oncles ainsi que mon frère aîné, Souraya (ou Soureya), mais que tout cela n'avait guère d'importance. Et pour la première fois de ma vie j'entendis des gros mots et des injures à l'adresse du Sultan et de ses Turcs. Après un quart d'heure on commença à nous faire sortir un à un pour l'interrogatoire. Mais celui qui avait quitté notre salle n'y revenait plus. Entretemps, la nuit était tombée et on nous avait apporté des lampes à pétrole. Quand mon frère Djéladet fut appelé, je restai seul dans la chambre. Ce que j'éprouvais alors, ce n'était certes pas de la crainte, mais autant que je m'en souviens de la colère et de la haine contre je ne sais trop qui. Soudain la porte s'ouvrit et j'entends encore retentir à mes oreilles ces mots: «Emin Oglu Kamuran» - «Kamuran, fils d'Emin!» Cette façon de désigner mon père par son prénom me mit hors de moi, et je jurai vengeance contre l'inconnu qui me lançait pareille injure. Le gros gaillard, vêtu de noir, qui m'avait ainsi interpellé, me mit les mains derrière le dos et me fit marcher. Après m'avoir fait traverser une quantité de corridors, plus ou moins obscurs, on me fit entrer dans une grande salle, recouverte de tapis, au fond de laquelle se tenaient assis deux messieurs, dont l'un petit, maigre, aux pommettes saillantes, aux petits yeux cachés derrière des lunettes, était le directeur général de la police. Il me demanda mon nom, mon âge, où j'habitais, les personnes de la maison et surtout qui dirigeait la maison en

l'absence de mon père qui était Inspecteur judiciaire des deux vilayets d'Ankara et de Konia. Je répondis que c'était ma mère. «Comment se peut-il qu'une femme dirige une telle maison? Il y faut un homme!» Le policier me serrait tellement les bras par derrière, en m'interrogeant, que je finis par lui dire: «Mais laissez-moi donc, vous me faites mal!» Le directeur qui avait entendu ma remarque: «*Aldirma*», «Ne faites pas attention!» La haine que j'avais ressentie lorsque j'étais resté seul éclata alors et je criai furieux: «Je n'ai pas l'habitude de mentir!». Et j'ajoutai en kurde «*Baraz*» «Cochon!». Heureusement qu'il ne comprit pas. Et, se penchant vers son collègue il lui dit: «Vous voyez le plus petit est rouge comme le sang!»

A la fin de l'interrogatoire, on me conduisit dans une autre salle où je retrouvai mon frère Djéladet et un cousin, Mohamed, fils de Hussein Pacha. Et alors, en pleine nuit, sous une pluie battante, partie en voiture, partie à pied on nous mena tous trois, d'abord à Galata, puis à Scutari, en bateau, puis à Kadi-Keuy, puis à Meherdar, caracol de notre quartier et à chacun de ces postes de police on nous redemandait notre identité et on prenait notre signalement, comme des malfaiteurs de la pire espèce. Finalement vers minuit, on nous conduisit à la maison. Pour la première fois j'y vis les larmes et le deuil. Ma mère, toute en noir, et notre institutrice grecque, Ellas, avaient les yeux rougis. Notre cousin, Mohamed, nous avait quittés à Kadi-Keuy. Le policier qui nous avait accompagnés dit à ma mère: «On vous amène vos enfants, mais il nous faut des garants». -»Eh quoi, répondit ma mère, vous avez déjà arrêté leur père et leurs oncles, qui voulez-vous qui soit leur garant. Si vous n'avez pas confiance le mieux est de les prendre avec ceux de leurs parents que vous avez arrêtés!» Après quelques instants de pourparlers, le policier finit par nous laisser à la garde de notre mère, mais dans la rue, faisant les cent pas, des policiers continuèrent à surveiller notre maison.

Pendant une semaine entière nous fûmes presque séparés du reste du monde, et on nous rapportait que non seulement les membres de notre famille, mais nos fournisseurs, tous ceux qui de près ou de loin avaient quelques contacts avec nous, des gens par centaines étaient aussi arrêtés. Puis l'ordre vint pour nous d'aller rejoindre notre père qui se trouvait alors à Konia. En ce matin d'octobre 1905, au lever du soleil, toute une troupe vint cerner la maison, on nous fit monter dans des voitures et, arrivés à la gare, nous y retrouvâmes mes deux frères, Souraya (ou Soureya) et Hikmet, ainsi que mon cousin Charef Bey, fils de Ahmed Bey, qui était mort, et on nous embarqua tous à destination de Konia. En fait, toute la famille était réunie: ma mère, mes trois frères aînés, mes deux frères

cadets et ma jeune soeur, Meziyet. Dans le compartiment également des gendarmes se tenaient aux portières. Le voyage se passa sans incident. Pourtant un petit fait m'a frappé et je compris alors ce qu'était la misère d'autrui. Dans une station, où l'on avait acheté du pain, car on nous l'avait signalé comme excellent, je vis un pauvre paysan turc qui avait l'air affamé. Je lui donnai un morceau de notre bon pain. Et alors, sortant de sa poche un morceau de pain noir, il le mit sur celui qu'il venait de recevoir et se mit à les manger ensemble, le meilleur devant servir à faire manger l'autre.

Le seul souvenir qui me reste de notre séjour à Konia est celui-ci. Mon père était gardé dans un hôtel de la ville. Comme il était amateur de musique, il dit un jour à mon frère aîné de lui mettre un disque. Sans faire attention, mon frère mit sur le phonographe, la Marche du Sultan. Aux premières notes tout bouillant de colère, mon père enleva le disque et le jeta sur le sol où il se brisa au grand ahurissement des gendarmes qui se tenaient à la porte du salon.

Bientôt le gouverneur de Konia vint annoncer à mon père que sur l'ordre du Sultan nous étions tous exilés à Sparta, en Anatolie. Alors mon père nous rassembla et nous dit: «Nous sommes exilés, mes enfants!» Et il ajouta avec un sourire: «Savez-vous de quoi vous êtes inculpés? Nous menaçons la sécurité du Gracieux Sultan et de sa capitale!»

Puis une grande caravane de chars à bancs se forma, contenant nos effets et nos bagages. Mon père et ma mère voyageaient en leur char privé. Nous étions, nous les enfants, suivant nos goûts et préférences, montés dans les autres voitures. Une soixantaine de cavaliers accompagnait la caravane. Nous arrivâmes à destination après quatre jours de voyage agréable, par monts et par vaux, à travers de verdoyantes campagnes. Nos gendarmes et leur capitaine étaient de braves gens, bien polis et comme rien ne nous contraignait plus, nous avions déjà oublié nos misères. Aussi quelle ne fut pas notre joie, lorsque passant à Aksehir, nous vîmes le tombeau du fameux Nasredin Khodja, célèbre par ses facétieuses histoires. Le mausolée est complètement ouvert de trois côtés, mais la porte est fermée avec un immense cadenas d'un demi-mètre de hauteur!

Isparta s'enorgueillit de son surnom d'Isparta la Verte à cause de ses jardins de roses et de ses nombreux vergers. Effectivement des fontaines se trouvaient dans toutes les rues. Les cerises surtout étaient très estimées. On y distillait de l'essence de rose, on y fabriquait de très jolis tapis de soie et de laine. Et c'est là aussi que pour la première fois, je m'aperçus que sur terre il y avait de jolies filles.

Notre séjour à Isparta dura deux ans. La population nous estimait beaucoup et nous considérait comme des victimes de la politique du Sultan. Nous habitions une grande maison en bordure de la ville et que mon père transforma en ferme. Il aurait voulu nous envoyer à l'école avec les autres enfants du pays, mais le *Moutessarif** lui fit remarquer que nous aurions pu être un danger politique pour les autres et qu'il fallait demander l'autorisation au *Wali*** de Konia. En attendant cette permission, notre père nous réunissait le soir, nous lisait les poètes kurdes et les classiques persans en faisant le commentaire et nous obligeait à analyser ces textes pour montrer si nous avions bien compris. Chacun était libre de manifester son opinion et de la défendre au moment de la discussion générale. Entretemps, nous considérions les animaux de la ferme et nous intéressions aux travaux de culture. Devant la maison se trouvait une grande fontaine où les jeunes filles, vraiment très belles, venaient laver leurs tapis. Mais, hélas! pourquoi ces filles si jolies jusqu'à vingt ans, devaient alors être atteintes presque toutes d'un affreux goître qui les défigurait? Nous aimions les taquiner, car elles étaient très simples. Ne mettaient-elles pas dans leurs cheveux, les petits radis roses aux feuilles vertes que nous leur donnions et qu'auparavant elles n'avaient jamais vus. Elles les prenaient pour des fleurs!

Malgré tout, il y avait encore bien des pauvres dans le pays. Et chaque vendredi, à son retour de la Prière à la mosquée, notre père faisait une distribution de fruits qu'il avait achetés au marché. Comme les voitures étaient peu nombreuses, mon père, lorsqu'il y avait une noce, prêtait volontiers son landau pour amener la fiancée, ce qui le rendait d'autant plus populaire.

Une fois par semaine, notre père nous faisait manger du pain et seulement des olives et du fromage, d'abord pour nous habituer à ne pas nous attacher à la nourriture et aussi, nous disait-il, pour nous rappeler qu'il y a des malheureux qui n'ont même pas cela à manger.

* *gouverneur d'un sandjak ottoman, sous-préfet*

** *gouverneur d'une province, préfet*

Nous avons aussi des carabines Flaubert pour nous exercer au tir; nous prîmes des leçons d'équitation sur nos deux chevaux arabes et notre père nous enseigna aussi à jouer aux échecs.

Cette vie paisible continua jusqu'au jour où nous parvint un télégramme annonçant que ma tante, Sadiqa Khanim, venait voir son fils Charef Bey. Le *moutessarif* délégua le commandant de gendarmerie chez mon père pour lui faire savoir qu'il lui était interdit de sortir de la ville à sa rencontre. Mon père répondit qu'il était impossible de ne pas recevoir suivant les usages, une femme seule, sa belle-soeur. On passa outre à l'interdiction. Mais quelques semaines plus tard, mon père fut convoqué au Sérail par le *moutessarif* qui lui fit savoir qu'un ordre du Sultan était arrivé l'enjoignant de se rendre à Smyrne. Ses enfants devraient le suivre. C'était le Ramadan. Mon père refusa de partir avant l'*if-tar**. En attendant, il nous fit venir au sérail où il était retenu, mon frère Djéladet et moi, car mes frères plus âgés et mon cousin Charef étaient en partie de chasse, et il nous dit qu'une fois encore le Gracieux Sultan jugeait que nous étions une menace pour sa sécurité et la tranquillité d'Isparta. J'éclatai en sanglots. La population qui avait appris la nouvelle se rassembla devant le sérail protestant contre de telles injustices.

Le soir, après le coucher du soleil, mon père se mit en route, dans sa voiture, accompagné de gendarmes à cheval. Nous l'accompagnâmes jusqu'au dehors de la ville. D'émotion ma mère, qui allaitait mon jeune frère Bedir-Khan, perdit son lait. Ses seins se gonflèrent, un abcès s'y produisit et une intervention chirurgicale fut nécessaire. Le *moutessarif* avait fait savoir à mon frère aîné que dans une semaine nous aurions à rejoindre notre père. Cela semblait difficile étant donné l'état de santé de ma mère, mais le *moutessarif* nous dit que si nous ne partions pas de plein gré, les gendarmes sauraient bien nous faire sortir. Malgré les protestations du médecin, nous nous mîmes en route, ma mère toute bandée, étendue dans une voiture.

*rupture du jeûne musulman intervenant après le coucher du soleil.

Autant notre voyage de Konia à Isparta avait été agréable, autant celui-ci fut pénible. D'abord c'était l'hiver, il faisait froid, ma mère avait la fièvre, le petit Bedir-Khan tomba aussi malade. Une de nos voitures dégringola dans un ravin et une de nos servantes qui s'y trouvait s'y cassa la jambe.

En arrivant à Smyrne, dans la soirée, nous fûmes conduits à un hôtel sévèrement gardé par la gendarmerie et ma mère apprit alors avec douleur que mon père était malade et se trouvait à l'hôpital. Mais au milieu de la nuit, vêtu d'une longue houppelande au col relevé, il nous arriva.

Le lendemain, on fit savoir à mon père que nous devions nous rendre à Beyrouth, mais nous ne savions pas si c'était pour y rester ou non. C'est à Smyrne, où nous ne sommes restés qu'une dizaine de jours, attendant l'arrivée du bateau que j'eus un avant-goût de ce qu'était l'emprisonnement, car, pour la première fois, on nous interdisait de sortir de la maison, alors que cela ne m'était jamais arrivé que lorsque j'étais malade.

Le petit bateau grec qui devait nous transporter était peint en noir et appartenait à la société Pandaléon, c'est-à-dire: Toujours Lion! Une dizaine de gendarmes avec un officier nous accompagnaient à bord. Là nous les enfants nous ne tardâmes pas à devenir les enfants gâtés de l'équipage et du capitaine, car nous parlions le grec sans le moindre accent, puisque depuis notre tendre enfance nous avons eu une institutrice grecque. Et d'ailleurs notre père qui rêvait pour nous de postes de fonctionnaires avait estimé que nous devions connaître les langues en usage dans l'Empire. Le capitaine nous réunissait quelquefois dans sa cabine, et, un jour, que nous étions en face de Chypre, et qu'il avait appris les raisons de notre voyage, il proposa à mon père de ficeler nos gardiens et de nous débarquer clandestinement dans l'île. Rhodes où nous avons fait escale, le temps était si mauvais et la mer si grosse que le capitaine aurait voulu prolonger son séjour, mais le gouverneur qui avait dû mobiliser toute une flotille de gendarmes pour nous accueillir et nous surveiller l'obligea à reprendre la mer. Après mûre réflexion, voyant ma mère malade, et le grand nombre de ses enfants, nous étions huit alors, avec trois serviteurs, on dut refuser l'offre généreuse du capitaine. Pourtant profitant de ses bonnes dispositions à notre endroit, une nuit il obligea l'officier de notre escorte à lui montrer son ordre de route afin de voir où nous devions définitivement aller. Mais le papier ne contenait pas d'autres instructions que de nous conduire à Beyrouth où, sans doute, les ordres supplémentaires étaient déjà parvenus.

Nous débarquâmes le matin et on nous conduisit dans un hôtel, actuellement Direction de la Police, Place des Canons. Vers midi, un commandant de gendarmerie vint dire à mon père que le *Wali* le convoitait au sérail, mais mon père méfiant lui répondit qu'il était fatigué du voyage. Mais quelques temps après le commandant revint avec des gendarmes et mon père dut s'exécuter. Effectivement il fut retenu comme prisonnier au sérail. Quelques temps plus tard on vint chercher mes deux frères aînés, Soureya (ou Souraya) et Hikmet, puis mon cousin Cheref (ou Charef). C'est durant notre court séjour à Beyrouth, que notre seul serviteur mâle qui nous avait accompagné, Hussein, disparut sans que nous sûmes jamais ce qu'il était devenu.

Au bout de sept ou huit jours, on nous embarqua sur un petit rafiote, le Julie, qui en pleine nuit par une mer démontée, nous amena à Saint Jean d'Acre où, par ordre du Sultan, nous devions être internés dans la forteresse. Rien de plus lugubre que cette forteresse, où après avoir traversé des salles obscures, humides, sans air, on nous fit gravir un escalier qui nous mena sur une terrasse où se trouvaient les trois ou quatre pièces qui nous étaient destinées.

Ces multiples déplacements et voyages, comme bien l'on pense, avaient fini par épuiser les réserves en numéraire de mon père et la misère commença à se faire sentir. Nous n'avions plus avec nous que deux petites servantes albanaises, Chayan et Choukrié, que mon père avait recueillies lors des massacres des Albanais par l'armée ottomane et ces petites étaient bien incapables de faire le service d'eau, que nous, les garçons étions obligés d'aller chercher à une fontaine dans la cour et la monter au quatrième étage où nous étions logés. Pour nous aider, un commerçant arabe de la ville venait prendre nos riches tapis et les vendait pour nous.

Le petit Bedir-Khan, déjà né dans l'exil, à Isparta, fatigué de toutes ces allées et venues, tomba gravement malade. Il n'y avait guère de médecin capable de le soigner et je me souviens encore du jour où, porté sur les genoux de mon père, essayant d'apaiser ces souffrances, le pauvre petit caressait la barbe paternelle et mourut en faisant ce geste. Il ne fut permis qu'à deux personnes seulement de la famille d'assister à son enterrement. Cette mort après tant de souffrances endurées ne fit qu'accroître notre peine à tous.

Nous voilà donc en 1907. J'avais alors douze ans. Et alors loin de notre famille, si nombreuse, dans cette forteresse horrible, dans cette misère qui commençait à se faire sentir, je finis par comprendre pourquoi nous étions là.

Redwan Pacha, qui était Préfet et Gouverneur de Constantinople, avec le titre de Vizir, personnage des plus importants de l'Empire, très aimé d'Abdul-Hamid, était au fond un homme exécrationnel. Il s'emparait des terrains sans compensations, violait les femmes et les jeunes filles, se livrait à toutes sortes d'exactions et, malgré cela, il était toujours protégé par le Sultan. Entre autres les constructions des routes étaient de son ressort. C'est une route qui est cause de tous les incidents survenus. Un de mes cousins, Abdul-Rezzak bey, habitait un des plus riches quartiers de Péra. La route était dans un état déplorable et l'intendant de Redwan Pacha habitait la même route. Abdul-Rezzak bey, qui était Chambellan du Sultan et, de ce fait, recevait beaucoup de visites fit remarquer à l'intendant qu'il était nécessaire de faire les réparations nécessaires. Après plusieurs démarches, sans efficacité, Abdul-Rezzak fit, un jour, l'observation à Redwan Pacha, sur un ton assez vif, au cours d'une réception au Palais. Mécontent, sans doute, de cette insistance Redwan Pacha ordonna donc d'arranger la route, mais seulement jusqu'à la maison de son intendant, refusant de faire réparer la centaine de mètres qui allaient jusqu'à chez Abdul-Rezzak. Après quelques mois, sortant un jour de chez lui et rencontrant l'intendant, il lui demanda ce que cela signifiait. Et sur une réponse insultante de l'intendant, il le gifla. Redwan Pacha pour venger son intendant, ramassa une bande d'une centaine de balayeurs de rues et leur signala la maison d'un anarchiste arménien, un *comitadjî*, qu'il s'agissait de nettoyer et qui, naturellement, n'était autre que celle d'Abdul-Rezzak bey. De nuit donc, ils vinrent avec des pierres et des bâtons briser les fenêtres, tirant même des coups de pistolet. Abdul-Rezzak, sortit, revolver au poing, avec ses frères, Saïd bey et Bedir-Khan bey, et quelques serviteurs et tirèrent sur la bande qui commença à se disperser. Parmi eux il y avait quelques Kurdes qui prirent la fuite lorsqu'ils entendirent Abdul-Rezzak demandant en kurde à Bedir-Khan bey qui était tombé: «*Tu brîndar bûyî?*» - «Es-tu blessé?», car ils s'aperçurent alors de leur méprise.

Comme le sang d'un Bedir-Khan avait coulé, il fallait le venger. Un conseil de famille se réunit. Le Férik général, Ali-Chamil Pacha, gouverneur militaire de la Constantinople d'Asie et aide-de-camp du Sultan, peu favorable à Redwan Pacha, qu'il empêchait de se livrer à ses abus dans son secteur, avait d'abord pensé gifler publiquement Redwan. Mais finalement un avis différent l'emporta et, d'accord avec Abdul-Rezzak bey, le général soudoya quatre Kurdes qui assassinèrent Redwan Pacha de onze balles de revolver un après-midi alors qu'il descendait du train pour se rendre chez lui à Gueuz-tépé.

Durant quatre jours, le silence le plus complet dans la presse sur le nom des coupables.

Le Sultan Abdul-Hamid n'avait pas l'air de vouloir prendre des sanctions, considérant l'affaire comme un règlement de compte entre fonctionnaires, mais le Grand Vizir, Férik Pacha, et d'autres ministres, lui firent comprendre que leur sécurité à eux aussi était compromise et que si on les laissait faire les Bedir-Khan étaient bien capables de s'attaquer un jour à sa propre personne. Dès lors, le Sultan donna ordre d'arrêter tous les Bedir-Khan. Tous mes oncles et mes cousins, ainsi que les quatre Kurdes coupables furent arrêtés, embarqués sur le «Mekka» et envoyés sous escorte à Tripoli, de Tripolitaine. La famille, si nombreuse et comptant tant de fonctionnaires de tous rangs et de tous grades, fut arrêtée si bien que le bruit circulait que même ceux qui avaient salué un Bedir-Khan était aussi inclus dans la rafle.

A Tripoli, le Tribunal appelé à juger l'affaire avait reçu du Palais une liste portant mention des hommes à condamner. Le juge fit remarquer que la procédure était illégale. Alors Constantinople envoya un juge, Nimetullah Effendi, qui condamna à la peine capitale quatre Bedir-Khan et les quatre assassins, d'autres membres de la famille à l'exil, bien que le procès eut fait connaître qu'en fait la plupart des Bedir-Khan, qui habitait hors de la capitale, n'avait été en rien au courant de l'affaire et que de ceux qui habitaient Constantinople, deux seulement avaient pris la décision de faire disparaître Redwan Pacha.

Alors mon père, sûr de son innocence, envoya au Sultan le télégramme suivant: «Si dans le procès de Tripoli mon innocence n'est pas prouvée, châtiez-moi. Sinon, Dieu vous ordonne la Justice et la Générosité».

Au bout de quelques jours, la réponse arriva. Le Sultan nous libérait de la forteresse de Saint Jean d'Acre, mais nous exilait à Hama. Ce fut à cette occasion que pour la première fois toute notre famille put aller ensemble se recueillir sur la tombe du petit Bedir-Khan. C'est à Haïfa que nous prîmes le train pour Damas où quelques-uns de nos parents, qui habitaient là depuis le séjour qu'y avait fait mon grand-père, voulurent venir nous visiter; mais ni à la gare, ni à l'hôtel Victoria où l'on nous conduisit, les gendarmes ne les laissèrent s'approcher de nous. C'est là que je vis pour la première fois l'électricité, car à Constantinople, on s'éclairait encore au gaz, et l'éclat des flacons rouges, bleus, jaunes des différentes boissons aux étalages des boutiques m'émerveillait sous les lumières.

A Hama, nous retrouvâmes, exilé comme nous, mon oncle Ali bey, commandant de gendarmerie de Jérusalem et plus tard de Beyrouth. Là, notre vie redevint plus agréable : la

présence de mon oncle d'abord, celle de la famille Barazi d'origine kurde et aussi le fait que la population nous estimait beaucoup. Les norias, sur l'Oronte, avaient pour les enfants un charme poétique. Et la première invasion de sauterelles qui envahissaient non seulement les jardins, mais encore nos chambres, me laissa un souvenir qui ne s'est pas encore effacé.

Pourtant nous vivions assez retirés. Un jour mon frère aîné, Soureya (ou Souraya), revint de la ville et nous confia que des bruits circulaient sur des changements dans le gouvernement survenus à Constantinople. Effectivement deux jours plus tard, dans la soirée, des fusées partirent des maisons arabes voisines de la nôtre et bientôt un groupe d'une vingtaine de nobles vinrent nous visiter et nous dirent que la Constitution était proclamée et qu'en notre honneur ils faisaient ces illuminations. Le lendemain le *moutessarif* convoqua mon père et lui dit qu'un télégramme venu de Constantinople faisait savoir que tous ceux qui avaient été exilés administrativement, ce qui était notre cas, étaient libérés et pouvaient rentrer chez eux.

Bien que le peuple ne comprît pas exactement ce que cela signifiait, l'allégresse pourtant fut grande et nous quittâmes Hama en toute liberté, sans plus être escortés par des gendarmes. Nous passâmes par le Liban ou les coquets petits villages aux toits rouges contrastaient avec les malheureux villages d'Anatolie que nous avons traversés autrefois. A Beyrouth, nous nous embarquâmes sur un bateau des «Messageries maritimes», qui devait nous mener à Constantinople.

À Constantinople c'était la pleine allégresse. Partout des drapeaux, des cortèges, chrétiens et musulmans étaient heureux de se reconnaître comme frères avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Partout étaient inscrits les mots de Liberté, de Justice, d'Égalité. Grâce aux études que nous avons faites, mon frère Djéladet et moi, malgré notre exil, on nous admit dans un Lycée, le Lycée Véfa, de la ville. Mon frère aîné, Soureya (ou Souraya), commença la publication du journal *Kurdistan*, qui avait déjà été publié par mes oncles au Caire et en Europe, à Genève et à Folkestone. C'était l'unique journal kurde qui alors eut jamais paru. Personnellement, j'étais trop jeune encore pour prendre un intérêt à la publication d'un journal ou à la formation d'un parti kurde. On ouvrit de même une école kurde et on édita des livres scolaires.

Une année passa ainsi dans la joie de la liberté promise, mais soit, dans les journaux, soit dans les conversations, on sentait qu'une certaine réaction dirigée par le Palais se préparait.

Le Sérail essayait de profiter de l'opposition. Le 31 mars 1909, je quittai la maison comme d'habitude pour me rendre en classe et passai sur la place Bayazid (ou Bayezid), où se trouvait le ministère de la guerre. Des troupes avaient cerné l'immense cour grillée du ministère et la fusillade crépitait. Il y avait déjà dans la rue des tués et des blessés. Avido d'assister à un spectacle si nouveau pour moi, je me faufilai entre les soldats pour voir ce qui se passait. Je me rendis compte que les soldats assaillants étaient des Albanais que le Sultan avait réussi à amener à son point de vue, tandis que les troupes qui ripostaient de l'intérieur du ministère étaient les soldats fidèles à la Constitution. Au bout d'une demi-heure, je m'aperçus que mon frère aîné, Soureya (ou Souraya), était derrière et il me demanda ce que je faisais là: «Je regarde», lui répondis-je. ->«Allez, rentre à la maison, et tout de suite» me dit-il d'un ton sévère.

Bientôt, on apprit que le mouvement de réaction prenait de l'ampleur. Des députés étaient assassinés, des ministres arrêtés, d'autres en fuite. La majorité de l'armée et les Khodjas étaient pour le Sultan qui trouvait que le mouvement Jeune-Turc de la Constitution était un mouvement athée, contraire à la religion, qui n'hésitait pas à se faire couper les moustaches. Des journaux satiriques clandestins représentaient un médecin embroché par des soldats qui lui demandaient s'il sortait du rang ou de l'école militaire? De fait les Unionistes, depuis un an, qu'ils étaient au pouvoir avaient commis bien des abus, ils avaient fait assassiner Hasan Fehmi croyant tuer Mawlan Zada Rifat, directeur du Journal *Serbesti* (Libertés) qui critiquait cette politique. Pourtant, à la maison, nous qui avons souffert de l'ancien régime, nous étions acquis aux idées nouvelles. L'armée avait perdu toute discipline. Les soldats pillaient les maisons et les boutiques. Bientôt on apprit que des officiers, molestés ou brimés, étaient partis pour Salonique dans l'intention d'y organiser une armée de libération qui viendrait débarrasser le pays du Sultan et de sa clique⁸. Notre famille, mon père, mes oncles, mes frères tinrent conseil et décidèrent d'aider ce mouvement. La population voyant le danger vint nous demander d'assurer la sécurité de notre quartier. Nous recrutâmes alors une troupe de Kurdes (ils étaient très nombreux à Constantinople), et ainsi nous patrouillions dans les rues. Moi-même, armé d'un immense poignard, je commandais un groupe de huit hommes.

Entretemps l'armée de la libération avait quitté Salonique et était venue camper à San Stéfano. Une députation formée des membres de notre famille, et parmi eux mon frère Soureya, se rendit près du commandement pour se mettre à leur disposition. Mahmoud Chewket Pacha les reçut et leur dit de préparer une proclamation pour les Kurdes de Constantinople, et de se tenir prêt. Quelques jours plus tard, notre proclamation fut placardée disant que l'armée qui allait venir était l'armée de la liberté et qu'il ne fallait pas s'y oppo-

ser. Bientôt, en effet, on vit arriver au haut de la rue Chahzadé Bachi une troupe nombreuse de soldats qui, après un court engagement avec les soldats du *caracol* qui en gardaient l'entrée, pénétraient dans la ville. Ils passèrent devant chez nous et nous, les enfants, nous leur portions des cigarettes et de l'eau. Ils s'emparèrent facilement du Palais, ils arrêtrèrent le Sultan et le déposèrent. On organisa des Tribunaux militaires et le Sultan Réchad fut proclamé Sultan et Calife. Les chefs de la réaction furent arrêtés et condamnés. Sur la place de Bayazid les potences avaient été dressées et nous allâmes contempler les cadavres qui pendaient dans leur longue robe blanche.

L'atmosphère était plutôt lourde. Ces mouvements de troupes, ces pendaisons, ces jugements militaires parfois rapides faisaient régner une sorte de terreur. Mais quelle ne fut pas notre stupeur, lorsque un beau soir on vit arriver chez nous des agents de la sûreté chargés d'arrêter mon frère aîné. Le premier jour, il fut mis au secret et il nous fut impossible de savoir ce qu'il était devenu. Mais au bout de quelques jours le mystère s'éclaircit. Lors de l'assassinat de Hasan Fehmi, Mawlan Zada Rifat qui dirigeait un journal non réactionnaire, mais d'opposition avait demandé à mon frère Soureya de lui envoyer deux Kurdes pour le protéger. Et Soureya lui avait envoyé une carte lui disant que si deux hommes ne lui suffisaient pas il était prêt à lui en envoyer deux autres. Or cette carte avait été trouvée au cours d'une perquisition et on s'était basé là-dessus pour accuser mon frère de complicité dans le complot réactionnaire. Mais grâce à la démarche qu'il avait faite auprès de Mahmoud Chewket Pacha et à la preuve que nous avons pris part à la libération, nous réussîmes à prouver son innocence.

Cette tempête s'étant calmée, mon père fut réintégré dans ses fonctions et nommé Président de la Cour d'appel et Directeur de la Justice du Vilayet d'Andrinople. Mes frères, Soureya (ou Souraya) et Hikmet, furent nommés fonctionnaires, l'un à Smyrne et l'autre à Dédéaghatch.

⁸ - *Mouvement d'origine maçonnique, d'après Paul de Veou, La Passion de la Cilicie (1938, p. 61)*

A Andrinople notre vie était agréable. Nous allions à l'école. Là, je pris vraiment goût aux études. Cependant mon père persuadé que le gouvernement devait surtout s'intéresser aux minorités de l'Empire, qui jusqu'alors avaient eu l'impression d'être plus ou moins délaissées, eut plus d'une fois des discussions et divergences de vue avec le *Wali*, Adil bey. Celui-ci, qui était pourtant très ami de mon père, ne comprenait pas que la justice s'oppose, par exemple à arrêter administrativement quelqu'un qui n'est peut-être pas coupable. Ainsi, lorsque mon père vint prendre possession de son poste, il constata que depuis deux ans, une quarantaine de Grecs, soi-disant membres du comité Etniki Eterya, étaient emprisonnés sans le moindre jugement. Mon père fit pousser l'affaire et mit le tribunal en branle. Des avocats vinrent les défendre de Constantinople et de fait le procès montra que le fait de se réunir et de discuter entre eux des droits que leur donnait la Constitution ne pouvait pas être considéré comme un crime. Une autre fois, alors que mon père avait dû aller à Constantinople consulter des médecins à cause d'une crise de rhumatismes, une bagarre avait eu lieu au quartier juif. Aussitôt, sans plus d'information, le *Wali* avait arrêté une soixantaine d'individus, proclamé l'état de siège et levé une classe. Mon père alerté par le rabbin accourut à Andrinople et après une enquête sérieuse fit relâcher les détenus qui furent reconnus innocents, à la grande colère du *Wali* qui craignait d'être désavoué par Constantinople pour avoir pris de telles mesures arbitraires sans motifs sérieux.

Un autre ennui de mon père lui vint du comité Union et Progrès, qui avait une section à Andrinople et qui avait sollicité mon père d'en faire partie. Naturellement, comme fonctionnaire, celui-ci avait dû se récuser.

Et même lors d'une visite de mon père à Constantinople, le ministre de la Justice, Nejmedin Mollah, lui fit remarquer, que même dans l'administration de la justice, il fallait tenir compte de l'avis du *Wali* : ce qui ne plût guère à mon père.

Ayant terminé mes études au lycée, je devins étudiant à l'Ecole de Droit de Constantinople.





Paysans du Diarbekir mangeant les « Gâteaux du Printemps »

Nous recevons de la Turquie d'Asie cette amusante photographie qui éclaire d'un jour assez inattendu la façon dont on comprend l'art délicat de la pâtisserie dans la province du Diarbekir, au nord de la Mésopotamie. Aux premiers jours très chauds de l'année, lorsque commencent à se former les figues exquises, que poussent les céréales et le sésame, les

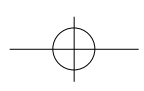
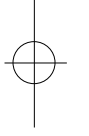
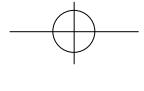
Kurdes, pasteurs ou agriculteurs, pour qui cette promesse de richesses constitue un événement heureux, ont l'habitude de confectionner d'énormes galettes d'orge qu'ils dévorent à belles dents, avec un appétit d'autant plus grand qu'ils sont privés de cette friandise tout le reste de l'année. Il est probable que ces gâteaux, dans lesquels il entre une grande part de miel, seraient médiocrement appréciés dans un "tea-room" parisien, mais dans les montagnes du Karadja-Dagh, on ignore les crèmes savantes et les fines pâtes aux amandes. Les Kurdes qui sont pourtant sobres, peuvent engloutir une énorme quantité de cette indigeste pâtisserie.

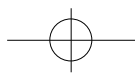
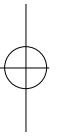
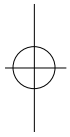
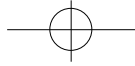


C'est ainsi que les Kurdes sont représentés en 1914 dans le magazine Miroir. Comme on le voit, la perception des Kurdes s'opère suivant la dialectique du Même et de l'Autre, ce double mouvement dynamique d'inclusion / exclusion qui se joue dans toute appréhension de la réalité par le langage : le Même se donne une image survalorisante, alors que l'Autre est dévalorisé. Malgré leurs stéréotypes ethniques et culinaires négatifs dans ce commentaire, les Kurdes sont toutefois considérés comme un peuple à part entière, non assimilés aux Turcs, ni aux autres populations de la région mésopotamienne. Là réside sans doute l'intérêt de ce témoignage fait à la veille des années 1920, où le sort des Kurdes fut assujéti à quatre Etats fondés sur les ruines de l'empire ottoman.

S. A.

comptes rendus





Chroniques bibliographiques

Randal, J.C., *After Such Knowledge What Forgiveness ? My Encounters with Kurdistan*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 1997, 356 p. + cartes, bibliographie, index.

Barkey, H. J. & G.E. Fuller, *Turkey's Kurdish Question*, préface de M. Abramowitz, Lanham, Boulder, New York, 1998, Rowman & Littlefield Publishers Inc, XIX+239 p + index.

Olson, R., *The Kurdish Question and Turkish-Iranian Relations, From World War I to 1998*, Costa Mesa, Mazda Publishers, 1998, 108 p, cartes, bibliographie, index.

Yavuz, M. H. (numéro spécial sous la direction de), *Journal of Muslim Minority Affairs*, n° 1, v. 18, 1998, 158 p.

Les années écoulées ont été riches en littérature anglo-saxonne sur la question kurde. La rubrique «chronique bibliographique» des *Etudes kurdes* m'offre la possibilité de rendre compte de plusieurs de ses ouvrages.

**Hamit
BOZARSLAN**

Le premier, qui doit son titre à T.S. Eliot, frappe le lecteur par la richesse de son vocabulaire et de son style. En introduction, J.C. Randal, journaliste chevronné au *Washington Post*, retrace

l'histoire de ce livre dont l'idée remonte à 1986. Douze ans séparent le projet de sa réalisation, douze années marquées par des événements aussi importants que la fin de la Guerre Iran-Irak, les opérations «Anfal», la guerre du Golfe, la proclamation de la «zone de protection» au Kurdistan irakien, l'intensification de la guérilla en Turquie... Cette période mouvementée a été rythmée par de multiples «visites» (ou plutôt «passages») de l'auteur au Kurdistan et de ses rencontres avec des personnalités kurdes.

L'ouvrage qui en est issu s'impose d'emblée comme une référence en la matière. Après un premier chapitre qui s'essouffle un peu par son ambition de couvrir la culture et l'histoire kurdes en peu de pages (pp. 12-30), l'auteur nous livre une série de tableaux et de portraits extrêmement vifs. Le premier est celui de l'insurrection du Kurdistan d'Irak au lendemain de la Guerre du Golfe. J.C. Randal a été un témoin oculaire de la révolte et de sa répression. Une révolte qui a été rendue possible par la participation massive des *jachs*, jusque là supplétifs de Bagdad, et une répression menée par les Gardes républicaines, mais aussi par les *Mudjahidin-e Khalk* iraniens pour le compte du régime ba'athiste. La chute de Kirkouk, ville brièvement contrôlée par les Kurdes, signale la fin de l'euphorie et suscite les craintes

d'une vengeance «chimique» de Bagdad. Face au silence occidental, américain notamment, perçu comme une nouvelle trahison, près de deux millions de Kurdes prennent la fuite. On connaît la suite : proclamation de la zone de protection au Kurdistan d'Irak, un espoir renouvelé en l'Occident et un nouvel épisode euphorique.

Au-delà de ces événements encore gravés dans les mémoires, J.C. Randal se livre à une fine analyse de la machine décisionnelle américaine, ses conflits internes et ses aveuglements qui poussent la Maison Blanche à craindre plus une révolution islamiste que le maintien du pouvoir ba'athiste. Cette politique trouve ses racines dans la période précédant l'invasion du Koweït. La même cécité explique la bienveillance américaine à l'égard de l'Irak durant toute la guerre avec l'Iran, voire lors des opérations «Anfal». «*Academic members of the «modernist» school, such as Marr and Christine Moss Helms» rappelle Randal, «who in the past had praised Baghdad's Ba'athists, were among those the administration -and Bush himself- consulted about what should be done in Iraq after Kuwait's liberation. Predictably, they favored keeping the regime in place, albeit without Saddam Hussein, for fear that the entire country would implode if any redistribution of*

power were attempted...» (p. 84). De la volonté de maintenir un pouvoir central fort, fut-il ba'athiste et largement minoritaire, à l'acceptation d'une certaine autonomie pour les Kurdes, il y a un pas énorme que l'administration américaine met des semaines à franchir. Et, comble de paradoxe, elle ne le fait que sous la pression du président turc Turgut Özal, pression qui est un événement sans précédent tant elle rompt avec l'attitude isolationniste et anti-kurde de la Turquie. J. C. Randal, Cengiz Çandar, journaliste turc, et Kamuran Karadaghi, journaliste d'origine kurde d'*al-Hayat* peuvent être considérés comme les architectes de ce changement. Sous leur impulsion, T. Özal rencontre J. Talabani et formule sa politique -avortée- d'ouverture y compris par rapport aux Kurdes de Turquie.

Grâce à J. C. Randal on dispose d'un témoignage direct sur le processus qui allait aboutir à l'instauration de l'autonomie au Kurdistan d'Irak, entachée quelques années plus tard par des conflits meurtriers entre les Kurdes eux-mêmes. Ces affrontements fratricides expliquent en partie l'absence de toute complaisance à l'égard du mouvement kurde dans le cinquième chapitre : «*Alchemy : Gold Coins into horseshoes*». L'indignation n'empêche cependant pas l'analyse. Soulignant les ambiguïtés du nationalisme kurde (par

rapport au phénomène tribal, par exemple), l'auteur recule dans le temps pour dresser une description vivante de la famille Barzani, notamment de la figure historique de Mustafa Barzani. Le portrait de cet homme qui a marqué la lutte kurde durant des décennies est à la fois détaché et inhabituel : Mustafa Barzani est peint comme un homme charismatique et, preuves à l'appui, d'une rare cruauté (p. 115). Un nouveau saut dans le temps permet à J.C. Randal de passer successivement en revue le début du nationalisme kurde, dont la révolte d'Ubeydullah en 1880 peut être considérée comme un signe avant-coureur, les années qui suivent la Guerre mondiale, le traité de Sèvres, la division des populations kurdes entre les Etats issus du démembrement de l'Empire ottoman, les révoltes au Kurdistan d'Irak et d'Iran, mais surtout, en Turquie républicaine.... Cette période voit l'isolement de l'intelligentsia nationaliste, largement occidentalisée, mais sans emprise sur la société et obligée de recourir aux dynamiques contestataires des tribus. L'auteur décrit ensuite la vie et la mort de la République de Mahabad, le retrait de Barzani vers l'URSS et son retour en Irak après le coup d'Etat de 1958, les luttes des factions au sein du PDK qu'il dirige et enfin, la révolte kurde contre le pouvoir central irakien. Ce chapitre, nécessairement condensé, fournit une excellente

introduction à l'histoire kurde du XX^{ème} siècle, avec ses lignes de forces, mais aussi ses faiblesses chroniques.

Avec le chapitre sur la fin de la révolte de Barzani («*Kissinger : Missionary Work among a Hill Tribe*») l'auteur s'intéresse à la politique kurde de la Maison Blanche. Il montre comment la révolte de Barzani, qui recommence en 1974 après une trêve de quatre ans, échoue lorsque l'Iran et les États-Unis cessent de la soutenir. Cet épisode, marqué par le cynisme de Kissinger n'est certes pas inconnu des spécialistes. En effet, dès 1976 *The Village Voice* en donnait le récit complet en publiant le *Pike Report*, le principal document du dossier. Est nouvelle en revanche la remarquable enquête personnelle de Randal auprès des responsables américains de l'époque et sa relecture qui place l'ensemble de l'épisode au coeur du triangle Téhéran - Tel-Aviv - Washington dans le contexte de la guerre froide. Parmi les nombreux témoignages recueillis citons le plus abrupt, celui d'un officiel américain: «*The Kurds were just a part of the arms deal for Henry*» (p. 149). Le chapitre suivant, «*The Blind Beggar : Ecumenical Arbaeen*», poursuit l'enquête, mais cette fois dans la direction des relations kurdo-israéliennes. Là encore, l'ouvrage frappe par la vivacité des portraits sous la plume de Randal : Barzani, bien entendu, mais aussi

Kamuran Ali Bedirkhan et Ibrahim Ahmad, les deux intermédiaires de ces relations. Le livre permet de saisir que du côté israélien ces relations ont été marquées d'un certain cynisme, mais un cynisme qui n'en a pas moins laissé quelque amertume à Tel-Aviv.

Le voyage dans le temps projette ensuite J.C. Randal dans les années 1980 pour le mener aux opérations «*Anfal*» dont le maître d'oeuvre est «*Ali le Chimique*», alias Ali Hasan al-Madjid, cousin de Saddam Hussein et «*commandant suprême*» du Kurdistan. Répondant à ces collaborateurs qui l'interrogeaient sur les réactions de l'opinion publique mondiale, «*Who is going to say anything*» demande al-Madjid dans un enregistrement sonore qu'il a laissé à la postérité. Personne, en effet. Alors que les campagnes kurdes sont rasées en quelques mois et les survivants parqués dans des «*Cités de la Victoire*», immenses camps sous surveillance militaire, les sociétés internationales se livrent une rude bataille pour vendre au régime ba'athiste les technologies de la répression dont il a besoin.

Voyage dans le temps, mais aussi dans l'espace, car l'un des chapitres les plus forts du livre concerne la Turquie («*Turkey's Social Earthquake*»). Il porte sur les mobilisations urbaines des années

1990, l'ascension de la guérilla dont la répression coûte 8.2 milliards de dollars par an et prend, selon les termes d'un ministre d'Etat turc, l'ampleur d'un «terrorisme d'Etat». Randal analyse le poids énorme de l'armée dans le système politique turc et insiste sur les tentatives d'ouverture d'Özal. Il donne également le récit des contacts indirects entre Öcalan et Özal et de la fin du cessez-le-feu décrété unilatéralement en 1993 par le PKK. Mais les tentatives d'ouverture d'Özal sont vouées à l'échec après la (ré)émergence de Demirel, dont la peur des militaires réduit la présidence en une vassalité du Conseil National de Sécurité. Le poste de Premier Ministre, laissé vacant par Demirel, revient à Tansu Çiller «*the useful idiot*».

Le dernier chapitre de l'ouvrage («*Dog's Breakfast*») est un bilan : celui du métier de journaliste. Il est aussi le chapitre de l'amertume, puisqu'il se clôt sur un autre cataclysme, kurdo-kurde cette fois-ci, avec pour théâtre le Kurdistan d'Irak autonome. Cette tragédie culmine avec la collaboration entre les forces de Barzani et le régime irakien en 1996 contre Talabani. Pour brève qu'elle soit, cette alliance honnie laisse derrière elle un problème de conscience, d'autant plus aigu qu'elle répond à une autre, guère plus glorieuse, entre l'UPK et l'Iran, entre Jalal Talabani et Mohammad Jafari Sahraroudi, l'officier

iranien qui a commandité l'assassinat de Abdulrahman Ghassemlou en 1989.

* * *

Publié avant l'enlèvement d'Abdullah Öcalan au Kenya et la décision du PKK d'abandonner la lutte armée, l'ouvrage de Henri Barkey et Graham Fuller est édité par la «*Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflict Series*». Il est sans conteste l'un des meilleurs outils pédagogiques sur la question kurde en Turquie. Dans l'introduction, les auteurs délimitent leur champ d'intérêt à plusieurs questions : l'origine du conflit kurde en Turquie, la nature actuelle du conflit ; les revendications des Kurdes, les problèmes qu'elles posent à l'Etat turc et enfin les moyens de les satisfaire tout en préservant l'intégrité territoriale de la Turquie. L'ouvrage se base sur des entretiens poussés avec des représentants kurdes, des partis politiques et des officiels turcs ainsi qu'une abondante littérature.

Dans leur introduction, «*Why Turkey matters*», les auteurs mettent la question kurde dans une triple perspective. Une perspective théorique d'abord, qui permet de souligner qu'«*in generic terms... the Kurdish problem represents the striving of an ethnic minority to achieve legal recognition as such, and to establish legal rights deriving therefrom. Since most states in the world are*

multiethnic in reality, even if they are not always recognized as such, and in them minority ethnic rights are often denied, the Turkish situation is broadly representative of what most countries in the world already face, or will be facing» (p. 1). Cette mise en perspective est suivie d'une autre qui pose la question kurde comme une question régionale, débordant de loin le cadre de la Turquie. Enfin, dans une troisième, les auteurs insistent sur le lien entre la démocratie et les questions minoritaires pour souligner que la Turquie, comme tout autre État multi-ethnique, se trouve devant un choix : développer une politique libérale pour satisfaire les aspirations de sa minorité ou faire face aux insurrections, à la violence et à l'affaiblissement des institutions démocratiques (p. 2).

Cette introduction souligne aussi les particularités de la Turquie, l'une des sociétés politiquement les plus développées du monde musulman où existent une société civile, une presse libre et des institutions démocratiques «*not yet been extended to the Kurdish population*». De même, concernant le traitement des questions minoritaires, le pays reste dépendant de l'héritage musulman qui réserve le statut de minorité aux seuls non-musulmans.

Le premier chapitre, sur «les origines du problème et les racines du nationalisme

kurde» n'apporte certes pas de nouveautés proprement dites, mais ne présente pas moins une introduction utile pour le lecteur peu initié. Une ethnicité ancienne, mais un nationalisme tardif : tels sont les termes qui déterminent la question kurde en Turquie. Présentant brièvement les périodes ottomane et kémaliste, les auteurs analysent les fondements du nationalisme turc et son attitude par rapport à la question kurde. Enfin, l'attention est portée sur la période de multipartisme avec d'abord une ouverture (le Parti Démocrate d'Adnan Menderes entre 1950 et 1960), puis une période de résurgence et de troubles dans les années 1960, enfin la période de répression brutale du coup d'État de 1980 et le retour de la question kurde en tête de l'agenda politique vers la fin de la décennie.

Le deuxième chapitre porte sur l'entrée en scène du PKK. Soulignant son habilité à profiter des changements géostratégiques dans la région, les auteurs remarquent que ce parti est «un phénomène inhabituel» dans le paysage nationaliste kurde : il est le produit de la période dite de violence des années 1970 en Turquie (p. 21). A ses débuts, ses objectifs et structures portent les marques de la gauche radicale turque des années 1970. Derrière le discours «universaliste» de gauche de ce parti, il convient de constater le nationalisme

kurde. Certes, pour des raisons tactiques et stratégiques, le PKK reste prisonnier de ses «*left-wing roots*». Mais les auteurs suggèrent qu'il est loin de prôner un nationalisme rigide, tant son évolution le pousse à faire désormais une large place à l'islam et à l'idée de la coexistence au sein de la Turquie et dans le cadre des frontières existantes du Moyen-Orient. Le Cinquième Congrès du parti (1995) constitue dans ce sens un tournant. De même, concernant les moyens qu'il utilise, le PKK ne peut être analysé à travers une seule grille de lecture : s'il a recours à la violence, celle-ci n'est pas moins mise au service des objectifs politiques qu'il se fixe, d'où l'impossibilité de le définir comme une organisation terroriste. D'ailleurs, les pertes militaires depuis 1995, la bonne presse que les Kurdes ont dans l'opinion publique et surtout la volonté de s'imposer comme interlocuteur légitime auprès de l'Etat turc le pousse à chercher les négociations avec l'Etat.

Le chapitre analyse également les tactiques du PKK, les moyens de son financement, ses liens avec différents Etats du Moyen-Orient, ses activités non-militaires -notamment médiatiques-. Barkey et Fuller soulignent également l'importance du «Parlement kurde en exil» et ses limites quant à l'élaboration d'une ligne autonome de conduite et son projet de

créer un «Congrès national kurde- (objectif réalisé après la publication de l'ouvrage, mais qui n'a guère pu s'élargir à d'autres courants de la mouvance kurde que le PKK). Les marges de manoeuvre de ce parlement (dissout, depuis peu) par rapport au PKK restent étroites, mais cela n'écarte pas les perspectives de son émancipation dans l'avenir. Les auteurs prévoient en effet plusieurs scénarios possibles, variant de sa subordination totale au PKK à sa transformation en une instance réellement pluraliste, sans exclure le risque de sa marginalisation. Enfin, le chapitre insiste sur «le facteur Öcalan» et les relations que le PKK entretient avec les autres partis kurdes et avec la population civile kurde. Si la forte implantation de l'organisation au sein des Kurdes de Turquie -et au-delà, de la diaspora- ne fait pas de doute, ses liens avec les autres partis kurdes restent conflictuels. L'implication du PKK dans le Kurdistan d'Irak et ses conflits fratricides avec les organisations kurdes de ce pays sont d'ailleurs à la base des fortes suspicions américaines à son encontre.

Le troisième chapitre concerne la conscience nationale kurde. Les auteurs soulignent que les termes nécessairement ambigus d'appartenance (démographiques, géographiques, linguistiques...) au sein de la société kurde ne manquent pas de sus-

citer de vifs débats dans la mouvance nationaliste. De même, les «structures sociétales» (tribus, confréries, confessions...) pèsent de tout leur poids sur son évolution. Le «facteur alévi», notamment, est un élément de complexification de la donne puisque comme à Tunceli, il provoque une grande hostilité à l'égard de l'Etat, mais en même temps, pousse certains segments des populations sunnites - kurde ou turque- à s'allier avec l'Etat. Le chapitre analyse également l'importance de la «violence et de la contre-violence», la contre-violence des «Protecteurs de village», mais aussi des Hizboulahi kurdes. Enfin, les auteurs insistent sur d'autres modes d'action, comme la participation kurde dans le système politique à travers les partis du système, le DYP, le CHP... Il s'agit d'une participation ambiguë, loin de résoudre le problème kurde car «in the final analysis, mainstream parties' use of Kurdish representatives as *«bulk of vote generations» has not served Turkish democracy well»* (p. 77). La crise que traversent ces partis explique d'ailleurs le succès du Refah, le parti de la Vertu -islamiste, interdit après la parution de l'ouvrage- au sein de l'électorat kurde. En 1996, 34 parlementaires de ce parti sur 158 étaient Kurdes.

Au-delà de ces données politiques, force est de constater la nature pluraliste de la société kurde qui comprend un nombre

important d'organisations culturelles et professionnelles ainsi que des tendances politiques marginales ou majeures, comme le HEP, le DEP et dernièrement le HADEP. Sans pouvoir espérer dans l'immediat obtenir les 10% des votes qui permettraient sa représentation à l'Assemblée nationale, et en dépit des assassinats dont nombre de ses membres furent victimes, ce dernier s'est néanmoins imposé au fil des années comme un acteur légitime de la scène politique. Les élections législatives, mais surtout municipales de 1999 -postérieures à la publication de l'ouvrage- ont amplement démontré ce succès.

Avec le quatrième chapitre («Le problème kurde dans l'opinion publique turque»), les auteurs changent de poste d'observation pour passer au crible l'attitude des partis politiques turcs face à cette question. La prépondérance est donnée au parti islamiste qui trouve l'un de ses bastions au Kurdistan mais qui est largement dominé par la tendance «étatiste» et nationaliste turque. Le parcours de ce parti montre qu'il ne peut guère considérer le vote kurde pour lequel il est en compétition avec le HADEP comme «acquis». Le chapitre insiste également sur la gauche parlementaire et extraparlamentaire turque et analyse les raisons du déclin des tendances social-démocrates. Leur incapacité à élaborer un programme social-démocra-

te, à se distinguer des positions officielles et, encore moins, à suggérer une solution à cette question explique leur perte de crédibilité au sein de l'électorat kurde. Enfin, les auteurs analysent la place de la presse dont les marges de manoeuvre par rapport à l'État sont extrêmement limitées. Force leur est cependant de nuancer cette observation, tant les voix discordantes sur la question kurde se font entendre parmi certains intellectuels et éditorialistes de journaux tout comme au sein du secteur privé.

Le cinquième chapitre («Les politiques du gouvernement turc dans le Sud-Est») est entièrement consacré à la Turquie officielle : la présidence (d'Özal à Demirel), le Premier ministre (poste occupé par Tansu Çiller durant les années 1993-1996, par Erbakan et Yılmaz ensuite), les militaires - 200.000 hommes dans la région, le Conseil national de Sécurité, véritable organe du pouvoir qui consacre la domination des militaires sur le système politique, l'Organisation nationale de Renseignements (MIT), les «Équipes spéciales» de la police, largement recrutées au sein des militants de la droite radicale. Il s'agit d'autant d'instances qui participent aux prises de décision du système politique.

Le sixième chapitre («*Les Kurdes et la politique étrangère turque*») démontre d'emblée combien ce problème a hypothéqué la

politique étrangère turque au cours des décennies 1980 et 1990, à l'égard du Moyen-Orient, mais aussi de l'Europe. Barkey et Fuller analysent les liens de la Turquie avec les États-Unis (alliance militaire renforcée après la Guerre du Golfe, marqués aussi de quelques tensions et dilemmes). Les relations avec l'Europe, principal partenaire économique de la Turquie, restent très tendues tout au long de ces deux décennies. Enfin, celles avec la «région» sont franchement conflictuelles : conflits avec la Grèce et situation difficile avec la Syrie marquée par le soutien syrien au PKK et par des attentats turcs à Damas en 1996. Les relations sont également tendues avec l'Irak. La «zone de protection» au Nord de l'Irak suscite des craintes de voir un jour émerger un État kurde, mais lui permet également de disposer d'un «cordon de sécurité» -et ajoutons-le, d'«exporter» militairement sa question kurde «vers le Sud»-. Enfin, les relations ne sont pas des plus amicales avec l'Iran et la Russie.

Dans le dernier chapitre («*Vers une solution du problème kurde*») les auteurs soulignent la nécessité de progrès économiques et d'une démocratisation accrue dans les régions kurdes. Mais ces facteurs seuls ne permettraient pas de trouver une solution ; Barkey et Fuller précisent que la responsabilité de la solution incombe plus à

l'Etat qu'aux Kurdes en tant que peuple, ne serait-ce que parce que l'Etat détient toutes les cartes. Une solution à la question exige d'ailleurs un préalable : la reformulation du «*very concept of the Turkish state as perceived by its citizens. Is the State a monolithic instrument, charged with the mission of forging a nation, pre - serving the state as it is known, and retaining a paternalistic hold over its development ? Or is the state the instrument of its combined citizenry to attain the goals they seek*» ?» (p. 181).

Les auteurs prévoient une série de scénarios possibles : répression et assimilation renforcées ; maintien du statu quo ; concessions dans le domaine des droits culturels -susceptibles d'affaiblir le PKK-, programmes économiques -qui à leur tour, nécessitent la fin du conflit- ; réduction des forces de sécurité dans le Sud-Est ; légalisation des partis politiques kurdes - qui les contraindrait à entrer en compétition pour obtenir la confiance des électeurs, et par conséquent, «à produire des résultats»- ; «transmission du pouvoir (*devolution of power*) et décentralisation» qui consisteraient à réduire le rôle des militaires dans le système politique et à procéder à une décentralisation dans l'ensemble du pays ou encore une autonomie culturelle et politique à la manière espagnole. Quant à la solution fédérale, discu-

tée dans la mouvance nationaliste kurde, elle se heurte, selon Barkey et Fuller, à plusieurs obstacles : la présence massive des Kurdes ailleurs que dans les régions kurdes, la question de la délimitation des territoires et du partage des prérogatives. La dernière solution, l'indépendance, est définie comme «unrealistic and undesirable from an 'objective' point of view» (p. 204), ne serait-ce que par manque de préparation des Kurdes.

Si les auteurs ne peuvent pas proposer de solution de l'extérieur, ils notent cependant que toute solution politique nécessiterait deux préalables : «*a mechanism by which the Kurds can discuss with the State officials their grievances and goals within Turkish society and the State, and a legitimate, legal means by which the state will permit Kurds to attain their goals*» (p. 206). Dans cette recherche de solutions (et d'interlocuteurs) le rôle de l'Etat reste donc décisif. Plutôt qu'un processus lancé unilatéralement par l'Etat, les auteurs préconisent «a process of democratic arbitration» dans lequel «*Kurdish interlocutors are chosen freely and democratically, outside of the control of the state*» (p. 211). Dans une telle solution, l'Etat doit s'engager à accepter la légitimité de tous les élus qui représenteraient les Kurdes, indépendamment de leur appartenance politique, même ceux du PKK. Un tel processus de

résolution du conflit devrait aboutir à des négociations d'une part, et à une modification de la politique occidentale de l'autre : «*Western governments would be well advised to find some basic ways to index progress in Turkey with other goals that Turkey seeks from Western states, to ensure that the quest for a Kurdish settlement maintains forward momentum*» (p. 216).

Enfin, la conclusion de Barkey et Fuller constitue un véritable appel : «*Turkey's friends and allies around the world can also be made more alert to the urgency of a solution to the Kurdish problem, before it drags Turkey in dangerous directions of broadened civil war, economic weakness, domestic terror, polarization, chauvinism, and curtailment of democratic liberties*» (p. 223).

* * *

L'ouvrage de Robert Olson, est le premier de la «*Kurdish Studies Series*» lancée par Mazda Publishers. Insistant dans la préface sur l'insuffisance des études kurdes, Olson propose une étude «géostratégique», cet aspect étant un facteur de complication de la question kurde. Cette approche ne perd cependant pas de vue les «données internes» de la question kurde en Iran et en Turquie.

Le chapitre introductif porte sur les raisons -largement géopolitiques - qui ont

empêché la création d'un État kurde au lendemain de la première guerre mondiale. L'auteur souligne notamment le rôle des Britanniques dans la constitution de l'État irakien. Le premier chapitre, théorique, introduit d'emblée une distinction que la recherche sur le sujet pourrait se poursuivre dans l'avenir entre la *question* kurde comme aspect trans-étatique du nationalisme kurde, et le *problème* kurde, comme «défi interne que le mouvement nationaliste kurde pose à la Turquie et à l'Iran» (p. 11). De même, soulignant la faiblesse des théories des relations internationales à expliquer l'Iran et la Turquie (ainsi que le Moyen-Orient d'une manière générale), Olson a recours à la théorie d'*omni-balancing*. Il part ainsi de l'hypothèse que «les pays du Tiers-monde sont plus producteurs d'anarchie» que de stabilité (p. 12). Dans cette perspective, il suggère que la Turquie et l'Iran «*seek to maximize their autonomy by balancing the regional impact of great powers*» et ce aussi bien à l'échelle régionale que sur le plan international (p. 13). Le problème kurde joue un rôle décisif dans cette «maximalisation de l'autonomie», expliquant l'interpénétration de ses dimensions interne et externe.

Ce chapitre analyse également l'évolution historique en Turquie. De manière symétrique, le deuxième chapitre insiste sur l'évolution historique de la question kurde

en Iran. Le troisième chapitre est consacré à la période allant de la révolution islamique de 1979 à 1991, période extrêmement riche pour les deux pays, et d'une manière générale, pour le mouvement nationaliste kurde. Dans les faits le chapitre couvre la période jusque 1998. Malgré la richesse de ses informations, il s'essouffle quelque peu tant il reste descriptif et ne parvient à établir une hiérarchie entre les données qu'il mentionne (compétition et coexistence Iran-Turquie, relations turco - israéliennes). Le quatrième chapitre, qui analyse la question kurde après 1991, a également l'avantage d'être riche en informations, mais il souffre de la même faiblesse et reste en fin de compte, quasi événementiel. Il n'en a pas moins le mérite de montrer comment, malgré un conflit latent, les deux pays parviennent à accorder leurs violons pour empêcher la création d'un État kurde en Irak. Il en va de même de la Syrie dont les relations avec la Turquie étaient désastreuses au moment de la rédaction de l'ouvrage.

Le cinquième chapitre, qui n'est lié qu'en partie au sujet de l'ouvrage, porte sur le «mouvement islamiste en Turquie et la question kurde». Olson insiste sur l'évolution de ce mouvement et sur la brève période du gouvernement islamiste en 1996-1997, qui prépare les conditions du rapprochement -certes passager- avec

l'Iran et signe d'importants accords d'achat de gaz iranien. L'auteur relate le dilemme des députés kurdes du Parti de la Prospérité et le «processus dit d'Ankara» qui commence après la guerre fratricide kurdo-kurde en Irak.

Le dernier chapitre concerne les «Israéliens, les Islamistes et le Verdict de *Mykonos*», autrement dit, trois sujets sans lien direct entre eux. Le premier est l'alliance turco-israélienne -en relation, notamment, avec la Syrie-. Le deuxième prolonge le débat sur le défi islamiste en Turquie après la chute du gouvernement d'Erbakan. Le troisième concerne l'affaire *Mykonos*, du nom du restaurant berlinois où ont été assassinés les dirigeants du PDK iranien.

En conclusion, Olson met la question kurde en rapport avec les stratégies régionales des deux pays, notamment de l'Iran pour en souligner l'aspect instrumental. Revenant au postulat théorique annoncé au début de son ouvrage, il écrit : «*Omnibalancing can be construed to include three international relations theories : the «rational actor», the «irrational actor», and the «capital accumulator», in that they represent three implicit survival requisites that potentially shape policy : geopolitically shaped national interests (ambitions) and external threats ; domestic politics and*

internal legitimization needs, and economic needs» (p. 85).

En somme, l'ouvrage d'Olson est riche en informations et en pistes théoriques pour ceux qui veulent analyser la question kurde du point de vue des relations internationales. On peut cependant regretter que ces informations ne soient systématisées entre elles, leur sens ne soit pas toujours analysé et que les pistes théoriques suggérées ne soient pas systématiquement poursuivies.

* * *

Le dernier ouvrage est un numéro spécial d'une revue sur les questions minoritaires dans le monde musulman. Il est introduit par l'article de Hakan M. Yavuz («*A Preamble to the Kurdish Question : The Politics of Kurdish Identity*», pp. 9-18). Yavuz montre habilement les mécanismes de négation de l'identité kurde dans le système politique turc. Il est également très convaincant lorsqu'il suggère que «*being Kurdish is not a singular identity for the people of the South-Eastern Turkey and Northern Irak. It is a product of the interaction between the local and the global, between politics and economics, and struggle for justice and humane policy*», ou lorsqu'il insiste sur la «connexion entre les consciences politiques kurde et musulmane». Il étonne lorsqu'il abandonne le plan

sociologique pour proposer une grille d'explication idéologique. Il rend responsable du problème le «sécularisme» et non pas l'autoritarisme, dont le «laïcisme» à la turque n'est que l'un des volets. Cette ambiguïté entre sociologie et idéologie marque l'ensemble de l'article. Ainsi, on peut lire à quelques lignes de distance que «*social and geographic mobility, expansion of education and communication networks, and political and economic liberalization have transformed Kurdish identity from primordial markers into a contested zone of power politics*» (p. 11) et que, même si elle n'est pas suffisante «*the shared Islamic identity has a role to play if different sides have good faith*» (p. 12). De même, l'appel néo-islamiste qu'il lance à l'État a peu à voir avec l'analyse sociologique : «*the state can strengthen and expand its social basis by reactivating this Islamic and Ottoman legacy*» (p. 17). Malgré cette lecture, qui affaiblit l'analyse parce qu'elle la rend dépendante d'autres *a priori*, l'article permet de placer la question kurde dans une perspective historique et politique de rapports État-minorité.

Le deuxième article est dû à Hanna Yousif Freij : «*Alliance Patterns of a Secessionist Movement : Kurdish Nationalist Movement in Iraq*» (pp. 19-37). Fruit d'un travail élaboré, il part de la théorie d'«*omni-balancing*» et analyse la question kurde dans

une perspective historique. Les conflits intra-kurdes sont au coeur de l'analyse. L'auteur propose -enfin !- une lecture intelligible des relations entre (les) Barzani et (les) Talabani, conflictuelles depuis l'époque du mandat britannique, voire des périodes ultérieures (appartenance confrérique) et se prolongeant, dans les années 60, à travers des matrices de relations différentes avec le pouvoir. L'auteur propose une lecture des épisodes des années 1972-1975 et de 1991 en termes d'«opportunité». Obstacle et opportunité deviennent alors les mots-clefs qui expliqueraient l'évolution des alliances kurdes irakiennes tout au long du XXème siècle.

Alors que *«the Kurdish nationalist movement benefited from international intervention that led to elections and foreign protection in the form of safe havens, the Kurdish nationalist movement continues to be hindered by internal divisions driven by tribal politics»* (p. 33).

L'article de M. van Bruinessen *«Shifting National and Ethnic Identities : the Kurds in Turkey and the European Diaspora»* (pp. 39-52) souligne d'une part les changements affectant le nationalisme kurde depuis plusieurs décennies, et d'autre part l'importance des mouvements migratoires (économique, politique, militaire), à la fois dans les pays d'origine, au Moyen-orient et en Europe. Ces mouvements, donnant

naissance à des moyens de communication efficaces, contribuent à refaçonner le mouvement nationaliste kurde. Le texte d'A. Hassanpour (*«Satellite Footprints as National Borders : MED-TV and the Extraterritoriality of State Sovereignty»*) pp. 53-72) complète utilement ce texte, donnant un exemple concret de débordements de frontières et, n'en déplaise à l'école «réaliste» des relations internationales, de pertes de souverainetés étatiques à l'âge satellitaire. La MED-TV, proche du PKK, ne fait pas que réduire la souveraineté de l'Etat, elle l'oblige également à se dé-territorialiser pour faire face à ce défi.

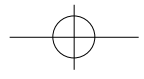
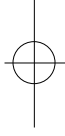
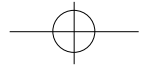
L'article d'Ü. Cizre-Sakallioğlu est sans doute l'un des meilleurs de l'ensemble du dossier (*«Kurdish Nationalism From an Islamist Perspective : The Discourses of Turkish Islamist Writers»*, pp. 73-89). L'auteur analyse deux lectures que les auteurs islamistes ont de la question kurde en Turquie. La ligne de démarcation entre elles réside dans l'origine des auteurs. Selon Cizre-Sakallioğlu : *[the] «Kurdish-Islamist writers tend to search for a 'space' for Kurdish ethnic distinctiveness within the framework of the suggested formula of ummah, the Islamic community of the faithful, while the position of the Turkish-Islamist writers leans heavily toward defending the integrity of the Turkish state rather than to acknowledging a Kurdish ethnic*

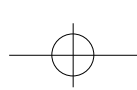
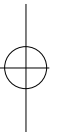
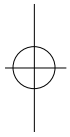
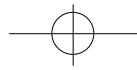
distinctiveness» (p. 74). A travers ces pages denses, on observe cependant que les uns et les autres font face à un défi quasi-épistémologique consistant à définir et à ré-définir le nationalisme kurde.

L'article de H. Ayla Kiliç («*Democratization, Human Rights and Ethnic Policies in Turkey*» (pp. 91-111) analyse la tradition étatique en Turquie pour souligner que la question kurde dans ce pays n'est pas uniquement de nature ethnique, mais qu'elle est aussi un problème de démocratisation et de droits de l'homme. B. Duran, («*Approaching the Kurdish Question via adil düzen : An Islamist Formula of the Welfare Party for Ethnic Coexistence*» (pp. 111-127) souligne à son tour l'importance des régions kurdes dans l'électorat du *Refah*. Il remarque que ce parti n'a guère de politique cohérente à l'égard de la question kurde. Les programmes qu'il développe alors qu'il est dans l'opposition ne trouvent aucun champ de réalisation à l'épreuve du

pouvoir. La pratique gouvernementale islamiste s'inscrit dans une vision étatiste pour mettre l'accent sur l'intérêt national, la sécurité et l'ordre. L'auteur insiste cependant également sur le dialogue indirect mais avorté entre le gouvernement islamiste d'Erbakan (1996-1997) et le PKK. H. Barkey («*The People's Democracy Party (HADEP) The Travails of a Legal Kurdish Party in Turkey*» pp. 129-138) fournit à la fois un historique et une sociologie électorale de ce parti et analyse notamment son score électoral de 1995. Enfin, dans le dernier article («*Economic Marginalization of Turkey's Kurds : The Failed Promise of Modernization and Reform*» pp. 239-158) P. White revient sur l'aspect économique de la question kurde qu'il analyse dans une perspective historique allant du XIX^{ème} siècle à nos jours. White démontre entre autre, les limites des promesses du GAP, l'un des projets d'irrigation les plus ambitieux du siècle, censé détenir la clef du développement économique des régions kurdes de Turquie.

chronologie





Chronologie des événements

5 mai 1999 - Les avocats du président du PKK Abdullah Ocalan ont lancé un ultimatum aux autorités turques menaçant d'interrompre leur défense si les obstacles à leur travail n'étaient pas levés immédiatement

- Le président turc Suleyman Demirel, en visite à Paris, a affirmé son soutien aux frappes de l'OTAN, dont la Turquie fait partie, qualifiant l'attitude serbe au Kosovo de crime contre l'humanité. Selon M. Demirel, il n'y a aucun rapport entre la position des Albanais au Kosovo et les Kurdes en Turquie.

6 mai - Trente combattants du Parti des Travailleurs du Kurdistan ont été tués lors d'une opération de l'armée turque dans la province kurde de Bingol.

- Le Parlement européen appelle la Turquie à garantir la sécurité des avocats d'Abdullah Ocalan qui font l'objet d'intimidation.

19 mai - La Russie, la Chine et la France ont suggéré au Conseil de Sécurité des Nations Unies de lever les sanctions contre l'Irak une fois le nouveau système d'inspection des armes mis en place. Les Etats-Unis ont immédiatement rejeté la proposition.

Rûşen
WERDÎ

26 mai - Création du Congrès national kurde à Amsterdam, représentant des mouvements et personnalités kurdes de Turquie, d'Iran, d'Irak et de la Syrie, proches du PKK. Les partis démocratiques du Kurdistan d'Iran et d'Irak, l'Union patriotique du Kurdistan irakien, le Parti socialiste du Kurdistan de Turquie n'ont pas accepté de se joindre à ce Congrès qui a élu A. Öcalan à sa présidence d'honneur.

31 mai - Abdullah Ocalan, accusé " de trahison et d'atteinte à l'intégrité territoriale de la Turquie " et passible de la peine de mort, comparaît pour la première fois devant la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara sur l'île-prison d'Imrali, en mer de Marmara.

3 juin - Sevkettin Cetin, vice-président du parti Action nationaliste (MHP) d'extrême droite, a assuré que ses députés voteraient au Parlement pour l'exécution d' Abdullah Ocalan. Le MHP est le deuxième groupe au Parlement avec 129 sièges sur 550.

4 juin - Akin Birdal, président de l'Association turque des droits de l'homme, a été emprisonné à la prison centrale d'Ankara pour purger une peine de 10 mois.

5 juin - 10 000 soldats turcs, appuyés par des hélicoptères ont franchi la frontière irakienne pour mener une offensive contre les combattants du PKK.

7 juin - Hasip Kaplan, avocat d'Abdullah Ocalan, a annoncé que son client l'avait mandaté pour ouvrir des poursuites auprès de la Cour européenne des droits de l'homme contre les pays qui lui ont refusé l'asile avant son arrestation en février 1999 au Kenya.

9 juin - Le gouvernement du Premier ministre turc Bulent Ecevit a gagné son premier vote de confiance au Parlement. La coalition, qui regroupe le Parti de la gauche démocratique (DSP) du Premier ministre, le Mouvement nationaliste d'extrême-droite (MHP) et la formation centriste (ANAP) de l'ancien Premier ministre Mesut Yilmaz, a obtenu la confiance de 354 députés sur 550. Le programme du gouvernement Ecevit exclut notamment tout compromis et tout accord avec les combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

• Le Comité des ministres, l'exécutif du Conseil de l'Europe, a blâmé à Strasbourg la Turquie «pour violations répétées et graves» des droits de l'Homme commises par les

forces de l'ordre dans le Kurdistan turc. C'est la première fois que le Comité des ministres adopte une démarche aussi sévère à l'égard d'un de ses Etats membres.

10 juin - La télévision kurde Med-TV, diffusée à partir de Londres, émet à nouveau sous le nom de CTV après avoir été interdite pour incitation à la violence en avril 1999.

- Le procès du journaliste américain Andrew Finkel, accusé d'avoir «insulté l'armée», a débuté devant la Cour de sûreté de l'Etat. Il risque jusqu'à 6 ans de prison

- L'ex-Premier ministre Mesut Yilmaz, chef du parti de la Mère Patrie (Anap, droite), a annoncé qu'il votera au parlement pour l'exécution d' Abdullah Ocalan, s'il est condamné à mort à l'issue de son procès. L'Anap est le quatrième parti au parlement avec 86 députés et le plus petit partenaire de la coalition gouvernementale tripartite .

14 juin -Le Danemark a saisi la Cour européenne des droits de l'homme en accusant la Turquie d'avoir torturé Kemal Koç, un de ses nationaux d'origine kurde en visite en Turquie en 1996. C'est la première fois qu'une affaire concernant un individu conduit un Etat à poursuivre un autre membre du Conseil de l'Europe.

17 juin - Les délégations du Parti démocratique du Kurdistan (PDK, de Massoud Barzani) et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK, de Jalal Talabani) se sont rencontrées à Washington

18 juin - Sous la pression des capitales européennes, le Parlement turc a voté par 423 voix contre 40 une révision de la Constitution prévoyant que les juges militaires ne pourront plus siéger dans les tribunaux d'exception du pays.

29 juin - Abdullah Ocalan est condamné à mort par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara pour “ trahison et atteinte à l'intégrité territoriale de l'Etat ”.

2 juillet - Après objection d'un parti d'extrême droite partenaire de la coalition gouvernementale du Premier ministre Bulent Ecevit, le gouvernement turc retire du Parlement un projet de loi sur les repentis ayant pour but d'encourager les combattants kurdes à se rendre aux forces de sécurité.

5 juillet - Un attentat suicide à l'explosif perpétré par une femme, présumée membre du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), a fait un mort et 14 blessés à Adana (sud). Il s'agit de la dernière d'une série d'attaques en Turquie depuis la condamnation à mort du chef du PKK Abdullah Ocalan le 29 juin. La plus meurtrière avait fait au moins 6 morts à Elazig le 1^{er} juin 1999.

12 juillet - 40 combattants du PKK ont été tués par l'armée turque au cours d'une offensive menée au Kurdistan irakien. Le PKK a annoncé quant à lui 18 soldats turcs tués.

- Plusieurs dirigeants du parti pro-kurde de la Démocratie du peuple (HADEP), dont son chef Murat Bozlak, emprisonnés pour soutien à la rébellion kurde, ont été libérés par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara.

13 juillet - Le Parlement turc a voté la prolongation de l'état d'urgence dans six provinces du Kurdistan turc. L'état d'urgence a été prolongé pour quatre mois à partir du 30 juillet 1999 dans les provinces de Tunceli, Diyarbakir, Hakkari, Siirt, Sirnak et Van.

15 juillet - La Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara a acquitté Feridun Celik, maire HADEP de Diyarbakir, accusé de collusion avec le PKK

21 juillet - La Turquie annonce la capture de Cevat Soysal, responsable du parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) en Europe, lors d'une opération de ses services de renseignements (MIT) en Moldavie.

- Le Parlement européen a prévenu la Turquie que son rapprochement avec l'Union Européenne souffrirait si A. Öcalan venait à être exécuté.

25 juillet - Le Premier ministre turc Bulent Ecevit a accusé l'Iran d'avoir «commencé à prendre la place de la Syrie» dans l'appui accordé au Parti des Travailleurs du Kurdistan.

27 juillet - Nuchirvan Barzani, numéro deux du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), a affirmé que les Kurdes refuseraient de prendre part à tout projet américain visant à renverser le président irakien Saddam Hussein.

• Le président du Parlement kurde autoproclamé à Bruxelles a demandé la protection de l'Onu contre un mandat d'arrêt émis par la Turquie contre lui et 32 membres du Parlement.

29 juillet - Une délégation du Parlement kurde en exil a été reçue à Vitoria par Juan Maria Atutxa, président du parlement autonome du Pays basque espagnol.

1^{er} août - Harold Hongju Koh, sous-secrétaire américain pour les droits de l'Homme, la démocratie et le travail, en visite en Turquie, a réclamé une aide humanitaire pour le Kurdistan et dénoncé les la situation des droits de l'Homme et d'expression des Kurdes.

3 août - Abdullah Ocalan a appelé le PKK à déposer les armes et à retirer ses forces de Turquie.

6 août - La branche armée du PKK a annoncé qu'elle arrêterait les combats et se retirerait de Turquie à partir du 1er septembre, conformément à l'appel de son chef Abdullah Ocalan.

7 août - Le président turc Suleyman Demirel a reçu les maires des provinces kurdes.

3 septembre - Une loi d'amnistie relative aux écrivains et journalistes a été promulguée.

6 septembre - Sami Selçuk, le nouveau Président de la Cour de cassation turque, a vivement critiqué la Constitution turque datant de 1982 et demandé des réformes démocratiques et une constitution moderne.

8 septembre- Ahmet Turan Demir a été élu président du Parti de la Démocratie du Peuple (HADEP)

15 septembre- Le sociologue et écrivain turc Ismail Besikçi, condamné à plus de deux siècles d'emprisonnement pour ses écrits, a été libéré sous condition.

• L'armée irakienne a bombardé le village de Qingrian, dans le secteur de Kifri, au sud-ouest de la ville de Souleimanieh, contrôlé par l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK).

16 septembre - Le procès de Cevat Soysal, responsable du PKK, capturé en juillet en Moldavie par des agents turcs, s'est ouvert devant la cour de sûreté de l'Etat d'Ankara

• L'armée turque a rejeté la proposition des combattants kurdes de se retirer de Turquie.

19 septembre - Arrivée de Jalal Talabani, secrétaire général de l'UPK, et d'une délégation d'opposants irakiens à New-York pour la session 1999 de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

20 septembre - Rencontre à Suleymanieh entre les délégations du PDK et de l'UPK pour finaliser les préparations de distribution de fonds d'un montant de \$295 millions dans le cadre de la sixième phase du programme des Nations Unies " pétrole contre nourriture ".

22 septembre - Abdullah Ocalan a appelé un groupe de son parti à se rendre aux forces turques pour démontrer la sincérité de son engagement à mettre fin à la lutte armée.

25 septembre - Libération pour raison de santé d'Akin Birdal, ancien président de l'association turque des droits de l'homme et vice-président de la Fédération Internationale des droits de l'homme après 10 mois d'emprisonnement.

26 septembre - Début des mutineries dans les prisons turques. Les affrontements ont fait 12 morts et 25 blessés parmi les détenus de la prison d'Ulucanlar à Ankara. Environ 90 gardiens, deux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et un cuisinier ont été pris en otages dans les prisons de Canakkale, Kocaeli et Gebze, de Bergama, de Cankiri, de Bartin, ainsi que dans deux établissements d'Istanbul.

• Le Parlement kurde en exil, basée à Bruxelles, a décidé de s'auto-dissoudre " pour rejoindre le Congrès national du Kurdistan " crée en mai 1999.

28 septembre - Le Premier ministre turc, Bülent Ecevit, en visite officielle à Washington a rencontré le Président Bill Clinton.

29 septembre - 16 combattants du PKK tués lors de l'incursion militaire turque dans le Kurdistan irakien. 5000 soldats turcs, appuyés par des hélicoptères de combat, ont été déployés dans la région.

1^{er} octobre - 8 membres du parti des Travailleurs du Kurdistan se sont rendus aux forces de sécurité turques suite à l'appel à une " reddition symbolique " de la part d'Abdullah Öcalan.

- Le Président turc Suleyman Demirel a plaidé pour une nouvelle Constitution civile et démocratique lors de la cérémonie d'ouverture de la nouvelle session législative.

4 octobre - Paolo De Fiore, président de la première chambre civile du tribunal de Rome, a accordé l'asile politique à Abdullah Öcalan emprisonné et condamné à mort en Turquie.


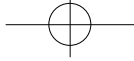
- Les autorités irakiennes continuent de mener une politique d'arabisation dans les districts kurdes de Kirkouk, Khanaqin, Sindjar. Une directive (1403/687/92, datée du 7 septembre 1999) décide de la déportation de 25 familles kurdes. Sous menace de déportation et de spoliation, les autorités irakiennes demandent aux Kurdes de procéder à " une correction de nationalité ".

6 octobre - À l'invitation du Parti Démocratique du Kurdistan, l'Union Patriotique du Kurdistan a envoyé une délégation à Erbil pour participer au 12^{ème} congrès du PDK.

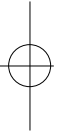
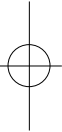
7 octobre - La Cour de Cassation turque a repoussé au 21 octobre l'examen de la condamnation à mort d'Abdullah Öcalan.

- Trente-six combattants du Parti des Travailleurs du Kurdistan et un soldat turcs ont été tués dans des combats à Bitlis, Tunceli, Van et Batman.

11 octobre - Un groupe de 60 écrivains et artistes dont Yasar Kemal, Orhan Pamuk et comprenant plusieurs prix Nobel dont Günter Grass, a lancé un appel pour une solution rapide au problème kurde et l'amélioration de la démocratie et des droits de l'Homme en Turquie.



Études kurdes est une revue d'information et de recherche sur la société kurde. Elle est pluraliste, aussi bien dans les rubriques qu'elle couvre que dans les opinions exprimées. Elle n'est pas une revue exclusivement universitaire. Mais pour accomplir la mission qu'elle se fixe, elle donne la priorité à la qualité intellectuelle des textes qu'elle publie.



Les articles paraissant dans *Études kurdes* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Il n'en demeure pas moins que, indépendante de toute formation politique, la revue ne saura accepter des articles polémiques ou contenant des attaques personnelles. Cette règle n'empêche pas, bien entendu, les critiques académiques et intellectuelles. Elle interdit cependant toute calomnie, l'usage de slogans ou d'adjectifs dépréciatifs ou péjoratifs ou encore la propagande en faveur d'un quelconque groupe, d'une personne, d'un État...

Le comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou de refuser la publication d'un texte qui lui est soumis. De même, il peut demander aux auteurs d'introduire des modifications de style ou la refonte de certaines parties de leurs contributions.